

# Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2020

**ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019-2020 SOUMIS PAR LES DIVISIONS**

**DES ENTREPRISES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE**

**Juin 2022**

**Coordination des travaux**

Iulia Andreea Tone, Direction de l'encadrement du réseau et de la qualité des services

**Rédaction**

BIP Recherche inc.

**Révision linguistique et page couverture**

Direction des communications

**Collaboration**

Valérie Besner, Direction du soutien au développement du réseau

Ana Claudia Silva, Direction du soutien au développement du réseau

Sandrine Carle-Landry, Direction de l'encadrement du réseau et de la qualité des services

Mackenson Métellus, Direction de l'encadrement du réseau et de la qualité des services

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web [mfa.gouv.qc.ca](http://mfa.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec

Ministère de la Famille

ISBN 978-2-550-92377-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

22-603-10\_w2

# Table des matières

<b>Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2020.....</b>	<b>1</b>
<b>Résultats en bref pour l'année financière 2019-2020 .....</b>	<b>XIII</b>
<b>Introduction et démarche méthodologique .....</b>	<b>17</b>
Introduction .....	17
Démarche méthodologique.....	17
<b>Chapitre 1.    Portrait des entreprises de services de garde et de leur administration.....</b>	<b>19</b>
1.1    Portrait général des entreprises de services de garde .....	19
1.1.1    Structure des services de garde et portrait de la réponse .....	19
1.1.2    Répartition des services de garde et des BC selon la région administrative .....	23
1.1.3    Répartition des services de garde en installation selon la capacité d'accueil et des BC selon le nombre de places à l'agrément.....	24
1.2    Administration des entreprises offrant ou coordonnant des services de garde .....	28
1.2.1    Conseil d'administration et assemblées des membres .....	28
1.2.2    Perfectionnement des membres des CA.....	29
1.2.3    Comité de parents dans les garderies.....	30
1.3    Installations de CPE et garderies en milieu de travail ou d'études .....	32
1.3.1    Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études.....	35
1.3.2    Secteurs d'activité des milieux de travail.....	35
1.4    Empêchements .....	42
1.5    Signalements au DPJ.....	48
1.6    Affichage du logo <i>Service de garde reconnu</i> .....	52
1.7    Fermetures des services de garde en milieu familial .....	53
<b>Chapitre 2.    Familles utilisatrices et usagers.....</b>	<b>55</b>
2.1    Familles utilisatrices .....	55
2.2    Provenance des usagers des installations de CPE et des garderies .....	58
2.2.1    Provenance des usagers des installations situées dans les régions administratives de Montréal et de Laval à un moment déterminé.....	58
2.2.2    Provenance des usagers des installations situées dans les autres régions administratives à un moment déterminé .....	59
2.3    Sexe des enfants, âge des enfants et fréquentation des services.....	62
2.4    Fréquentation des enfants inscrits dans les installations et en milieu familial .....	67
2.5    Mode de fonctionnement des installations de CPE et des garderies.....	69
<b>Chapitre 3.    Modes de garde particuliers .....</b>	<b>70</b>
3.1    Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et les garderies .....	70

3.2	Modèles de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial .....	72
3.3	Évolution des modèles de garde particuliers dans les installations et en milieu familial .....	73
<b>Chapitre 4.</b>	<b>Développement des enfants .....</b>	<b>75</b>
4.1	Programme éducatif et types d'approches ou de modèles pédagogiques qui ont servi à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme éducatif des services de garde .....	75
4.2	Actions visant à favoriser une saine alimentation .....	77
4.3	Actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur .....	79
4.4	Activités visant à faciliter la transition vers l'école .....	81
4.5	Utilisation des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations .....	84
<b>Chapitre 5.</b>	<b>Personnel des CPE, des garderies et des BC.....</b>	<b>86</b>
5.1	Portrait du personnel .....	86
5.2	Conditions de travail.....	88
5.2.1	Congés payés .....	88
5.2.2	Vacances.....	95
5.3	Années de service continu .....	97
5.4	Qualification du personnel éducateur .....	99
5.5	Qualification du personnel de la direction.....	108
5.6	Principales difficultés à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié .....	117
5.7	Mouvements du personnel.....	121
5.7.1	Départs définitifs du personnel éducateur .....	121
5.7.2	Départs définitifs du personnel à la direction .....	121
5.7.3	Absences de longue durée .....	121
<b>Chapitre 6.</b>	<b>RSG et mandats des BC.....</b>	<b>126</b>
6.1	Portrait des RSG et des assistantes .....	126
6.2	Heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial .....	128
6.3	Suspensions, révocations ou non-renouvellements de la reconnaissance des RSG .....	130
6.4	Mandats des BC.....	132
6.5	Visites de la résidence où sont offerts les services de garde .....	132
6.6	Plaintes reçues contre les RSG .....	133
6.7	Manquements observés chez les RSG .....	134
6.8	Mécanismes de consultation des RSG .....	138
6.9	Demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG .....	139
6.10	Activités de soutien pédagogique et technique proposées par les BC .....	140
6.10.1	Formations offertes par le Comité de la formation continue et du perfectionnement des RSG.....	142

# Liste des tableaux

Tableau 1.1	Répartition des installations de CPE et de BC au 31 mars 2020.....	<b>19</b>
Tableau 1.2	Nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2020 ainsi que nombre et proportion de divisions de CPE, de garderies et de BC qui ont remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques .....	<b>2220</b>
Tableau 1.3	Répartition des installations de CPE, des garderies ainsi que des BC selon la région administrative au 31 mars 2020.....	<b>22</b>
Tableau 1.4	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon la capacité d'accueil au 31 mars 2020.....	<b>23</b>
Tableau 1.5	Répartition en nombre et en pourcentage des BC selon le nombre de places à l'agrément et le nombre moyen de places au 31 mars 2020 .....	<b>24</b>
Tableau 1.6	Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE et les garderies ainsi que du nombre de BC et de places à l'agrément et répartition en nombre et en pourcentage de l'ensemble des places, selon la région administrative, au 31 mars 2020 (divisions ayant remis leur rapport d'activités).....	<b>25</b>
Tableau 1.7	Répartition en nombre des installations de CPE en milieu de travail ou d'études au 31 mars 2020 .....	<b>30</b>
Tableau 1.8	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu du 17 au 23 février 2020.....	<b>31</b>
Tableau 1.9	Répartition en nombre des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études et proportion (%) relative de celles-ci, selon la région administrative, au 31 mars 2020	<b>3234</b>
Tableau 1.10	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon le secteur d'activité au 31 mars 2020.....	<b>34</b>
Tableau 1.11	Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée au 31 mars 2020 .....	<b>35</b>
Tableau 1.12	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 17 au 23 février 2020....	<b>3836</b>
Tableau 1.13	Répartition en nombre et en pourcentage des garderies du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 17 au 23 février 2020.....	<b>37</b>
Tableau 1.14	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 17 au 23 février 2020 .....	<b>38</b>
Tableau 1.15	Répartition en nombre et en pourcentage des garderies de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 17 au 23 février 2020.....	<b>39</b>
Tableau 1.16	Répartition des CPE qui ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA, des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>41</b>

Tableau 1.17 Répartition des garderies subventionnées ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des propriétaires ou actionnaires, des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 ....	<b>42</b>
Tableau 1.18 Répartition des garderies non subventionnées ayant des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des propriétaires ou actionnaires, des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>4543</b>
Tableau 1.19 Répartition des BC ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des RSG, des personnes candidates à la reconnaissance, des assistantes, des remplaçantes occasionnelles, des stagiaires ou des bénévoles au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>44</b>
Tableau 1.20 Proportion des CPE, des garderies et des BC qui peuvent recourir à un comité d'éthique existant et, parmi ceux qui ont cette possibilité, proportion utilisant les divers types de comités au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>45</b>
Tableau 1.21 Répartition des CPE, des garderies et des BC selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou de l'administration au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>47</b>
Tableau 1.22 Répartition des BC selon le nombre de signalements mettant en cause une RSG, un membre du personnel de la RSG ou l'entourage de la RSG au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>49</b>
Tableau 1.23 Nombre et proportion de CPE, de garderies et de RSG dont le logo <i>Service de garde reconnu</i> était affiché dans un endroit visible de l'extérieur de leur édifice au 31 mars 2020 .....	<b>50</b>
Tableau 1.24 Répartition du nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon la région administrative et extrapolation du nombre de familles du 17 au 23 février 2020 .....	<b>52</b>
Tableau 1.25 Nombre moyen de familles selon la capacité d'accueil des CPE et des garderies ou selon le nombre de places à l'agrément des BC et moyenne d'ensemble du 17 au 23 février 2020 .....	<b>57</b>
Tableau 2.1 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants habitant le territoire de CLSC où se trouve le service de garde fréquenté, un autre territoire de CLSC ou une autre région administrative, pour les installations situées à Montréal et à Laval, du 17 au 23 février 2020 .....	<b>59</b>
Tableau 2.2 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve l'installation de CPE fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 17 au 23 février 2020 .....	<b>60</b>
Tableau 2.3 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie subventionnée fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 17 au 23 février 2020 .....	<b>6157</b>
Tableau 2.4 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie non subventionnée fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 17 au 23 février 2020 .....	<b>6258</b>

Tableau 2.5 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon leur sexe et répartition selon le type de service de garde. ....	<b>59</b>
Tableau 2.6 Répartition nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon leur âge au 30 septembre 2019 et répartition selon le type de service de garde.....	<b>60</b>
Tableau 2.7 Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en CPE, en garderie et en milieu familial en février 2020 selon leur âge au 30 septembre 2019 et répartition selon le type de service de garde.....	<b>66</b>
Tableau 2.8 Répartition en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon leur sexe et leur âge au 30 septembre 2019 et répartition selon le type de service de garde.....	<b>67</b>
<b>63</b>	
Tableau 2.9 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon le type de service de garde fréquenté et le nombre de jours de garde prévus par semaine.....	<b>64</b>
Tableau 2.10 Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon le mode de fonctionnement des groupes au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.....	<b>65</b>
Tableau 2.11 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon le type d'installation fréquenté et le nombre de jours de garde prévus par semaine .....	<b>66</b>
Tableau 2.12 Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon le mode de fonctionnement des groupes au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.....	<b>67</b>
Tableau 3.1 Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon les modes de garde particuliers offerts de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>7068</b>
Tableau 3.2 Nombre d'installations de CPE et de garderies ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 17 au 23 février 2020 selon le mode de garde et le type de service de garde ou la région administrative .....	<b>69</b>
Tableau 3.3 Nombre de RSG ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 17 au 23 février 2020 selon le mode de garde et la région administrative....	<b>70</b>
Tableau 3.4 Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle de 2000 à 2020.....	<b>72</b>
Tableau 4.1 Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies qui appliquent le programme éducatif des services de garde du Québec Accueillir la petite enfance en fonction des différents types d'approches ou de modèles pédagogiques qui les ont inspirés en matière d'éducation à l'enfance au 31 mars 2020.....	<b>7674</b>

Tableau 4.2 Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies qui appliquent le programme éducatif des services de garde du Québec Accueillir la petite enfance en fonction du nombre des différents types d’approches ou de modèles pédagogiques qui les ont inspirés en matière d’éducation à l’enfance .....	<b>74</b>
Tableau 4.3 Nombre et proportion des CPE et des garderies en fonction des diverses actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.....	<b>78</b>
Tableau 4.4 Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d’actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.....	<b>77</b>
Tableau 4.5 Nombre et proportion des CPE et des garderies en fonction des diverses actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.....	<b>78</b>
Tableau 4.6 Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et garderies en fonction du nombre d’actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.....	<b>819</b>
Tableau 4.7 Nombre et proportion des CPE et des garderies qui ont réalisé des activités visant à faciliter la transition vers l’école, selon le type d’activités, au cours de l’exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>80</b>
Tableau 4.8 Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d’activités visant à faciliter la transition vers l’école réalisées entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020 .....	<b>81</b>
Tableau 4.9 Nombre et proportion des CPE et des garderies qui ont utilisé des équipements, des salles ou des installations appartenant à d’autres organisations entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.....	<b>82</b>
Tableau 4.10 Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre de types d’équipements, de salles ou d’installations appartenant à d’autres organisations utilisés entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.....	<b>83</b>
Tableau 5.1 Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d’entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe au 31 mars 2020 .....	<b>85</b>
Tableau 5.2 Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d’entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le statut (permanent ou non) au 31 mars 2020.....	<b>85</b>
Tableau 5.3 Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les gestionnaires permanents et pourcentage de services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d’entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d’ensemble au 31 mars 2020.....	<b>88</b>
Tableau 5.4 Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur permanent et pourcentage de services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d’entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d’ensemble au 31 mars 2020.....	<b>90</b>



Tableau 5.5	Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel permanent et pourcentage de services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2020 .....	<b>92</b>
Tableau 5.6	Pourcentage d'entreprises de services de garde où les conditions de travail du personnel permanent prévoient le nombre de semaines de vacances et nombre moyen d'années de service requis pour y avoir droit, selon la catégorie de personnel et le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020 .....	<b>94</b>
Tableau 5.7	Répartition en pourcentage des membres du personnel permanent selon la tranche d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde, selon le type d'entreprise et la catégorie de personnel permanent, au 31 mars 2020.....	<b>96</b>
Tableau 5.8	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies avec trois membres ou plus de personnel éducateur ayant atteint l'exigence réglementaire en matière de qualification du personnel éducateur et proportion dont les deux tiers du personnel éducateur sont qualifiés, par région administrative, du 17 au 23 février 2020 .....	<b>100</b>
Tableau 5.9	Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des installations de CPE selon le type de qualification, par région administrative, au 31 mars 2020 .....	<b>102</b>
Tableau 5.10	Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des garderies subventionnées selon le type de qualification, par région administrative, au 31 mars 2020 .....	<b>103</b>
Tableau 5.11	Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des garderies non subventionnées selon le type de qualification, par région administrative, au 31 mars 2020 .....	<b>104</b>
Tableau 5.12	Répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) selon leur âge au 31 mars 2020.....	<b>105</b>
Tableau 5.13	Nombre de membres du personnel dans les postes de direction générale et de direction adjointe et nombre moyen d'années d'expérience selon le type d'entreprise de services de garde au 31 mars 2020 .....	<b>107</b>
Tableau 5.14	Répartition des entreprises de services de garde selon le nombre de membres dans les postes de direction adjointe, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020 .....	<b>107</b>
Tableau 5.15	Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant le poste à la direction générale par type d'entreprise (en fonction de leur âge au 31 mars 2020) .....	<b>108</b>
Tableau 5.16	Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant un poste à la direction adjointe par type d'entreprise (en fonction de leur âge au 31 mars 2020) .....	<b>108</b>
Tableau 5.17	Répartition en nombre et en pourcentage des membres de la direction générale selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020.....	<b>110</b>

Tableau 5.18 Répartition en nombre et en pourcentage des membres de la direction adjointe selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020 .....	<b>111</b>
Tableau 5.19 Répartition en nombre et en pourcentage des types de postes de direction adjointe selon l'activité principale.....	<b>113</b>
Tableau 5.20 Répartition en nombre et en pourcentage des domaines de formation pour lesquels les personnes occupant le deuxième poste de direction adjointe ont obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu .....	<b>113</b>
Tableau 5.21 Répartition en nombre des membres de la direction adjointe selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020 .....	<b>114</b>
Tableau 5.22 Répartition en pourcentage des CPE selon leurs principales difficultés à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié .....	<b>116</b>
Tableau 5.23 Répartition en pourcentage des garderies subventionnées selon leurs principales difficultés à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié .....	<b>117</b>
Tableau 5.24 Répartition en pourcentage des garderies non subventionnées selon leurs principales difficultés à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié .....	<b>118</b>
Tableau 5.25 Répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 selon les raisons de leur départ (à l'exclusion des départs à la retraite dans les garderies) .....	<b>120</b>
Tableau 5.26 Répartition en nombre et en pourcentage des départs définitifs de membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 selon le nombre d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde (à l'exclusion des départs à la retraite) .....	<b>121</b>
Tableau 5.27 Répartition en nombre des personnes occupant le poste à la direction générale qui ont définitivement quitté le service de garde du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 selon les raisons de leur départ (à l'exclusion des départs à la retraite) .....	<b>122</b>
Tableau 5.28 Répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés en absence de longue durée, soit en retrait préventif, en congé de maternité ou en période d'invalidité, au 31 mars 2020 .....	<b>123</b>
Tableau 6.1 Nombre de RSG reconnues par un BC, selon l'attribution de places subventionnées ou non et la région administrative, au 31 mars 2020 .....	<b>12725</b>
Tableau 6.2 Répartition en nombre des RSG selon le nombre d'heures d'ouverture quotidiennes de leur service de garde et la région administrative au 31 mars 2020 .....	<b>1297</b>

Tableau 6.3	Nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance des RSG en vertu des articles du RSGEE selon la région administrative au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>1319</b>
Tableau 6.4	Répartition du temps consacré en moyenne par les BC à diverses activités au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>13230</b>
Tableau 6.5	Répartition en nombre des visites de surveillance, des RSG reconnues par un BC, des visites à la suite d'une plainte et des visites à la suite d'une contravention constatée ainsi que ratio des visites de surveillance, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>13331</b>
Tableau 6.6	Fréquence des manquements observés chez les RSG dans le cadre d'une visite de surveillance au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>13634</b>
Tableau 6.7	Fréquence des manquements observés chez les RSG dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.....	<b>1365</b>
Tableau 6.8	Répartition en nombre des principales raisons pour lesquelles les BC ne souhaitent pas offrir les formations du Comité dans leurs locaux .....	<b>140</b>

# Liste des figures

Figure 1.1	Schéma de la structure des services de garde .....	<b>18</b>
Figure 1.2	Répartition en pourcentage des places selon les divisions de garde en installation ou de BC au 31 mars 2020 .....	<b>21</b>
Figure 1.3	Répartition en pourcentage des CPE selon le nombre de réunions du CA au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>297</b>
Figure 1.4	Répartition en pourcentage des BC dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE selon le nombre de réunions du CA au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>297</b>
Figure 1.5	Répartition en pourcentage des garderies subventionnées selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents) .....	<b>319</b>
Figure 1.6	Répartition en pourcentage des garderies non subventionnées selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents) .....	<b>319</b>
Figure 2.1	Répartition en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon leur âge au 30 septembre 2019 .....	<b>664</b>
Figure 5.1	Proportion moyenne du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE et les garderies, selon la région administrative, qui a travaillé au cours de la semaine de référence du 17 au 23 février 2020 .....	<b>99</b>
Figure 6.1	Répartition en pourcentage des plaintes reçues contre les RSG au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 selon la raison .....	<b>13134</b>
Figure 6.2	Répartition en pourcentage des BC disposant de mécanismes de consultation des RSG au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>136</b>
Figure 6.3	Nombre d'utilisations de différents mécanismes de consultation des RSG par les BC au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>136</b>
Figure 6.4	Répartition en pourcentage des demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 selon la nature de la demande .....	<b>137</b>
Figure 6.5	Répartition en pourcentage des BC qui ont offert, en totalité ou en partie, la formation obligatoire de 45 heures, nombre d'heures de formation et exigence de frais au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>138</b>
Figure 6.6	Répartition en pourcentage des BC qui ont offert, en totalité ou en partie, des activités de perfectionnement (formation de six heures), nombre d'heures de formation et exigence de frais au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>138</b>
Figure 6.7	Proportion des BC proposant diverses autres activités de soutien pédagogique et technique au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	<b>139</b>

# Résultats en bref pour l'année financière 2019-2020

Ce sommaire présente les principales caractéristiques qui ressortent de l'analyse des rapports d'activités des services de garde éducatifs à l'enfance (ci-après nommés « services de garde ») au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

## Profil des utilisateurs

Autour de 235 000<sup>1</sup> familles québécoises utilisent les services de garde en date du 31 mars 2020. Ceux-ci sont offerts à plus de 280 000<sup>2</sup> enfants, ce qui représente une légère diminution comparativement à mars 2019. En effet, selon les données recueillies par le Ministère au cours de l'année 2018-2019, 233 003 familles utilisaient les services de garde offerts à 281 961 enfants.

En moyenne, une installation de centre de la petite enfance (CPE) fournit des services de garde à 51 familles, une garderie subventionnée en fournit à 58 familles et une garderie non subventionnée en fournit à 43 familles. Un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) coordonne des services de garde en milieu familial pour 364 familles en moyenne.

## Type de services de garde

Plus de 7 enfants utilisateurs sur 10 fréquentent un service de garde en installation (CPE, garderie subventionnée ou non subventionnée). Les CPE accueillent 35,2 % des enfants, et les garderies en reçoivent 39,4 %. Les services de garde en milieu familial accueillent 25,4 % des enfants.

Comparativement à mars 2019, tous les types de services de garde en installation ont connu une très légère augmentation du nombre d'enfants accueillis. Cependant, le nombre d'enfants accueillis en milieu familial a diminué. En effet, en mars 2020, 213 enfants de plus bénéficient des services de garde en CPE, 607 enfants de plus sont en garderie subventionnée et 1 696 enfants de plus sont en garderie non subventionnée. Enfin, 3 902 enfants de moins bénéficient des services de garde en milieu familial (voir tableau à la page suivante). Il est à noter que le nombre de RSG reconnues par un BC (à l'exclusion des RSG dont la reconnaissance a été suspendue) a aussi diminué de 902 par rapport à l'année passée (voir tableau à la page suivante).

---

<sup>1</sup> Il s'agit des données extrapolées. Voir le tableau 2.1.

<sup>2</sup> Il s'agit des données extrapolées. Voir le tableau 2.9.

## Comparaison du nombre et de la proportion d'enfants accueillis en service de garde, selon le type de service de garde, en mars 2019 et en mars 2020

Année	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		Total	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Mars 2019	98 430	34,9	47 467	16,8	60 951	21,6	75 113	26,6	281 961	100,0
Mars 2020	98 643	35,2	48 074	17,1	62 647	22,3	71 211	25,4	280 575	100,0
<b>VARIATION</b>	<b>213</b>	<b>0,2</b>	<b>607</b>	<b>1,3</b>	<b>1 696</b>	<b>2,7</b>	<b>-3 902</b>	<b>-5,5</b>	<b>- 1 386</b>	<b>-0,5</b>

## Personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC)

En mars 2020, 68 999 enfants sont accueillis par 11 178 RSG reconnues et non suspendues. Comparativement à la même période en 2019, on observe une légère baisse du nombre de RSG reconnues et non suspendues (902 RSG de moins). Le nombre d'enfants accueillis en milieu familial a lui aussi diminué entre 2019 et 2020.

### Nombre de RSG et d'enfants inscrits en milieu familial en mars 2019 et en mars 2020

Année	Nombre de RSG reconnues par un BC (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSG reconnues par un BC (à l'exclusion des RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre d'enfants en milieu familial
2019	12 646	12 080	75 072
2020	11 782	11 178	68 999

Pendant l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, les BC ont reçu plus de 184 000 demandes de soutien pédagogique et technique de la part des RSG. Ces demandes concernaient principalement la pédagogie ou l'intervention éducative auprès des enfants (27,7 %), les aspects administratifs (27,0 %) et les obligations légales et réglementaires (15,9 %).

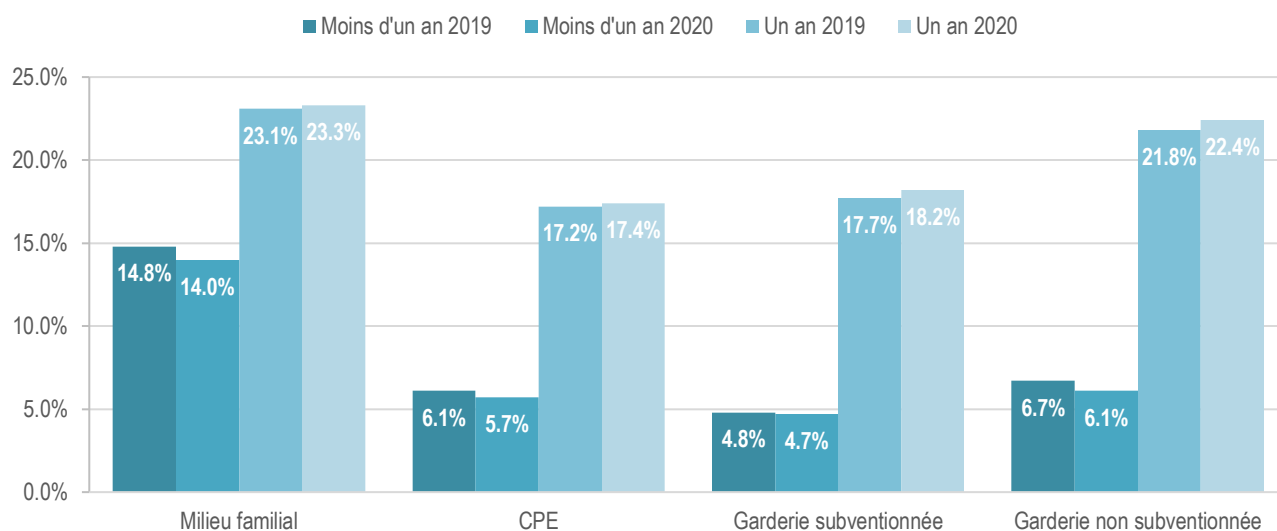
## Âge des enfants

Parmi les enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2020, plus de 9 enfants sur 10 ont entre 0 et 4 ans. Les enfants de 3 ans sont les plus nombreux et représentent 24,4 % de la clientèle des services de garde. Ils sont suivis de près par les enfants de 2 ans et ceux âgés de 4 ans. Les enfants de moins de 1 an représentent un peu moins de 8 % de la clientèle, alors que ceux âgés de 5 ans et plus comptent pour 2 % des enfants en service de garde. Il est à noter que le nombre de places réservées aux poupons (moins de 18 mois) est limité dans les installations et dans le milieu familial, et de ce fait, le pourcentage des enfants de moins de 1 an inscrits en service de garde est plus faible que celui des autres catégories d'âge.

Comme le montre la figure ci-dessous, les services de garde en milieu familial accueillent une clientèle plus jeune que celle en installation. En effet, en 2020, les enfants de moins de 1 an (de 0 à 11 mois) et ceux de 1 an (de 12 à 23 mois) constituent respectivement 14,0 % et 23,3 % de la clientèle en milieu

familial, alors que ces proportions sont de 5,7 % et de 17,4 % dans les installations de CPE, de 4,7 % et de 18,2 % dans les garderies subventionnées et de 6,1 % et de 22,4 % dans les garderies non subventionnées. Il est à noter que les proportions d'enfants de moins d'un an et d'un an par type de service de garde sont restées stables comparativement à l'année précédente.

### Comparaison des proportions des enfants de moins de deux ans, selon le type de service de garde, en mars 2019 et en mars 2020



### Proximité du milieu de garde – garde en installation

Parmi les enfants qui fréquentent une installation de CPE ou une garderie établie dans les régions administratives de Montréal et de Laval, respectivement 80,7 % et 80,4 % habitent le territoire de CLSC où est établi le service de garde. Selon des données recueillies par le Ministère en 2019, ces proportions étaient respectivement de 81,0 % et de 81,5 %.

Parmi les enfants inscrits dans un service de garde établi dans une autre région administrative que Montréal ou Laval, 80,1 % des enfants inscrits en CPE, 79,8 % de ceux inscrits en garderie subventionnée et 79,9 % de ceux inscrits en garderie non subventionnée viennent de la municipalité où se trouve le service de garde fréquenté.

### Personnel éducateur

Au 31 mars 2020, le personnel éducateur des services de garde en installation se compose de plus de 38 000 personnes dont plus de 97 % sont des femmes; cette proportion reste stable depuis plusieurs années. De ce nombre, 21 863 membres du personnel éducateur travaillent en CPE (56,1 %), 7 913 travaillent en garderie subventionnée (20,3 %) et 9 220 sont en garderie non subventionnée (23,6 %). Parmi l'ensemble des membres du personnel éducateur, 82,8 % sont qualifiés dans les CPE, 73,1 % le sont dans les garderies subventionnées et 52,4 % le sont dans les garderies non subventionnées. Il y a également 10 403 membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) en garderie et 15 782 en CPE.

Le milieu familial compte quant à lui 11 178 RSG reconnues (à l'exclusion de celles qui ont été suspendues) dont 99,4 % sont des femmes.

## Modes de garde particuliers

Les modes de garde particuliers regroupent les offres de service de soir, de nuit, de fin de semaine, sur appel, dans le cadre de l'application d'un programme particulier à la demi-journée ou encore à temps partiel. Le service de garde à temps partiel est le mode de garde particulier le plus fréquemment offert au 31 mars 2020, tous types de services de garde confondus (65,7 % des installations de CPE, 71,3 % des garderies et 12,1 % des RSG). En effet, un peu plus de 11 002 enfants en installation de CPE et en garderie ainsi que 3 873 enfants en milieu familial bénéficient de la garde à temps partiel.



# Introduction et démarche méthodologique

## Introduction

Tout titulaire d'un permis de centre de la petite enfance (CPE) ou de garderie subventionnée ou non subventionnée doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille (Ministère) un rapport de ses activités<sup>3</sup>. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC). Le présent rapport fait état des réponses fournies aux questionnaires des rapports d'activités, que l'on trouve aux annexes I, II et III.

Ce rapport est divisé en six chapitres :

- Chapitre 1 : *Portrait des entreprises de services de garde et de leur administration;*
- Chapitre 2 : *Familles utilisatrices et usagers;*
- Chapitre 3 : *Modes de garde particuliers;*
- Chapitre 4 : *Développement des enfants;*
- Chapitre 5 : *Personnel des CPE, des garderies et des BC;*
- Chapitre 6 : *RSG et mandats des BC.*

## Démarche méthodologique

Pour l'année financière 2019-2020, les questionnaires des rapports d'activités ont été remplis et transmis de façon électronique au Ministère. Les versions Web des questionnaires ont été conçues par la firme BIP Recherche à l'aide du logiciel Voxco Online et hébergées sur les serveurs de BIP Recherche. Les données ont ensuite été validées à l'aide des logiciels SPSS 18.0 et Excel 2013. Une vérification des bases de données a été effectuée par le Ministère.

Les données administratives présentées dans ce rapport proviennent du système CAFE (conception administrative famille-enfance), système dans lequel sont saisis les renseignements sur les titulaires de permis et les BC.

Les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur les rapports d'activités complets qui ont été transmis au Ministère. Il existe toujours un certain taux de non-réponse. Il s'agit parfois d'entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance (ci-après nommées « entreprises de services de garde » pour faciliter la lecture) qui ont cessé leurs activités peu après le 31 mars et sur lesquelles nous n'avons aucune donnée.

Il existe également une non-réponse partielle. Il s'agit de certaines données aberrantes qui ont été supprimées. La non-réponse partielle fait donc parfois varier le nombre de rapports d'activités sur lesquels sont basés les résultats.

---

<sup>3</sup> Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, article 63.

Pour l'année financière 2019-2020, 93,7 % de l'ensemble des divisions des CPE, des garderies et des BC du Québec ont transmis leur rapport d'activités au Ministère; les taux de réponse sont de 96,0 % pour les CPE, de 96,6 % pour les garderies subventionnées, de 89,9 % pour les garderies non subventionnées et de 96,9 % pour les BC. Il est à noter que les taux de réponse sont inférieurs à ceux des années antérieures en raison des difficultés auxquelles les services de garde ont fait face à la suite des mesures prises en lien avec la COVID-19. Le nombre de rapports d'activités retenus aux fins des calculs des résultats présentés dans ce rapport est exposé au tableau 1.2.

Les résultats présentés dans ce rapport s'appliquent à l'entreprise de services de garde, à la division d'entreprise de services de garde ou encore à l'installation. Tout le long du rapport, nous faisons ressortir les différences qui existent selon le type d'entreprise ou de division et, souvent, selon la région administrative.

Selon l'information recueillie, les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur l'un ou l'autre des éléments suivants :

- le jour de référence du 31 mars 2020;
- la semaine de référence du 17 au 23 février 2020;
- l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Les données sur la fréquentation des services de garde durant la semaine de référence sont fondées sur l'entente de service avec les parents (fréquentation prévue) et non sur la présence réelle de l'enfant.

Il importe de considérer dans la lecture des résultats de ce rapport que certaines installations ont commencé leurs activités durant l'année financière; l'information déclarée s'applique alors à une partie de l'année seulement. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, 7 installations de CPE et 140 garderies (39 subventionnées et 101 non subventionnées) ont ouvert leurs portes.

Dans certains tableaux, il est possible que la somme des composantes ne corresponde pas au total en raison de l'arrondissement des données à l'unité supérieure.

# Chapitre 1.

## Portrait des entreprises de services de garde et de leur administration

Dans ce chapitre, nous brossons le portrait des entreprises de services de garde<sup>4</sup> au 31 mars 2020. Ce portrait est présenté en fonction de la capacité d'accueil ou du nombre de places indiqué à l'agrément. Le détail est donné pour les 17 régions administratives du Québec. Nous examinons ensuite la fréquence des réunions des conseils d'administration (CA) des CPE et des BC ainsi que celle des rencontres des comités de parents des garderies. Le détail de la composition des CA et des formations suivies par leurs membres, ainsi que celui de la composition des comités de parents des garderies, est exposé. La troisième section présente un portrait des installations en milieu de travail ou d'études. Les dernières sections portent sur les empêchements et les signalements au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) de même que sur l'affichage du logo *Service de garde reconnu*.

### 1.1 Portrait général des entreprises de services de garde

#### 1.1.1 Structure des services de garde et portrait de la réponse

Afin d'éclairer le lecteur, il convient de faire une brève présentation de la structure des services de garde au Québec. La figure 1.1 présente un schéma de cette structure.

Il existe deux grandes catégories de services de garde, soit la garde en installation (CPE, garderies subventionnées et garderies non subventionnées) ainsi que la garde en milieu familial coordonnée par un BC et offerte par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) reconnues.

La structure des services de garde compte trois niveaux : l'entreprise de services de garde, la division et l'installation. Le niveau de l'installation existe uniquement dans le cas de la garde en installation. Il y a trois types d'entreprises : les CPE, les CPE-BC, les garderies et les BC.

Un CPE comporte toujours une division de garde en installation, c'est-à-dire qu'il est titulaire d'un permis de CPE. L'appellation CPE peut désigner aussi bien l'entreprise que la division, dans ce dernier cas, la précision *division* sera utilisée. Dans le cadre des rapports d'activités, au niveau de l'entreprise, on appelle CPE le CPE qui n'a pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial. Cette entreprise n'a qu'une seule division (division de CPE), qui compte d'une à sept installations. On appelle CPE-BC l'entreprise qui est titulaire d'un agrément de BC. Celle-ci comporte deux divisions : une division de CPE et une ou plusieurs divisions de BC. La division de CPE compte d'une à sept installations<sup>5</sup>. À ce sujet, certaines questions des questionnaires des rapports d'activités des CPE font l'objet de réponses par

---

<sup>4</sup> Régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1

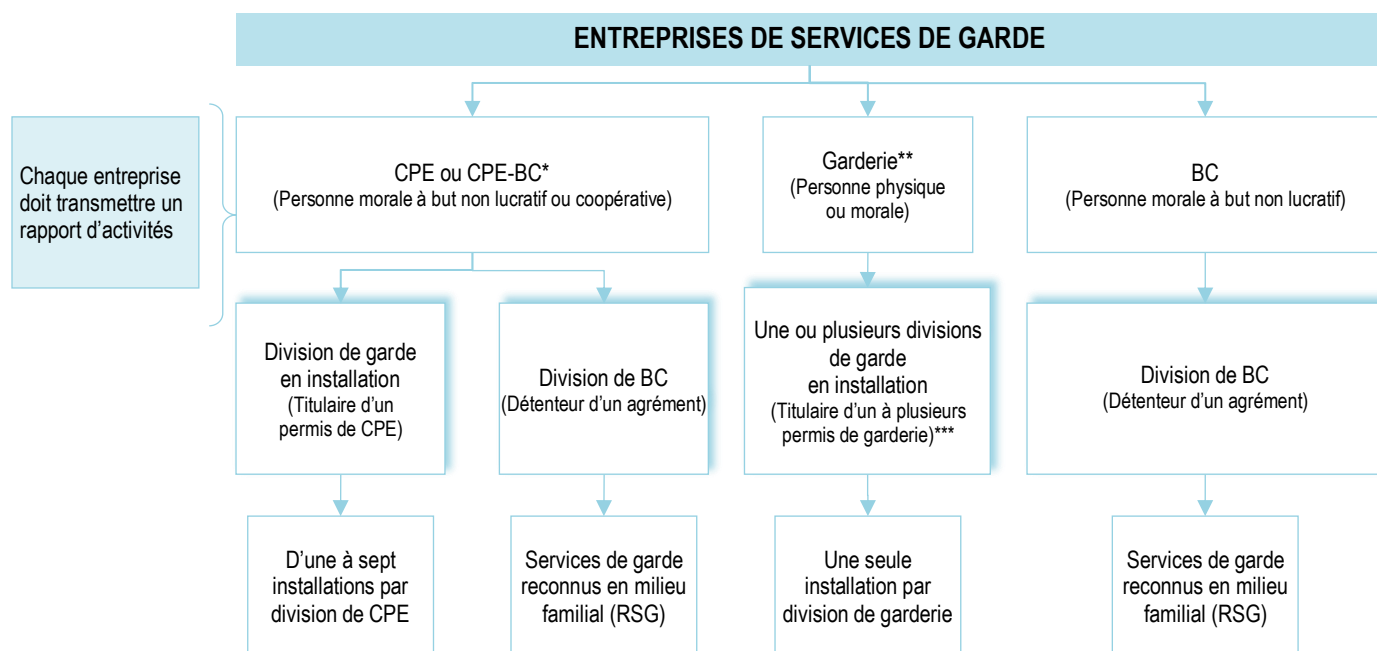
<sup>5</sup> L'article 8 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1 (LSGEE) stipule que le demandeur de permis de CPE peut avoir un maximum de cinq installations. Toutefois, en raison de situations exceptionnelles, le ministre peut autoriser un titulaire d'un permis de CPE à fournir des services de garde éducatifs dans plus de cinq installations

installation. Quelques organismes à but non lucratif (OBNL) autres que des CPE sont titulaires d'un agrément de BC; on les appelle BC tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de la division.

En 2020, on compte 1 582 installations rattachées à 949 divisions CPE. De ceux-ci, 807 relèvent d'une entreprise de CPE, 144 relèvent d'un CPE-BC titulaire d'une seule division de BC et 2 relèvent d'un CPE-BC titulaire de deux divisions de BC. Enfin, il y a 13 divisions de BC qui relèvent d'un BC<sup>6</sup>.

Enfin, pour les garderies subventionnées, un titulaire de permis, ou des personnes liées, peut avoir de 1 à 5 permis de garderie et un maximum de 300 places<sup>7</sup>, tandis que les garderies non subventionnées peuvent en avoir plus de 5. Chaque permis correspond à une division, et il n'y a qu'une installation par division.

**Figure 1.1**  
**Schéma de la structure des services de garde**



\* Un CPE (niveau de l'entreprise) a un seul permis de CPE (donc une seule division de CPE). Cette division peut compter plusieurs installations (d'une à sept installations au 31 mars 2020). Le CPE peut avoir zéro, un ou plusieurs agréments de BC (donc zéro, une ou plusieurs divisions de BC). Dans les faits, un seul CPE a deux agréments de BC. On appelle CPE-BC un CPE qui détient un ou deux agréments de BC.

\*\* Un permis de garderie ne vise qu'une seule installation.

\*\*\*Un titulaire de permis subventionné est limité à cinq permis.

<sup>6</sup> Ces résultats proviennent des données administratives du Ministère.

<sup>7</sup> Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, articles 93.1 et 93.2.

**Tableau 1.1**  
**Répartition des installations de CPE et de BC au 31 mars 2020**

Nombre total de CPE et CPE-BC		Nombre d'installations		Nombre d'installations au total	CPE (CPE-BC ayant un agrément)	CPE (CPE-BC ayant deux agréments)	BC
506	x	1 installation	=	506	44	0	S. O.
297	x	2 installations	=	594	57	1*	S. O.
114	x	3 installations	=	342	32	1**	S. O.
24	x	4 installations	=	96	9	0	S. O.
5	x	5 installations	=	25	0	0	S. O.
2	x	6 installations	=	12	1	0	S. O.
1	x	7 installations	=	7	1	0	S. O.
<b>949</b>				<b>1 582</b>	<b>144</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

\* Il s'agit d'un BC détenu par un seul CPE qui a deux installations. \*\* Il s'agit d'un BC détenu par un seul CPE qui a trois installations.

Le tableau 1.2 présente le nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2020 de même que le nombre d'entre elles qui ont transmis leur rapport d'activités. Au 31 mars 2020, les CPE regroupent 30,5 %<sup>8</sup> de l'ensemble des divisions, les garderies en constituent 64,3 % et les BC, 5,2 % (données non présentées).

<sup>8</sup> Notons que dans l'ensemble, les 949 CPE gèrent 1 582 installations et que les 911 CPE ayant rempli le questionnaire représentent 1 525 installations.

**Tableau 1.2**

**Nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2020 ainsi que nombre et proportion de divisions de CPE, de garderies et de BC qui ont remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques**

	Nombre de divisions existantes au 31 mars 2020 <sup>9</sup>	Nombre de rapports d'activités retenus à des fins statistiques	Proportion des divisions qui ont remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques (%)
<b>DIVISION DE GARDE EN INSTALLATION</b>			
<b>CPE</b>			
1 installation	506	484	95,7
2 installations	297	284	95,6
3 installations	114	111	97,4
4 installations ou plus <sup>10</sup>	32	32	100,0
<b>Nombre total de CPE</b>	<b>949</b>	<b>911</b>	<b>96,0</b>
<b>Garderies</b>			
Garderies subventionnées	716	692	96,6
Garderies non subventionnées	1282	1153	89,9
<b>Nombre total de garderies</b>	<b>1 998</b>	<b>1 845</b>	<b>92,3</b>
<b>DIVISION DES BC</b>			
<b>BC</b>			
CPE-BC <sup>11</sup>	148	145	98,0
BC <sup>12</sup>	13	11	84,6
<b>Nombre total de BC</b>	<b>161</b>	<b>156</b>	<b>96,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 108</b>	<b>2 912</b>	<b>93,7</b>

La figure 1.2 montre la répartition des places (à contribution réduite ou non) entre les services de garde en installation de CPE, les garderies subventionnées, les garderies non subventionnées et les divisions de BC ayant remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques. Les installations de CPE cumulent 31,9 % des places, les garderies subventionnées en réunissent 15,8 %, les garderies non subventionnées en comptent 21,8 % et les BC coordonnent 30,6 % des places en milieu familial.

À moins d'avis contraire, l'information présentée dans la suite de ce rapport concerne exclusivement les 911 CPE, ou 1 525 installations de CPE, les 692 garderies subventionnées et 1 153 garderies non

<sup>9</sup> Ces résultats proviennent des données administratives du Ministère.

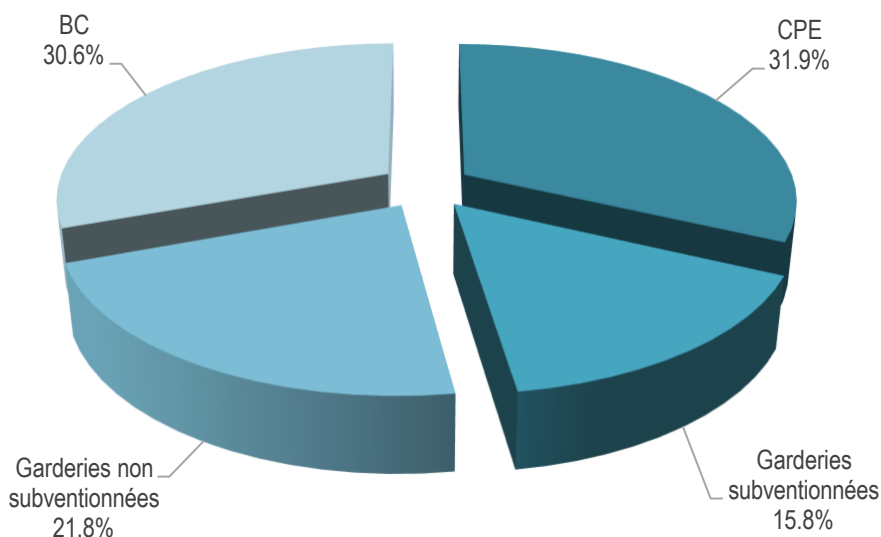
<sup>10</sup> Cinq CPE comptent cinq installations, deux CPE comptent six installations, alors qu'un CPE en compte sept.

<sup>11</sup> L'agrément du BC est détenu par un CPE.

<sup>12</sup> L'agrément du BC est détenu par une entreprise autre qu'un CPE.

subventionnées ainsi que les 156 BC<sup>13</sup> ayant remis un rapport d'activités retenu en 2020 à des fins statistiques.

**Figure 1.2**  
**Répartition en pourcentage des places selon les divisions de garde en installation ou de BC au 31 mars 2020**



### 1.1.2 Répartition des services de garde et des BC selon la région administrative

Le tableau 1.3 présente la répartition des 1 525 installations de CPE, des 692 garderies subventionnées, des 1 153 garderies non subventionnées et des 156 BC selon la région administrative. La région de Montréal rassemble à elle seule le tiers (32,5 %) des services de garde régis au Québec. Viennent ensuite les régions de la Montérégie (17,2 %) et de la Capitale-Nationale (9,2 %). On observe une concentration de garderies à Montréal, cette région regroupant 41,0 % des garderies subventionnées et 42,2 % des garderies non subventionnées.

En 2018-2019, on comptait 1 552 installations de CPE, 702 garderies subventionnées, 1 221 garderies non subventionnées et 160 BC. La région de Montréal rassemblait à elle seule le tiers (32,8 %) des services de garde, suivie des régions de la Montérégie (17,2 %) et de la Capitale-Nationale (9,0 %).

---

<sup>13</sup> Pour les BC rattachés à un CPE, les questions communes aux deux divisions ne sont posées qu'une seule fois afin de ne pas doubler l'information. En conséquence, les résultats générés à partir des questions communes aux rapports d'activités des CPE et des BC sont basés sur 156 BC; nous ne pouvons doubler le nombre de rencontres, de membres du personnel ou d'activités des entreprises ayant 2 agréments.

**Tableau 1.3**  
**Répartition des installations de CPE, des garderies ainsi que des BC selon la région administrative au 31 mars 2020**

Région administrative	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		BC		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	41	2,7	1	0,1	5	0,4	8	5,1	55	1,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	56	3,7	8	1,2	20	1,7	6	3,8	90	2,6
Capitale-Nationale	144	9,4	56	8,1	111	9,6	13	8,3	324	9,2
Mauricie	53	3,5	5	0,7	10	0,9	7	4,5	75	2,1
Estrie	78	5,1	5	0,7	19	1,6	9	5,8	111	3,1
Montréal	356	23,3	284	41,0	486	42,2	19	12,2	1 145	32,5
Outaouais	83	5,4	24	3,5	44	3,8	9	5,8	160	4,5
Abitibi-Témiscamingue	29	1,9	1	0,1	4	0,3	5	3,2	39	1,1
Côte-Nord	26	1,7	0	0,0	0	0,0	6	3,8	32	0,9
Nord-du-Québec	26	1,7	0	0,0	0	0,0	2	1,3	28	0,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	20	1,3	1	0,1	0	0,0	6	3,8	27	0,8
Chaudière-Appalaches	88	5,8	18	2,6	35	3,0	12	7,7	153	4,3
Laval	56	3,7	56	8,1	96	8,3	6	3,8	214	6,1
Lanaudière	70	4,6	46	6,6	48	4,2	9	5,8	173	4,9
Laurentides	84	5,5	43	6,2	78	6,8	9	5,8	214	6,1
Montérégie	263	17,2	133	19,2	187	16,2	25	16,0	608	17,2
Centre-du-Québec	52	3,4	11	1,6	10	0,9	5	3,2	78	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 525</b>	<b>100,0</b>	<b>692</b>	<b>100,0</b>	<b>1 153</b>	<b>100,0</b>	<b>156</b>	<b>100,0</b>	<b>3 526</b>	<b>100,0</b>

### 1.1.3 Répartition des services de garde en installation selon la capacité d'accueil et des BC selon le nombre de places à l'agrément

La capacité d'accueil (nombre de places au permis) moyenne des installations est présentée au tableau 1.4. La limite légale est de 80°places par permis, à l'exception de celles bénéficiant d'un droit acquis obtenu en 1997 leur permettant d'avoir une capacité supérieure à 80<sup>14</sup>. La capacité moyenne d'accueil est de 61 places pour les CPE et respectivement de 67 places et de 55 places dans les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées. Elle varie toutefois de 8 à 208 places dans le premier cas, de 8 à 143 places dans les garderies subventionnées et de 9 à 80 places dans les garderies non subventionnées.

<sup>14</sup> L'article 8 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1 (LSGEE) stipule que le demandeur de permis de CPE peut avoir un maximum de cinq installations. Toutefois, en raison de situations exceptionnelles, le ministre peut autoriser un titulaire d'un permis CPE à fournir des services de garde éducatifs dans plus de cinq installations.



Près du quart (24,7 %) des CPE et 23,5 % des garderies non subventionnées disposent exactement de 80 places, alors que les garderies subventionnées disposent de près de la moitié (47,1 %). La proportion de services de garde en installation ayant une capacité de moins de 50 places s'inverse dans le cas des garderies, étant de 17,5 % pour les garderies subventionnées et de 41,5 % pour les garderies non subventionnées. Dans les CPE, cette proportion est de 23,1 %.

En ce qui a trait aux BC (tableau 1.5), ils administrent en moyenne 573 places; ce nombre varie de 39 à 1 923 places. Un peu plus de la moitié des BC (51,3 %) ont à leur agrément plus de 560 places. On note que 4,5 % des BC coordonnent plus de 1 150 places et que 3,2 % des BC ont 140 places ou moins.

**Tableau 1.4**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon la capacité d'accueil au 31 mars 2020**

Capacité d'accueil (places au permis)	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 50 places	353	23,1	121	17,5	479	41,5	953	28,9
De 50 à 59 places	195	12,8	70	10,1	132	11,4	397	11,9
60 places	167	11,0	45	6,5	33	2,9	245	7,4
De 61 à 79 places	420	27,5	120	17,3	238	20,6	778	22,7
80 places	377	24,7	326	47,1	271	23,5	974	28,5
81 places ou plus	13	0,9	10	1,4	0	0,0	23	0,7
Nombre moyen de places	61,2	S. O.	66,7	S. O.	55,3	S. O.	61	S. O.
<b>TOTAL</b>	<b>1 525</b>	<b>100,0</b>	<b>692</b>	<b>100,0</b>	<b>1 153</b>	<b>100,0</b>	<b>3 370</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 1.5**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des BC selon le nombre de places à l'agrément et le nombre moyen de places au 31 mars 2020**

Nombre de places à l'agrément	BC	
	Nombre	%
140 places ou moins	5	3,2
De 141 à 280 places	19	12,2
De 281 à 420 places	26	16,7
De 421 à 560 places	26	16,7
De 561 à 700 places	27	17,3
De 701 à 850 places	24	15,4
De 851 à 1 000 places	18	11,5
De 1 001 à 1 150 places	4	2,6
De 1 151 à 1 923 places	7	4,5
Nombre moyen de places	573	S. O.
<b>TOTAL</b>	<b>156</b>	<b>100,0</b>

Au total, les services de garde et les BC retenus dans nos résultats disposent d'un total de 292 656 places (tableau 1.6).

Comme dans les années passées, les régions de Montréal (27,8 %), de la Montérégie (19,1 %) et de la Capitale-Nationale (8,5 %) regroupent les pourcentages les plus élevés de places.

Les places en installation des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec se trouvent en quasi-totalité dans les CPE, et on compte un nombre restreint ou nul de garderies dans certaines de ces régions.

Le nombre de garderies non subventionnées est supérieur au nombre d'installations de CPE dans les régions de Montréal et de Laval, avec respectivement 130 et 40 garderies non subventionnées de plus. En outre, c'est seulement dans les régions de Montréal et de Laval que le nombre total de places en garderies non subventionnées dépasse celui en CPE, avec respectivement 1 652 et 2 025 places de plus.

**Tableau 1.6**

**Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE et les garderies ainsi que du nombre de BC et de places à l'agrément et répartition en nombre et en pourcentage de l'ensemble des places, selon la région administrative, au 31 mars 2020 (divisions ayant remis leur rapport d'activités)**

Région administrative	Installation de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		BC		Total	
	Nombre d'installations	Nombre de places au permis	Nombre d'installations	Nombre de places au permis	Nombre d'installations	Nombre de places au permis	Nombre de BC	Nombre de places à l'agrément	Nombre de places	%
Bas-Saint-Laurent	41	1 896	1	8	5	203	8	2 893	5 000	1,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	56	2 941	8	481	20	1 104	6	3 837	8 363	2,9
Capitale-Nationale	144	8 643	56	3 162	111	6 300	13	6 766	24 871	8,5
Mauricie	53	2 845	5	380	10	509	7	3 204	6 938	2,4
Estrie	78	4 314	5	360	19	812	9	4 355	9 841	3,4
Montréal	356	23 716	284	18 969	486	25 368	19	13 413	81 466	27,8
Outaouais	83	5 032	24	1 550	44	2 147	9	5 368	14 097	4,8
Abitibi-Témiscamingue	29	1 709	1	80	4	250	5	2 280	4 319	1,5
Côte-Nord	26	1 346	0	0	0	0	6	1 384	2 730	0,9
Nord-du-Québec	26	1 711	0	0	0	0	2	239	1 950	0,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	20	859	1	23	0	0	6	1 343	2 225	0,8
Chaudière-Appalaches	88	5 020	18	1 011	35	2 047	12	6 069	14 147	4,8
Laval	56	3 642	56	3 809	96	5 667	6	4 808	17 926	6,1
Lanaudière	70	4 578	46	3 091	48	2 985	9	5 909	16 563	5,7
Laurentides	84	5 569	43	3 198	78	4 436	9	6 158	19 361	6,6
Montérégie	263	16 763	133	9 387	187	11 371	25	18 312	55 833	19,1
Centre-du-Québec	52	2 766	11	636	10	516	5	3 108	7 026	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 525</b>	<b>93 350</b>	<b>692</b>	<b>46 145</b>	<b>1 153</b>	<b>63 715</b>	<b>156</b>	<b>89 446</b>	<b>292 656</b>	<b>100,0</b>

## 1.2 Administration des entreprises offrant ou coordonnant des services de garde

### 1.2.1 Conseil d'administration et assemblées des membres

Les conseils d'administration (CA) des entreprises de CPE se sont réunis en moyenne 7,8 fois durant l'année. Le nombre de rencontres est présenté au graphique 1.3. La répartition moyenne des membres de ces conseils selon le sexe est de 6,1 femmes et 1,7 homme<sup>15</sup>.

Les CA des CPE qui ne détiennent pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial ont tenu en moyenne 1 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année 2019-2020 (90,2 % ont convoqué 1 assemblée, alors que 5,9 % en ont organisé 2 ou plus et 3,9 % n'en ont tenu aucune). L'assemblée générale annuelle a eu lieu plus fréquemment en septembre 2019 (58,9 %), en octobre 2019 (17,1 %) ou en juin 2019 (15,9 %) (données non présentées).

En ce qui concerne les CA des CPE agréés pour coordonner la garde en milieu familial (CPE-BC), ils se sont réunis en moyenne 10,6 fois durant l'année. Plus précisément, 46,9 % des CA se sont rencontrés de 3 à 9 fois, 38,5 % des CA se sont réunis de 10 à 12 fois et 14,7 % des CA ont convoqué 13 réunions et plus. En moyenne, la répartition des membres de ces conseils selon le sexe est de 8,2 femmes et de 1,9 homme.

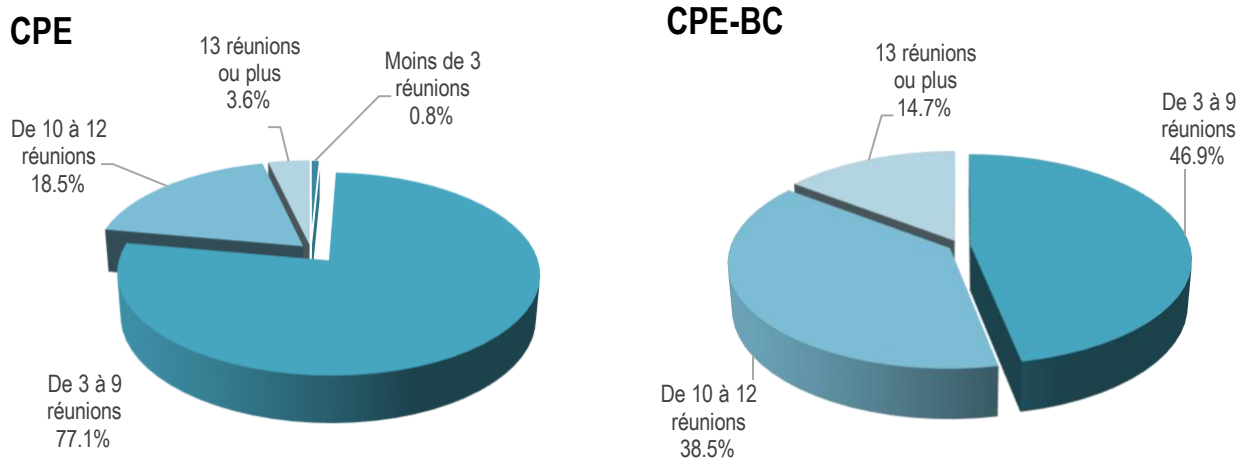
Les CA des CPE-BC ont tenu en moyenne 1,8 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (91,6 % ont organisé 1 assemblée, alors que 4,9 % en ont convoqué 2 ou plus et 3,5 % n'en ont tenu aucune). Il faut noter que le nombre moyen d'assemblées générales ou extraordinaires inclut un CPE-BC qui a tenu 111 assemblées. Autrement, la moyenne est d'une assemblée générale ou extraordinaire durant 2019-2020. L'assemblée générale annuelle a eu lieu en grande partie en septembre 2019 (54,4 %), en juin 2019 (22,5 %) ou en octobre 2019 (17,4 %), tout comme dans le cas des CPE (données non présentées).

Les CA des 11 BC se sont réunis en moyenne 8,8 fois durant l'année. Plus précisément, près des deux tiers (63,6 %) se sont rencontrés de 3 à 9 fois, un peu plus du quart (27,3 %) se sont rencontrés de 10 à 12 fois et 9,1 % se sont rencontrés 13 fois ou plus (figure 1.4). Ces conseils sont composés, en moyenne, de 6,0 femmes et de 0,6 homme. Ils ont tenu en moyenne 0,9 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (10 BC ont organisé 1 assemblée et 1 BC n'en a tenu aucune). L'assemblée générale annuelle s'est tenue soit en septembre 2019 (60,0 %), soit en juin 2019 (40,0 %) (données non présentées).

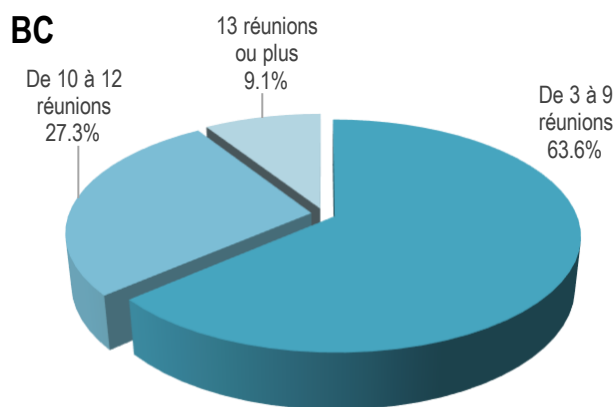
---

<sup>15</sup> Dans cette section, les données sur le nombre de membres du CA selon le sexe présents aux assemblées générales ou extraordinaires et à l'assemblée générale annuelle ne sont pas présentées.

**Figure 1.3**  
Répartition en pourcentage des CPE selon le nombre de réunions du CA au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020



**Figure 1.4**  
Répartition en pourcentage des BC selon le nombre de réunions du CA au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020



### 1.2.2 Perfectionnement des membres des CA

Une question a été posée aux CPE, CPE-BC et aux BC afin de savoir si les membres du CA avaient suivi une ou plusieurs formations (activités de perfectionnement) pendant l'année financière 2019-2020, et une question ouverte permettait d'indiquer le sujet de la formation ainsi que l'organisme l'ayant donnée.

L'analyse des réponses (données non présentées) indique que les membres des CA de 42,3 % des CPE ou CPE-BC (soit 385 sur un total de 911) ont suivi une ou des sessions de formation, pour un total de 437 formations. Parmi celles-ci, 97,7 % (427) portaient sur les rôles et responsabilités du CA ou sur l'administration d'un service de garde ou d'un OBNL. Les 10 autres formations portaient sur des sujets divers (autres projets, etc.). Plus de 3 formations sur 10 ont été données par des firmes privées ou des particuliers (39,4 %), 29,7 % l'ont été par une association ou un regroupement régional de CPE et environ le quart l'a été par le Ministère (23,5 %). Enfin, moins de 1 formation sur 10 a été donnée par une

personne au sein du CPE (4,1 %), par un organisme de développement social ou économique (2,1 %) ou par un organisme public (établissement scolaire, municipalité, etc.) (1,2 %)<sup>16</sup>.

Les membres des CA de 6 BC sur 11 ont suivi une formation, pour un total de 7 formations. La totalité d'entre elles avait pour sujet les rôles et responsabilités du CA ou l'administration d'un service de garde ou d'un OBNL. Six des sept formations ont été offertes par une association ou un regroupement régional de CPE ou par le Ministère<sup>17</sup>. Une seule formation a été offerte par une entreprise privée.

### 1.2.3 Comité de parents dans les garderies

Selon l'article 31 de la LSGEE, la garderie doit former un comité de parents composé de cinq parents élus par ou parmi les parents des enfants qui fréquentent la garderie, et les membres de ce comité doivent se rencontrer au moins quatre fois par année. La seule exception possible est le cas où le CA de la garderie est composé majoritairement de parents usagers des services qui répondent aux exigences du premier alinéa de l'article 31<sup>18</sup> de la LSGEE.

Parmi les garderies, 98,1 % des garderies subventionnées et 95,1 % des garderies non subventionnées disposent d'un comité consultatif de parents. Celui-ci est formé de 5 parents dans une majorité de garderies subventionnées (68,2 %) et de garderies non subventionnées (62,8 %). Les comités formés de 6 parents ou plus sont observés dans 26,4 % des garderies subventionnées et dans 27,3 % des garderies non subventionnées. En revanche, il est plus rare que les comités soient formés de 1 à 4 parents, ces comités existant dans 5,3 % des garderies subventionnées et dans 8,9 % des garderies non subventionnées. Cela représente une moyenne de 5,5 parents par comité autant dans les garderies subventionnées que dans les garderies non subventionnées. Ajoutons que 0,2 % des garderies subventionnées et 1,0 % des garderies non subventionnées ont mentionné qu'aucun parent ne siégeait au comité de parents; cette situation peut être attribuable à une ouverture très récente ou à une problématique particulière à la garderie. Quant à la répartition des hommes et des femmes à l'intérieur du comité de parents, elle est en moyenne de 4,7 femmes et de 0,9 homme dans les garderies subventionnées et de 4,5 femmes et de 1,2 homme dans les garderies non subventionnées (données non présentées).

Les figures 1.5 et 1.6 représentent le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année financière 2019-2020 dans les garderies subventionnées et non subventionnées. Dans celles qui sont subventionnées, 76,0 % des comités ont respecté le nombre minimal de 4 réunions établies par la LSGEE, alors que ce pourcentage est de 65,0 % dans les garderies non subventionnées. Dans les autres cas, le nombre de réunions est inférieur au nombre minimal requis par la LSGEE. Le nombre moyen de réunions du comité de parents est de 3,8 réunions dans les garderies subventionnées et de 3,7 réunions dans les garderies non subventionnées. Ces résultats tiennent compte à la fois de la date d'ouverture des installations et du nombre de parents siégeant au comité.

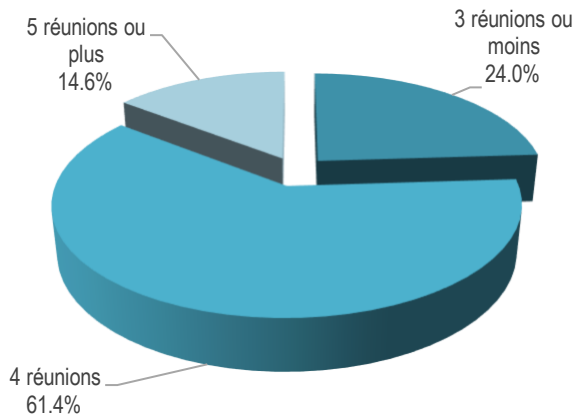
---

<sup>16</sup> Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs formateurs.

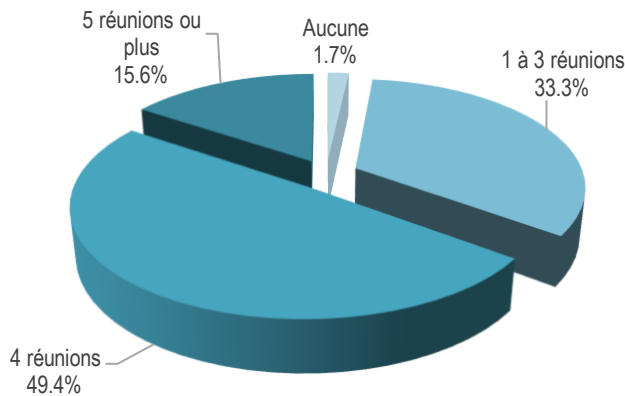
<sup>17</sup> Le total des mentions dépasse le nombre de formations, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs formateurs.

<sup>18</sup> Cinq parents élus par et parmi les parents usagers autres que le titulaire du permis, un membre de son CA, de son personnel et une personne qui leur est liée.

**Figure 1.5**  
**Répartition en pourcentage des garderies subventionnées selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents)**



**Figure 1.6**  
**Répartition en pourcentage des garderies non subventionnées selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents)**



Les CA de 13 garderies subventionnées et de 57 garderies non subventionnées se composent majoritairement de parents usagers des services, ce qui répond aux exigences du premier alinéa de l'article 31 de la LSGEE. Les CA des garderies subventionnées se sont réunis en moyenne 5,3 fois durant l'année financière, et ceux des garderies non subventionnées, 3,9 fois; 22 conseils des garderies non subventionnées ont tenu moins de 4 rencontres, mais aucun CA de garderies subventionnées n'a tenu moins de 4 rencontres. Ces CA sont composés en moyenne de 4,9 femmes et de 1,1 homme dans les garderies subventionnées et de 4,6 femmes et de 1,1 homme dans les garderies non subventionnées. Ils ont tenu en moyenne 1,5 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année dans les garderies subventionnées (69,2 % ont organisé 1 assemblée, 23,1 % en ont convoqué 2 ou plus et 7,7 % n'en ont tenu aucune). Dans les garderies non subventionnées, les CA ont tenu en moyenne 1,3 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (77,2 % ont organisé 1 assemblée, 17,5 % en ont convoqué 2 ou plus et 5,3 % n'en ont convoqué aucune). L'assemblée générale annuelle s'est tenue majoritairement en septembre 2019 (83,3 %) pour les garderies subventionnées et le plus souvent en septembre 2019 (37,0 %) ou en octobre 2019 (27,8 %) pour les garderies non subventionnées (données non présentées).

### 1.3 Installations de CPE et garderies en milieu de travail ou d'études

Dans les questionnaires des rapports d'activités des CPE et des garderies, plusieurs questions permettent de connaître certaines caractéristiques des installations en milieu de travail ou d'études. **Une installation en milieu de travail ou d'études se définit comme une installation située sur un lieu de travail ou d'études ou à proximité et profitant du soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux (ou étudient dans l'établissement dans le cas du réseau de l'éducation).** Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : soutien administratif, soutien financier, soutien technique, soutien relatif aux activités récréatives ou soutien lié à l'entretien. De plus, une question est posée pour savoir si l'installation accorde la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études. Pour la suite de cette section, l'expression « milieu de travail » englobe aussi les milieux d'études dans leur politique d'admission. Il est à noter que le nombre de places réellement offertes au milieu de travail varie d'une installation à l'autre; ce n'est donc pas toujours la totalité des places qui est accordée en priorité.

Selon ces critères, 227 CPE (24,9 %), 23 garderies subventionnées (3,3 %) et 46 garderies non subventionnées (4,0 %) ont des installations en milieu de travail au 31 mars 2020. Des 227 CPE, 59 ont plus de 1 installation en milieu de travail (43 CPE en ont 2, 15 CPE en ont 3 et 1 CPE en a 4), pour un total de 303 installations de CPE en milieu de travail (tableau 1.7); cela représente 19,9 % de l'ensemble des installations de CPE.

**Tableau 1.7**

**Répartition en nombre des installations de CPE en milieu de travail ou d'études au 31 mars 2020**

Nombre de CPE ayant une ou des installations en milieu de travail		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE		Nombre total d'installations en milieu de travail
168	X	1	=	168
43	X	2	=	86
15	X	3	=	45
1	X	4	=	4
227				303

Dans les installations situées en milieu de travail, la proportion moyenne d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu où se trouve l'installation est respectivement de 52,3 % pour les installations de CPE, de 35,7 % pour les garderies subventionnées et de 21,3 % pour les garderies non subventionnées (données non présentées). Le tableau 1.8, quant à lui, fait ressortir que dans 3,3 % des installations de CPE et dans 21,7 % des garderies non subventionnées, aucun enfant n'a un parent qui travaille ou étudie dans le milieu. Cette situation est absente dans le cas des garderies subventionnées.



**Tableau 1.8**

**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu du 17 au 23 février 2020**

Proportion d'enfants	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	10	3,3	0	0,0	10	21,7
De 1 % à moins de 25 %	75	24,8	10	43,5	20	43,5
De 25 % à moins de 50 %	65	21,5	8	34,8	7	15,2
De 50 % à moins de 75 %	48	15,8	0	0,0	6	13,0
De 75 % à moins de 100 %	74	24,4	3	13,0	3	6,5
100 %	31	10,2	2	8,7	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>303</b>	<b>100,0</b>	<b>23</b>	<b>100,0</b>	<b>46</b>	<b>100,0</b>

Comme le montre le tableau 1.9, les installations en milieu de travail sont présentes dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de la région du Nord-du-Québec. On trouve des installations de CPE en milieu de travail dans 16 des 17 régions administratives, des garderies subventionnées dans 9 régions et des garderies non subventionnées dans 11 régions.

La proportion des installations de CPE en milieu de travail par rapport au nombre total d'installations de CPE dans la région est de 3 sur 10 dans les régions de Montréal (30,1 %) et de la Capitale-Nationale (30,6 %). Par ailleurs, relativement au nombre total d'installations de CPE en milieu de travail, plus du tiers des installations (35,3 %) se trouvent dans la région de Montréal, qui en compte 107. Cette région est suivie en importance par la Capitale-Nationale, qui regroupe 44 installations de CPE en milieu de travail (14,5 %), et par la Montérégie, qui en comprend 33 (12,5 %). Les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue représentent la plus petite portion du nombre d'installations en milieu de travail, avec, respectivement, zéro, deux, quatre et quatre installations chacune.

En ce qui concerne les garderies subventionnées en milieu de travail, 9 se trouvent dans la région de Montréal, ce qui correspond à 39,1 % du total des garderies subventionnées en milieu de travail. La région de la Montérégie en compte 5 (21,7 %), et la région de la Capitale-Nationale en compte 3 (13,0 %). Quant aux garderies non subventionnées en milieu de travail, 3 sur 10 (30,4 %) se trouvent dans la région de Montréal avec 14 garderies, 1 sur 5 (21,7 %) se trouve dans la Capitale-Nationale avec 10 garderies et 1 sur 10 (13,0 %) se trouve dans la région de la Montérégie avec 6 garderies.

**Tableau 1.9**

**Répartition en nombre des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études et proportion (%) relative de celles-ci, selon la région administrative, au 31 mars 2020**

Région administrative	Installations de CPE			Garderies subventionnées			Garderies non subventionnées			Nombre total d'installations de CPE et de garderies en milieu de travail
	Nombre en milieu de travail	Nombre total	Proportion en milieu de travail (%)	Nombre en milieu de travail	Nombre total	Proportion en milieu de travail (%)	Nombre en milieu de travail	Nombre total	Proportion en milieu de travail (%)	
Bas-Saint-Laurent	9	41	22,0	0	1	0,0	1	5	20,0	10
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8	56	14,3	1	8	12,5	1	20	5,0	10
Capitale-Nationale	44	144	30,6	3	56	5,4	10	111	9,0	57
Mauricie	9	53	17,0	0	5	0,0	0	10	0,0	9
Estrie	12	78	15,4	1	5	20,0	2	19	10,5	15
Montréal	107	356	30,1	9	284	3,2	14	486	2,9	130
Outaouais	17	83	20,5	0	24	0,0	2	44	4,5	19
Abitibi-Témiscamingue	4	29	13,8	0	1	0,0	0	4	0,0	4
Côte-Nord	4	26	15,4	0	0	0,0	0	0	0,0	4
Nord-du-Québec	0	26	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	20	10,0	0	1	0,0	0	0	0,0	2
Chaudière-Appalaches	17	88	19,3	1	18	5,6	0	35	0,0	18
Laval	12	56	21,4	0	56	0,0	3	96	3,1	15
Lanaudière	9	70	12,9	1	46	2,2	3	48	6,3	13
Laurentides	8	84	9,5	1	43	2,3	3	78	3,8	12
Montérégie	33	263	12,5	5	133	3,8	6	187	3,2	44
Centre-du-Québec	8	52	15,4	1	11	9,1	1	10	10,0	10
<b>TOTAL</b>	<b>303</b>	<b>1 525</b>	<b>19,9</b>	<b>23</b>	<b>692</b>	<b>3,3</b>	<b>46</b>	<b>1 153</b>	<b>4,0</b>	<b>372</b>

Parmi les 303 installations de CPE en milieu de travail, 249 (82,2 %) bénéficient d'un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE (pour ces installations) et le milieu de travail ou d'études. Quant aux garderies en milieu de travail, 15 subventionnées et 22 non subventionnées affirment avoir un partenariat officialisé (données non présentées).

### 1.3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études

En ce qui concerne le type de soutien offert par le milieu de travail, on remarque que des 303 installations de CPE, 70,3 % bénéficient d'un soutien financier, 44,9 % ont un soutien lié à l'entretien, 30,4 % ont un soutien relatif aux activités récréatives, 25,4 % ont un soutien administratif et enfin 19,1 % bénéficient d'un soutien technique. Pour les 23 garderies subventionnées en milieu de travail, on note que les formes de soutien sont offertes dans les proportions suivantes : soutien financier (43,5 %); soutien administratif (34,8 %); soutien technique (30,4 %); soutien relatif aux activités récréatives (26,1 %); et soutien lié à l'entretien (17,4 %). Pour les 46 garderies non subventionnées situées sur les lieux de travail, ces proportions sont les suivantes : soutien financier (37,0 %); soutien lié à l'entretien ou soutien technique (34,8 %); soutien administratif (32,6 %); et soutien relatif aux activités récréatives (26,1 %) (données non présentées).

### 1.3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail

Le tableau 1.10 présente les secteurs des milieux de travail auxquels sont liés les installations. On y voit que des 303 installations de CPE en milieu de travail, 36,3 % sont liées au réseau de l'éducation, 26,4 % le sont au réseau de la santé et 24,1 % le sont à des entreprises privées (les secteurs d'activité des entreprises privées sont énumérés au tableau 1.11). De même, des 23 garderies subventionnées en milieu de travail, 11 sont liées au réseau de l'éducation, 7 le sont à des entreprises privées et 5 le sont au réseau de la santé. Pour les 46 garderies non subventionnées en milieu de travail, 19 sont liées au réseau de l'éducation, 13 le sont à des entreprises privées et 10 le sont au réseau de la santé.

**Tableau 1.10****Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon le secteur d'activité au 31 mars 2020**

Secteur du milieu de travail	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réseau de la santé	80	26,4	5	21,7	10	21,7
Réseau de l'éducation	110	36,3	11	47,8	19	41,3
Fonction publique	44	14,5	0	0,0	3	6,5
Entreprise privée	73	24,1	7	30,4	13	28,3
Regroupement de milieux de travail ou d'études*	9	3,0	3	13,0	7	15,2
Organisme communautaire	13	4,3	3	13,0	3	6,5
<b>TOTAL**</b>	<b>329</b>	<b>-***</b>	<b>29</b>	<b>-***</b>	<b>55</b>	<b>-***</b>

\* Une installation est liée à un regroupement de milieux de travail ou d'études si un lien est établi avec un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel ou une tour de bureaux, par exemple).

\*\* Le nombre total d'installations en milieu de travail dépasse celui du tableau 1.9 (329, 29 et 55), car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs.

\*\*\* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs.

**Tableau 1.11**  
**Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée au 31 mars 2020**

Secteur d'activité économique des entreprises (SCIAN <sup>19</sup> 2017)	Nombre d'installations de CPE	Nombre de garderies subventionnées	Nombre de garderies non subventionnées
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	0	0	0
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	2	0	0
Services publics	0	0	0
Construction	0	1	1
Fabrication	32	2	6
Commerce de gros	7	0	1
Commerce de détail	5	1	1
Transport et entreposage	3	1	0
Industrie de l'information et industrie culturelle	4	2	0
Finance et assurances	8	0	2
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1	0	1
Services professionnels, scientifiques et techniques	2	0	4
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0	0	0
Services d'enseignement	1	0	2
Soins de santé et assistance sociale	2	0	0
Arts, spectacles et loisirs	1	0	0
Services d'hébergement et de restauration	2	0	0
Autres services (sauf les administrations publiques)	0	0	1
<b>TOTAL*</b>	<b>73**</b>	<b>7</b>	<b>19</b>

\* Le total dépasse celui indiqué au tableau 1.10 (73, 7 et 19), car les répondants pouvaient inscrire plus d'un secteur d'activité.

\*\* Ce total inclut trois installations de CPE dont la réponse ne permettait pas d'identifier le secteur d'activité de l'entreprise privée.

<sup>19</sup> SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Les tableaux 1.12 et 1.13 détaillent l'information sur les installations en milieu de travail du secteur de l'éducation selon la situation des enfants qui les fréquentent, en distinguant les enfants dont au moins un parent étudie dans le milieu d'enseignement, ceux dont au moins un parent travaille dans le milieu et ceux dont au moins un parent étudie et travaille dans le milieu.

Ainsi, 92 des 110 installations de CPE (83,6 %) ont, parmi leur clientèle, des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (tableau 1.12). Dans 40,9 % des installations de CPE liées au réseau de l'éducation, la proportion d'enfants dont au moins un parent étudie se situe entre 1 % et moins de 25 %.

Parmi les installations de CPE qui ont un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, 78,2 % accueillent des enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu. Et dans plus de la moitié des installations de CPE en milieu d'enseignement (56,4 %), de 1 % à 25 % des enfants accueillis ont au moins un parent qui est membre du personnel. Enfin, notons que 15,5 % des installations de CPE du réseau de l'éducation déclarent accueillir des enfants dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu.

**Tableau 1.12**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 17 au 23 février 2020**

Proportion d'enfants concernés*	Situation possible dans le réseau de l'éducation					
	Enfant dont au moins un parent étudie dans le milieu		Enfant dont au moins un parent travaille dans le milieu		Enfant dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu	
	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%
Aucun	18	16,4	24	21,8	93	84,5
De 1 % à moins de 25 %	45	40,9	62	56,4	16	14,5
De 25 % à moins de 50 %	29	26,4	18	16,4	1	0,9
De 50 % à moins de 75 %	8	7,3	2	1,8	0	0,0
De 75 % à moins de 100 %	8	7,3	2	1,8	0	0,0
100 %	2	1,8	2	1,8	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>100,0</b>	<b>110</b>	<b>100,0</b>	<b>110</b>	<b>100,0</b>

\* Les proportions d'enfants concernés par la situation ont été fournies par les installations de façon approximative.

Au tableau 1.13, sur les 30 garderies qui ont un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, 22 accueillent des enfants dont un parent étudie dans l'établissement. Précisons que dans 20 garderies, la proportion d'enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement se situe entre 1 % et moins de 25 %.

Parallèlement, 14 des garderies en milieu d'enseignement ont des enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu, et parmi celles-ci, 7 ont de 1 % à moins de 25 % des enfants. Enfin, seulement

trois garderies dans ce type de milieu accueillent des enfants dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu.

**Tableau 1.13**

**Répartition en nombre et en pourcentage des garderies du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 17 au 23 février 2020**

Proportion d'enfants	Situation possible dans le réseau de l'éducation											
	Enfant dont au moins un parent étudie dans le milieu				Enfant dont au moins un parent travaille dans le milieu				Enfant dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu			
	Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	4	36,4	4	21,1	3	27,3	13	68,4	11	100,0	16	84,2
De 1 % à moins de 25 %	6	54,5	14	73,7	3	27,3	4	21,1	–	–	2	10,5
De 25 % à moins de 50 %	1	9,1	1	5,3	3	27,3	1	5,3	–	–	1	5,3
De 50 % à moins de 75 %	–	–	–	–	–	–	1	5,3	–	–	–	–
De 75 % à moins de 100 %	–	–	–	–	1	9,1	–	–	–	–	–	–
100 %	–	–	–	–	1	9,1	–	–	–	–	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>11</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>11</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>

À titre informatif, les tableaux 1.14 et 1.15 présentent le nombre et la proportion des installations en milieu de travail dans les autres grands secteurs, soit les services de garde liés au secteur de la santé, à la fonction publique, aux entreprises privées, aux regroupements de milieux de travail ou d'études et aux organismes communautaires, et ce, selon la proportion d'enfants concernés.

**Tableau 1.14**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE de divers grands secteurs,**  
**selon la proportion d'enfants concernés, du 17 au 23 février 2020**

Proportion d'enfants concernés	Secteurs									
	Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le secteur de la santé		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu de la fonction publique		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu des entreprises privées		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans un des milieux faisant partie d'un regroupement de milieux de travail ou d'études		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu des organismes communautaires	
	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%
Aucun	2	2,5	2	4,5	7	9,6	–	–	1	7,7
De 1 % à moins de 25 %	12	15	9	20,5	24	32,9	3	33,3	12	92,3
De 25 % à moins de 50 %	18	22,5	7	15,9	12	16,4	–	–	–	–
De 50 % à moins de 75 %	18	22,5	5	11,4	11	15,1	–	–	–	–
De 75 % à moins de 100 %	20	25	17	38,6	17	23,3	5	55,6	–	–
100 %	10	12,5	4	9,1	2	2,7	1	11,1	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>	<b>73</b>	<b>100,0</b>	<b>9</b>	<b>100,0</b>	<b>13</b>	<b>100,0</b>



**Tableau 1.15**

**Répartition en nombre et en pourcentage des garderies de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 17 au 23 février 2020**

Proportion d'enfants concernés	Secteurs									
	Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le secteur de la santé		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu de la fonction publique		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu des entreprises privées		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans un des milieux faisant partie d'un regroupement de milieux de travail ou d'études		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu des organismes communautaires	
	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%
Aucun	2	13,3	–	–	1	5,0	4	40,0	1	16,7
De 1 % à moins de 25 %	7	46,7	3	100,0	11	55,0	4	40,0	5	83,3
De 25 % à moins de 50 %	6	40,0	–	–	4	20,0	1	10,0	–	–
De 50 % à moins de 75 %	–	–	–	–	1	5,0	1	10,0	–	–
De 75 % à moins de 100 %	–	–	–	–	3	15,0	–	–	–	–
100 %	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>100,0</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>	<b>20</b>	<b>100,0</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>	<b>6</b>	<b>100,0</b>

## 1.4 Empêchements

Un empêchement peut consister en une condamnation, une mise en accusation ou un comportement répréhensible par une personne représentant un danger pour la sécurité physique ou morale des enfants. Toutes les personnes qui travaillent dans un service de garde doivent donc faire l'objet d'une vérification de l'absence d'empêchement<sup>20</sup>.

Les tableaux présentés dans les pages qui suivent indiquent le nombre de CPE et CPE-BC (tableau 1.16) et de garderies (tableaux 1.17 et 1.18) qui ont reçu, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA ou des propriétaires ou actionnaires, des membres de leur personnel ou des candidats pour ces fonctions ainsi que la catégorie de renseignements figurant sur la déclaration pouvant révéler un empêchement. Dans le cas des BC (tableau 1.19), ces informations sont présentées pour des personnes candidates à la reconnaissance ou des RSG, des assistantes, des personnes résidant au domicile, des remplaçantes occasionnelles, des stagiaires ou des bénévoles.

Les CPE et CPE-BC ont reçu 130 renseignements pouvant révéler un empêchement, les garderies non subventionnées en ont reçu 53 et les garderies subventionnées en ont reçu 35. Le nombre est plus élevé du côté des BC, où l'on trouve 330 renseignements pouvant révéler un empêchement. Dans l'ensemble, on compte 548 renseignements pouvant révéler un empêchement pour l'année financière 2019-2020, toutes natures confondues.

Enfin, ajoutons que la catégorie de renseignements figurant sur la déclaration pouvant révéler un empêchement concerne plus souvent la conduite automobile, et ce, pour tous les types d'entreprises pour la catégorie d'emploi de personnel éducateur.

---

<sup>20</sup> Le titulaire de permis doit fournir, à l'égard de tout nouvel administrateur ou actionnaire, un consentement à la vérification et une attestation d'absence d'empêchement ou une déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement dans les 60 jours suivant le changement d'administrateur ou d'actionnaire (art. 6, al. 2 du [RSGEE](#)).

**Tableau 1.16**

**Répartition des CPE et CPE-BC qui ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA, des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, ainsi que la décision rendue au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Nombre de cas soumis au Comité d'éthique du Ministère		Retrait de l'administrateur		Maintien de l'administrateur	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Membre du CA	11	14	7	7	2	2	9	12

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Congédiement, démission, non-embauche		Maintien en emploi	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Gestionnaire	2	2	0	0	2	2
Personnel éducateur	71	87	8	9	64	78
Autre membre du personnel	26	27	5	6	21	21

	Violence		Vol, fraude		Drogue		Actes à caractère sexuel		Conduite automobile		Autre	
	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements
Gestionnaire	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Personnel éducateur	8	12	16	16	3	3	1	1	31	34	15	21
Autre membre du personnel	4	4	6	6	3	3	0	0	12	12	2	2

**Tableau 1.17**

**Répartition des garderies subventionnées ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des propriétaires ou actionnaires, des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, ainsi que la décision rendue au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Nombre de cas soumis au Comité d'éthique du Ministère		Refus, retrait de la personne		Acceptation, maintien de la personne	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Propriétaire ou actionnaire	1	1	1	1	0	0	1	1

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Congédiement, démission, non-embauche		Maintien en emploi, embauche	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Gestionnaire	4	4	0	0	4	4
Personnel éducateur	22	24	4	5	18	19
Autre membre du personnel	6	6	1	1	5	5

	Violence		Vol, fraude		Drogue		Actes à caractère sexuel		Conduite automobile		Autre	
	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements
Gestionnaire	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2
Personnel éducateur	3	3	6	6	2	2	0	0	8	8	5	5
Autre membre du personnel	0	0	2	2	2	2	0	0	2	2	0	0

**Tableau 1.18**

**Répartition des garderies non subventionnées ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des propriétaires ou actionnaires, des membres du personnel ou des candidats pour ces fonctions, ainsi que la décision rendue au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Nombre de cas soumis au Comité d'éthique du Ministère		Refus, retrait de la personne		Acceptation, maintien de la personne	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Propriétaire ou actionnaire	3	4	2	2	0	0	3	4

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Congédiement, démission, non-embauche		Maintien en emploi, embauche	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Gestionnaire	4	5	0	0	4	5
Personnel éducateur	33	41	5	5	29	36
Autre membre du personnel	3	3	1	1	2	2

	Violence		Vol, fraude		Drogue		Actes à caractère sexuel		Conduite automobile		Autre	
	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements	Nbre de services	Nbre total de renseignements
Gestionnaire	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3	4
Personnel éducateur	3	3	7	7	1	1	0	0	14	14	13	16
Autre membre du personnel	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1

**Tableau 1.19**

**Répartition des divisions de BC<sup>21</sup> ayant reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des RSG, des personnes candidates à la reconnaissance, des assistantes, des remplaçantes occasionnelles, des stagiaires ou des bénévoles, ainsi que la décision rendue au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Non-reconnaissance		Délivrance d'une reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Personne candidate à la reconnaissance	20	25	7	8	14	17

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Suspension, révocation		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
RSG	18	18	0	0	18	18

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Congédiement par la RSG		Maintien en fonction par la RSG	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Assistante	13	14	2	2	11	12

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Suspension, révocation de la RSG		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Personne résidant au domicile	103	241	2	2	101	239

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Suspension, révocation de la RSG		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Remplaçante occasionnelle	21	31	0	0	21	31

<sup>21</sup> Comprend tous les BC et ne concerne que les RSG et leur entourage (toutes les personnes majeures qui habitent, à ce moment, la résidence dans laquelle la RSG offre, ou entend offrir, des services de garde en milieu familial).

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Suspension, révocation de la RSG		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Stagiaire	1	1	0	0	1	1

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement		Suspension, révocation de la RSG		Maintien de la reconnaissance	
	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements	Nombre de services	Nombre total de renseignements
Bénévole	0	0	0	0	0	0

\* La répartition des BC comprend tous les BC et ne concerne que les RSG et leur entourage (toutes les personnes majeures qui habitent, à ce moment, la résidence dans laquelle la RSG offre, ou entend offrir, des services de garde en milieu familial reconnus).

Le tableau 1.20 indique que 51,9 % des CPE et CPE-BC, 23,4 % des garderies subventionnées, 13,0 % des garderies non subventionnées et 81,8 % des BC ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique s'ils reçoivent un renseignement pouvant révéler un empêchement. Les comités de type interne sont les plus souvent mentionnés : 80,3 % des CPE et CPE-BC et 88,9 % des BC précisent pouvoir consulter le CA, tandis que 7,6 % des CPE et CPE-BC et 11,1 % des BC déclarent pouvoir avoir recours à un comité interne autre que le CA. De la même manière, 90,1 % des garderies subventionnées et 90,7 % des garderies non subventionnées indiquent pouvoir faire appel à un comité interne. On note que 12,1 % des CPE et CPE-BC, 7,4 % des garderies subventionnées et 3,3 % des garderies non subventionnées peuvent recourir à un comité d'éthique de type régional, ce qui n'est pas le cas des BC. À l'exception du quart des BC mentionnant avoir recours à un comité d'éthique de type provincial (22,2 %), très peu font appel à ce type de comité.

**Tableau 1.20**  
**Proportion des CPE et CPE-BC, des garderies et des BC qui peuvent recourir à un comité d'éthique existant et, parmi ceux qui ont cette possibilité, proportion utilisant les divers types de comités au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Type de services de garde	% qui a la possibilité de recourir à un comité d'éthique	Type de comité*				
		CA	Comité interne autre que le CA	Comité régional	Comité provincial	Autre
CPE et CPE-BC	51,9	80,3	7,6	12,1	8,7	5,7
Garderies subventionnées	23,4	S. O.	90,1	7,4	4,9	3,1
Garderies non subventionnées	13,0	S. O.	90,7	3,3	1,3	9,3
BC	81,8	88,9	11,1	0,0	22,2	0,0

\* Les entreprises de services de garde avaient la possibilité de sélectionner jusqu'à deux choix.

## 1.5 Signalements au DPJ

Les signalements au DPJ peuvent mettre en cause un membre du CA, un membre du personnel, une RSG ou son entourage. Le tableau 1.21 présente la répartition des entreprises selon le nombre de signalements effectués par le service de garde au DPJ ainsi que le nombre de signalements retenus dont l'information provient du DPJ entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.

Comme l'indique ce tableau, 892 CPE et CPE-BC (97,9 %), 683 garderies subventionnées (98,7 %) et 1137 garderies non subventionnées (98,6 %) n'ont fait au DPJ aucun signalement mettant en cause un membre de leur personnel. D'autre part, 885 CPE et CPE-BC, 675 garderies subventionnées et 1139 garderies non subventionnées n'ont pas été interpellés par le DPJ pour la même raison (respectivement 97,2 %, 97,5 % et 97,8 %).

Les CPE et CPE-BC ont enregistré 23 signalements effectués au DPJ et mettant en cause un membre de leur personnel ou un administrateur et ils ont été interpellés dans le cas de 31 signalements. Les garderies subventionnées ont enregistré 36 signalements au DPJ et elles ont été interpellées dans 37 cas. Quant aux garderies non subventionnées, elles ont enregistré 99 signalements au DPJ et elles ont été interpellées dans 39 cas.



**Tableau 1.21**

**Répartition des CPE, CPE-BC et des garderies et des BC selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou de l'administration au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Nombre de signalements	CPE et CPE-BC				Garderie subventionnée				Garderie non subventionnée			
	Signalement effectué au DPJ		Signalement dont l'information provient du DPJ		Signalement effectué au DPJ		Signalement dont l'information provient du DPJ		Signalement effectué au DPJ		Signalement dont l'information provient du DPJ	
	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur
Aucun	892	909	885	908	683	689	675	691	1137	1139	1139	1143
1	17	2	24	3	6	2	11	0	7	8	10	7
2	2	0	2	0	1	1	3	1	2	5	3	1
3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 ou plus	0	0	0	0	2	0	1	0	6	0	1	0
<b>Nombre total de signalements</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>78</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>15</b>

Les résultats sur les signalements mettant en cause un membre du personnel des 11 BC sont présentés au tableau 1.22. Ce tableau présente également les résultats des signalements mettant en cause une RSG ou son entourage dans les 156 BC. L'analyse des résultats sur les signalements mettant en cause un membre du personnel ou un administrateur dans les 11 BC révèle qu'il n'y a eu aucun signalement effectué au DPJ ou dont l'information provient du DPJ.

Finalement, 124 BC, soit 79,5 %, n'ont fait aucun signalement mettant en cause une RSG, un membre de son personnel (142, soit 91,0 %) ou son entourage (141, soit 90,4 %). On voit aussi que des BC n'ont pas été interpellés par le DPJ pour un signalement mettant en cause une RSG (108, soit 69,2 %), un membre de son personnel (140, soit 89,7 %) ou son entourage (139, soit 89,1 %). Les BC ont effectué 32 signalements au DPJ et ont été interpellés dans 61 cas mettant en cause une RSG, un membre de son personnel ou son entourage.

**Tableau 1.22**

**Répartition des BC selon le nombre de signalements mettant en cause une RSG, un membre du personnel de la RSG ou l'entourage de la RSG\* au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Nombre de signalements	BC				CPE-BC					
	Signalement effectué au DPJ		Signalement dont l'information provient du DPJ		Signalement effectué au DPJ			Signalement dont l'information provient du DPJ		
	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	RSG	Membre du personnel de la RSG	Entourage de la RSG	RSG	Membre du personnel de la RSG	Entourage de la RSG
Aucun	11	11	11	11	124	142	141	108	140	139
1	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	17	3	4	27	5	9
2	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	4	0	0	10	0	0
3	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	0	0	0	0	0	0
4	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	0	0	0	0	0	0
5	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	0	0	0	0	0	0
6 ou plus	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	0	0	0	0	0	0
<b>Nombre total de signalements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>47</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

\* L'entourage de la RSG est composé de toutes les personnes majeures qui habitent, à ce moment, la résidence dans laquelle la RSG offre, ou entend offrir, des services de garde en milieu familial reconnus.

## 1.6 Affichage du logo *Service de garde reconnu*

Le Ministère a conçu un logo qui permet d'identifier clairement les installations reconnues, soit les CPE, les garderies et les RSG reconnues par un BC<sup>22</sup>. Selon le tableau 1.23, il apparaît qu'en date du 31 mars 2020, il était affiché dans un endroit visible de l'extérieur dans 93,7 % des installations de CPE, dans 96,7 % des garderies subventionnées et dans 95,0 % des garderies non subventionnées. Du côté des BC pour le milieu familial, ce logo était visible chez 78,3 % des RSG.

**Tableau 1.23**

**Nombre et proportion de CPE, de garderies et de RSG dont le logo *Service de garde reconnu* était affiché dans un endroit visible de l'extérieur de leur édifice au 31 mars 2020**

	CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		RSG	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logo visible de l'extérieur de l'édifice	1 475	93,7	669	96,7	1 095	95,0	9 330	78,3

---

<sup>22</sup> Comment repérer les prestataires de services de garde reconnus : logo Service de garde reconnu (gouv.qc.ca) <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/parents/legal-illegal-reconnu/logo-service-de-garde-reconnu/Pages/logo-service-de-garde-reconnu.aspx>

## 1.7 Fermetures des services de garde en milieu familial

Lors d'une fermeture, les BC procèdent habituellement à des entrevues afin de connaître les raisons menant à cette fermeture. Les tableaux 1.24 et 1.25 indiquent le nombre de RSG qui ont fermé définitivement leur service de garde en milieu familial, les causes qui ont mené à ces fermetures et les raisons pour lesquelles les BC n'ont pas procédé à des entrevues de fermeture.

Au total, ce sont 1 131 RSG qui ont définitivement fermé leurs portes au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (tableau 1.24). Ce sont 31,6 % des RSG qui ont fermé leurs portes en raison de la carrière (revenu, manque de possibilités d'avancement, promotion, désir de changement, obtention d'un meilleur travail, dévalorisation du métier, etc.). Les autres raisons majeures sont une raison personnelle (16,3 %) et le départ à la retraite (16,1 %).

Seulement 32 BC ont procédé à des entrevues de fermeture avec une ou plusieurs RSG qui ont fermé définitivement leur service de garde au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, alors que 124 BC ne l'ont pas fait (tableau 1.25). La raison principale pour laquelle les BC n'ont pas procédé à des entrevues de fermeture est l'absence de procédure d'entrevue de fermeture (81 mentions). L'autre raison principale évoquée est la mise en place d'entrevues de fermeture non officielles, soit par téléphone ou par courriel (37 mentions).

**Tableau 1.24**

**Répartition en nombre et en pourcentage des RSG qui ont fermé définitivement leur service de garde en milieu familial au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (selon la principale raison de leur fermeture)**

Raison de la fermeture	Nombre de RSG	%
Déménagement	61	5,4
Raison personnelle	184	16,3
Maladie, accident ou décès	70	6,2
Diminution ou absence de clientèle	9	0,8
Horaire de travail inadéquat	14	1,2
Exigences législatives, réglementaires et administratives excessives	67	5,9
Départ à la retraite	182	16,1
Retour aux études	59	5,2
Carrière (revenu, manque de possibilités d'avancement, promotion, désir de changement, obtention d'un meilleur travail, dévalorisation du métier, etc.)	357	31,6
Révocation de la reconnaissance par le BC	27	2,4
Volonté de devenir une personne non reconnue	17	1,5
Absence de soutien du BC (comme perçu par la RSG)	0	0
Manque d'autonomie de la RSG dans la gestion de son service de garde	2	0,2
Autre	16	1,4
Ne sais pas	66	5,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 131</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 1.25**

**Raisons pour lesquelles les BC n'ont pas procédé à des entrevues de fermeture avec les RSG qui ont fermé définitivement leur service de garde au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Raison	Nombre de BC
Refus ou manque d'intérêt de la part de la RSG	1
Manque de temps de la part du personnel du BC	5
Absence de procédure d'entrevue de fermeture	81
Autres raisons	37
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>

# Chapitre 2.

## Familles utilisatrices et usagers

Dans ce chapitre, nous nous penchons sur l'utilisation des services de garde par les familles québécoises sur une période définie. Le détail sur la provenance des usagers, c'est-à-dire des enfants qui fréquentent les installations de CPE, les garderies et le milieu familial est présenté sous l'angle de la correspondance ou non entre le lieu de garde et le lieu de résidence (selon les territoires de CLSC, les municipalités et les régions administratives). En dernier lieu, nous abordons l'âge des enfants inscrits dans les installations de services de garde et le mode de fonctionnement des CPE et des garderies.

### 2.1 Familles utilisatrices

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les installations de services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats à l'ensemble du Québec, nous estimons à 235 651 le nombre de familles utilisatrices. De ce nombre, 81 311 utilisent les installations des CPE, 40 919 utilisent ceux des garderies subventionnées, 54 766 utilisent ceux des garderies non subventionnées et 58 656 ont recours aux services de garde en milieu familial.

En moyenne, sur la base de leur capacité au permis ou à l'agrément (BC), les installations de CPE assurent un service à 51 familles, les garderies subventionnées en assurent un à 58 familles et les garderies non subventionnées en assurent un à 43 familles. Quant aux BC, ils coordonnent des services de garde pour 364 familles (tableau 2.2).

**Tableau 2.1**

**Répartition du nombre de familles qui utilisent les services de garde en installation de CPE, en garderie ou en milieu familial selon la région administrative et extrapolation du nombre de familles du 17 au 23 février 2020**

Région administrative	CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	Services de garde en milieu familial	Total
Bas-Saint-Laurent	1 612	8	137	2 245	4 002
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 454	415	922	2 678	6 469
Capitale-Nationale	7 329	2 652	5 237	4 016	19 234
Mauricie	2 387	319	418	1 849	4 973
Estrie	3 589	306	676	2 225	6 796
Montréal	20 606	16 650	18 119	9 636	65 011
Outaouais	4 167	1 312	1 812	3 043	10 334
Abitibi-Témiscamingue	1 381	62	229	1 178	2 850
Côte-Nord	1 109	0	0	801	1 910
Nord-du-Québec	1 314	0	0	98	1 412
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	715	19	0	812	1 546
Chaudière-Appalaches	4 134	835	1 674	3 878	10 521
Laval	3 032	3 256	4 138	3 030	13 456
Lanaudière	3 685	2 566	2 399	4 239	12 889
Laurentides	4 633	2 708	3 817	4 088	15 246
Montérégie	13 969	7 935	9 250	11 142	42 296
Centre-du-Québec	2 265	504	427	1 876	5 072
<b>NOMBRE TOTAL DE FAMILLES</b>	<b>78 381</b>	<b>39 547</b>	<b>49 255</b>	<b>56 834</b>	<b>224 017</b>
<b>Extrapolation du nombre total de familles*</b>	<b>81 311</b>	<b>40 919</b>	<b>54 766</b>	<b>58 656</b>	<b>235 651</b>

\* Il s'agit d'une extrapolation du nombre de familles utilisatrices pour l'ensemble du Québec sur la base de la capacité totale des places au permis de tous les services de garde.



**Tableau 2.2**

**Nombre moyen de familles selon la capacité d'accueil des CPE et des garderies ou selon le nombre de places à l'agrément des BC et moyenne d'ensemble du 17 au 23 février 2020**

Capacité d'accueil	Nombre moyen de familles		
	Installations de CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées
Moins de 50 places	30	29	26
De 50 à 59 places	46	47	40
60 places	50	51	44
De 61 à 79 places	57	60	57
80 places	67	69	63
81 places ou plus	92	90	0
<b>MOYENNE D'ENSEMBLE</b>	<b>51</b>	<b>58</b>	<b>43</b>
Places à l'agrément du BC	Nombre moyen de familles en milieu familial coordonné par un BC		
140 places ou moins	22		
De 141 à 280 places	143		
De 281 à 420 places	220		
De 421 à 560 places	309		
De 561 à 700 places	416		
De 701 à 850 places	453		
De 851 à 1 000 places	545		
De 1 001 à 1 150 places	652		
De 1 151 à 1 923 places	816		
<b>MOYENNE D'ENSEMBLE</b>	<b>364</b>		

## 2.2 Provenance des usagers des installations de CPE et des garderies

### 2.2.1 Provenance des usagers des installations situées dans les régions administratives de Montréal et de Laval à un moment déterminé

Le tableau 2.3 montre qu'au total, 80,6 % des enfants des régions de Montréal et de Laval habitent le territoire de CLSC où est établi le service de garde qu'ils fréquentent, tandis que 15,5 % vivent dans la même région, mais sur un autre territoire de CLSC. Enfin, 3,9 % habitent une région administrative différente.

On remarque que les enfants inscrits dans les garderies, par comparaison avec les enfants qui fréquentent les installations de CPE, habitent en plus grande proportion le territoire de CLSC où est établi leur service de garde. C'est en effet le cas de 85,2 % des enfants inscrits dans les garderies subventionnées et de 86,7 % des enfants inscrits dans les garderies non subventionnées contre 71,3 % des enfants inscrits dans les CPE. Inversement, les enfants qui fréquentent les installations de CPE viennent plus souvent d'un autre territoire de CLSC (dans la même région administrative) (22,3 %) que ceux qui sont inscrits dans les garderies (12,0 % pour les garderies subventionnées et 11,1 % pour les garderies non subventionnées). Il en est de même des enfants venant d'une autre région administrative. Ces enfants représentent 6,3 % dans les CPE contre 2,8 % dans les garderies subventionnées et 2,2 % dans les garderies non subventionnées.

Des 2 280 enfants qui fréquentent les installations de CPE et les garderies de Montréal mais qui viennent d'une autre région administrative, la majorité demeure dans les régions de Laval (41,2 %) et de la Montérégie (37,8 %), alors que 15,4 % habitent la région de Lanaudière et 4,8 %, celle des Laurentides (données non présentées).

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, sur les 633 enfants venant d'une autre région administrative, un plus grand pourcentage habite la région des Laurentides (60,3 %), puis les régions de Lanaudière (26,4 %) et de Montréal (12,3 %) (données non présentées).

**Tableau 2.3**

**Répartition en nombre et en pourcentage des enfants habitant le territoire de CLSC où se trouve le service de garde fréquenté, un autre territoire de CLSC ou une autre région administrative, pour les installations situées à Montréal et à Laval, du 17 au 23 février 2020**

Type de divisions de garde en installation	Même territoire de CLSC		Autre territoire de CLSC (dans la même région)		Autre région		Total d'enfants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Installations de CPE	19 552	71,3	6 116	22,3	1 739	6,3	27 407	100,0
Garderies subventionnées	19 237	85,2	2 714	12,0	634	2,8	22 585	100,0
Garderies non subventionnées	21 677	86,7	2 778	11,1	540	2,2	24 995	100,0
<b>Région administrative</b>								
Montréal	50 693	80,7	9 853	15,7	2 280	3,6	62 826	100,0
Laval	9 773	80,4	1 755	14,4	633	5,2	12 161	100,0
<b>NOMBRE TOTAL D'ENFANTS</b>	<b>60 446</b>	<b>80,6</b>	<b>11 608</b>	<b>15,5</b>	<b>2 913</b>	<b>3,9</b>	<b>74 987</b>	<b>100,0</b>

### 2.2.2 Provenance des usagers des installations situées dans les autres régions administratives à un moment déterminé

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions du Québec selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région où se trouve l'installation de CPE fréquentée. Les tableaux 2.5 et 2.6 présentent la même information pour les garderies subventionnées et non subventionnées.

Parmi les enfants qui fréquentent les installations de CPE en dehors des régions de Montréal et de Laval, 8 enfants sur 10 (80,1 %) habitent la municipalité où se trouve l'installation (tableau 2.4). La situation diffère toutefois d'une région administrative à l'autre. Les proportions les plus élevées d'enfants demeurant dans la même municipalité que l'installation de CPE fréquentée sont observées dans les régions du Nord-du-Québec (94,5 %), de la Côte-Nord (94,2 %) et de la Mauricie (85,6 %). À l'inverse, les plus faibles proportions d'enfants qui habitent dans la même municipalité que l'installation de CPE qu'ils fréquentent sont observées dans les régions des Laurentides (70,0 %), de Lanaudière (75,9 %), de la Montérégie (77,0 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (77,6 %), et du Centre-du-Québec (78,3 %). Cela peut notamment s'expliquer par le fait que dans ces dernières régions, les municipalités peuvent être éloignées les unes des autres.

**Tableau 2.4**

**Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve l'installation de CPE fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 17 au 23 février 2020**

Région administrative	Même municipalité		Autre municipalité (dans la même région)		Autre région		Total d'enfants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	1 620	81,6	353	17,8	13	0,7	1 986	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 597	84,2	486	15,8	2	0,1	3 085	100,0
Capitale-Nationale	7 533	84,2	1 272	14,2	140	1,6	8 945	100,0
Mauricie	2 512	85,6	381	13,0	42	1,4	2 935	100,0
Estrie	3 669	82,3	744	16,7	46	1,0	4 459	100,0
Outaouais	4 263	84,5	655	13,0	129	2,6	5 047	100,0
Abitibi-Témiscamingue	1 363	77,6	394	22,4	0	...*	1 757	100,0
Côte-Nord	1 284	94,2	79	5,8	0	...	1 363	100,0
Nord-du-Québec	1 481	94,5	81	5,2	6	0,4	1 568	100,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	732	84,9	130	15,1	0	...	862	100,0
Chaudière-Appalaches	4 149	78,5	1 085	20,5	48	0,9	5 282	100,0
Lanaudière	3 540	75,9	1 003	21,5	119	2,6	4 662	100,0
Laurentides	3 994	70,0	1 553	27,2	159	2,8	5 706	100,0
Montérégie	13 194	77,0	3 612	21,1	326	1,9	17 132	100,0
Centre-du-Québec	2 264	78,3	596	20,6	33	1,1	2 893	100,0
<b>NOMBRE TOTAL D'ENFANTS</b>	<b>54 195</b>	<b>80,1</b>	<b>12 424</b>	<b>18,4</b>	<b>1 063</b>	<b>1,6</b>	<b>67 682</b>	<b>100,0</b>

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

En ce qui concerne les garderies subventionnées (tableau 2.5), on observe que 79,8 % des enfants habitent dans la même municipalité que la garderie où ils sont inscrits. Cette proportion s'élève à 100 % dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, mais il est important de noter qu'il n'y a qu'une seule garderie dans chacune de ces régions. En outre, les proportions les plus élevées d'enfants habitant la même municipalité que leur garderie se trouvent principalement dans les régions de l'Estrie (97,1 %), de la Mauricie (95,5 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (92,9 %). À l'inverse, les proportions les plus faibles d'enfants habitant dans la même municipalité que leur garderie sont surtout observées dans la région du Bas-Saint-Laurent (25,0 %), puis dans les régions des Laurentides (72,6 %), du Centre-du-Québec (73,1 %) et de Lanaudière (75,9 %).

**Tableau 2.5**

**Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie subventionnée fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 17 au 23 février 2020**

Région administrative	Même municipalité		Autre municipalité (dans la même région)		Autre région		Total d'enfants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	2	25,0	6	75,0	0	...	8	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	486	92,9	37	7,1	0	...	523	100,0
Capitale-Nationale	2 729	84,7	465	14,4	29	0,9	3 223	100,0
Mauricie	213	95,5	5	2,2	5	2,2	223**	100,0
Estrie	362	97,1	11	2,9	0	...	373	100,0
Outaouais	1 389	90,4	148	9,6	0	...	1 537	100,0
Abitibi-Témiscamingue	80	100,0	0	...	0	...	80	100,0
Côte-Nord	0	...*	0	...	0	...	0	...
Nord-du-Québec	0	...	0	...	0	...	0	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	25	100,0	0	...	0	...	25	100,0
Chaudière-Appalaches	890	86,8	134	13,1	1	0,1	1 025	100,0
Lanaudière	2 409	75,9	554	17,5	210	6,6	3 173	100,0
Laurentides	2 301	72,6	758	23,9	110	3,5	3 169**	100,0
Montérégie	7 445	78,0	1 907	20,0	196	2,1	9 548**	100,0
Centre-du-Québec	474	73,1	150	23,1	24	3,7	648	100,0
<b>NOMBRE TOTAL D'ENFANTS</b>	<b>18 805</b>	<b>79,8</b>	<b>4 175</b>	<b>17,7</b>	<b>575</b>	<b>2,4</b>	<b>23 555**</b>	<b>100,0</b>

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

\*\* Le nombre d'enfants calculé est le résultat d'un taux de réponse équivalant à 98,9 % parmi les 352 garderies subventionnées qui ont réparti leur nombre d'enfants selon la région administrative (sauf Montréal et Laval).

Relativement aux garderies non subventionnées (tableau 2.6), on observe que 79,9 % des enfants habitent la municipalité où est installée la garderie où ils sont inscrits. Les proportions les plus élevées d'enfants résidant dans la même municipalité que leur garderie se trouvent notamment dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (92,5 %), de l'Outaouais (91,7 %) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (90,5 %). À l'inverse, les proportions les plus faibles d'enfants résidant dans la même municipalité que leur garderie sont surtout observées dans la région des Laurentides (66,1 %), puis dans la région du Centre-du-Québec (71,1 %).

**Tableau 2.6**

**Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie non subventionnée fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 17 au 23 février 2020**

Région administrative	Même municipalité		Autre municipalité (dans la même région)		Autre région		Total d'enfants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	124	77,5	35	21,9	1	0,6	160	100,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	977	90,5	102	9,5	0	...	1 079**	100,0
Capitale-Nationale	5 188	87,7	664	11,2	63	1,1	5 915**	100,0
Mauricie	432	84,9	76	14,9	1	0,2	509	100,0
Estrie	676	85,0	119	15,0	0	...	795	100,0
Outaouais	1 890	91,7	165	8,0	6	0,3	2 061	100,0
Abitibi-Témiscamingue	260	92,5	21	7,5	0	...	281	100,0
Côte-Nord	0	...*	0	...	0	...	0	...
Nord-du-Québec	0	...	0	...	0	...	0	...
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	...	0	...	0	...	0	...
Chaudière-Appalaches	1 671	83,0	310	15,4	32	1,6	2 013	100,0
Lanaudière	2 340	96,1	451	15,8	57	2,0	2 848	100,0
Laurentides	2 899	66,1	1 223	27,9	262	6,0	4 384	100,0
Montérégie	8 133	76,3	2 337	21,9	186	1,7	10 656	100,0
Centre-du-Québec	366	71,1	141	27,4	8	1,6	515	100,0
<b>NOMBRE TOTAL D'ENFANTS</b>	<b>24 956</b>	<b>79,9</b>	<b>5 644</b>	<b>18,1</b>	<b>616</b>	<b>2,0</b>	<b>31 216**</b>	<b>100,0</b>

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

\*\* Le nombre d'enfants calculé est le résultat d'un taux de réponse équivalant à 99,6 % parmi les 571 garderies non subventionnées qui ont réparti leur nombre d'enfants selon la région administrative (sauf Montréal et Laval).

## 2.3 Sexe des enfants, âge des enfants et fréquentation des services

Dans cette section, nous nous intéressons au nombre d'enfants accueillis dans les divers types de services de garde pendant la période du 17 au 23 février 2020 par sexe et selon leur âge au 30 septembre 2019.

Selon le tableau 2.7, les proportions d'enfants de sexe féminin (49,0 %) et de sexe masculin (51,0 %), tous types de services de garde confondus, suivent de près les proportions du recensement canadien de 2016, à savoir 48,8 % pour le sexe féminin et 51,2 % pour le sexe masculin parmi les enfants de moins de 5 ans au Québec<sup>23</sup>.

**Tableau 2.7**

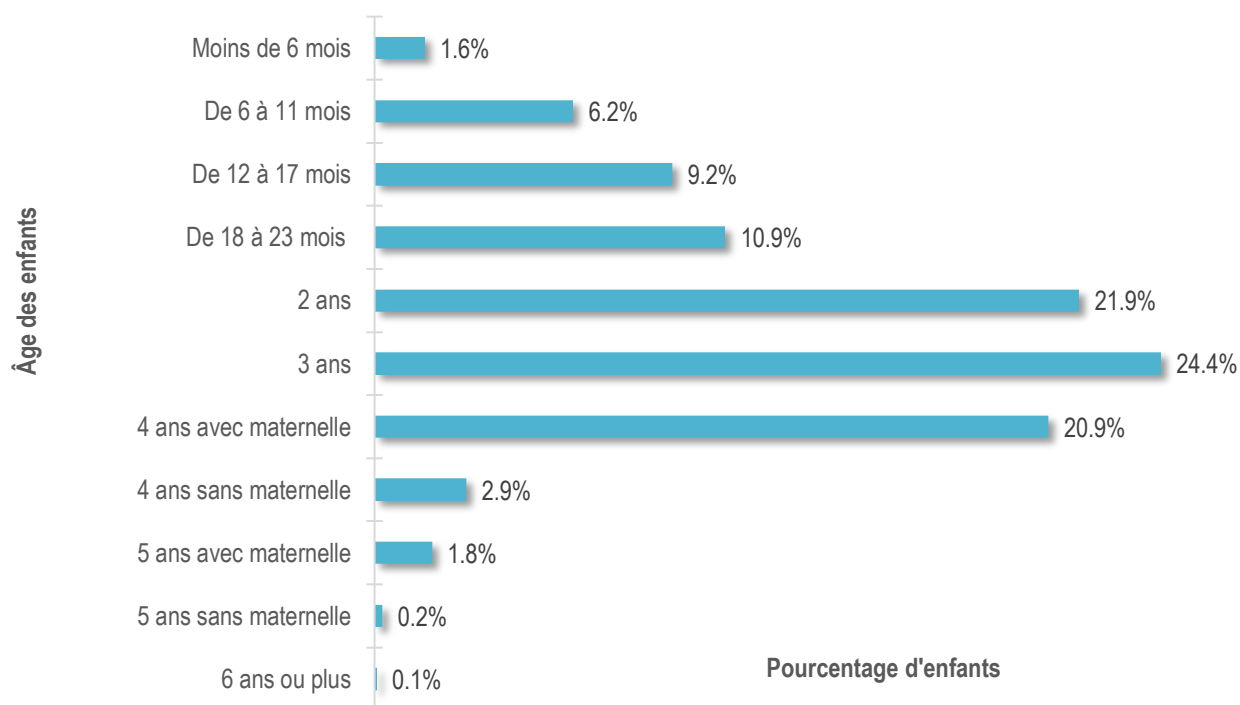
**Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon leur sexe et répartition selon le type de service de garde**

Sexe	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		Total	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Féminin	45 787	48,2	22 918	49,3	27 845	49,4	34 207	49,6	130 757	49,0
Masculin	49 302	51,8	23 545	50,7	28 498	50,6	34 792	50,4	136 137	51,0
<b>TOTAL</b>	<b>95 089</b>	<b>100,0</b>	<b>46 463</b>	<b>100,0</b>	<b>56 343</b>	<b>100,0</b>	<b>68 999</b>	<b>100,0</b>	<b>266 894</b>	<b>100,0</b>

<sup>23</sup> Source : Statistique Canada – Recensement du Canada de 2016. Numéro 98-316-X2016001 au catalogue.

La figure 2.1 présente la répartition des enfants inscrits dans l'ensemble des installations et des milieux familiaux selon les différents groupes d'âge. Les enfants de 3 ans (24,4 %) et de 4 ans (23,8 %) représentent la plus grande part des usagers des services de garde, suivis de ceux de 2 ans (21,9 %) et de 1 an (20,1 %). Les poupons (moins de 18 mois) constituent, quant à eux, 17,0 % des usagers, même si un peu plus de la moitié d'entre eux ont plus de 1 an. Enfin, force est de constater que peu d'enfants inscrits dans les services de garde sont âgés de 5 ans ou plus (2,1 %).

**Figure 2.1**  
**Répartition en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon leur âge au 30 septembre 2019**





Le tableau 2.8 détaille l'âge des enfants selon le type d'installation. D'après les données, environ 4 poupons (moins de 18 mois) sur 10 (39,7 %) se trouvent dans le milieu familial, tandis que 4 enfants sur 10 sont dans un CPE (41,1 %). Par ailleurs, concernant la répartition des enfants par tranche d'âge, la proportion d'enfants inscrits dans les installations de CPE augmente progressivement jusqu'à l'âge de quatre ans (avec maternelle). C'est l'inverse qui se produit en milieu familial pour les mêmes tranches d'âge.

**Tableau 2.8**

**Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon leur âge au 30 septembre 2019 et répartition selon le type de service de garde**

Groupe d'âge	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		Total
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	761	18,3	370	8,9	456	11,0	2 573	61,9	4 160
De 6 à 11 mois	4 638	28,2	1 795	10,9	2 957	18,0	7 073	43,0	16 463
De 12 à 17 mois	7 385	29,9	3 277	13,3	5 655	22,9	8 352	33,9	24 669
De 18 à 23 mois	9 192	31,6	5 165	17,8	6 965	24,0	7 735	26,6	29 057
2 ans	21 152	36,2	10 366	17,8	11 125	19,1	15 727	26,9	58 370
3 ans	24 540	37,7	12 285	18,9	12 994	19,9	15 325	23,5	65 144
4 ans sans maternelle	22 697	40,7	11 319	20,3	12 237	21,9	9 566	17,1	55 819
4 ans avec maternelle	3 380	44,4	913	12,0	1 052	13,8	2 271	29,8	7 616
5 ans sans maternelle	1 260	26,4	946	19,8	2 446	51,2	122	2,6	4 774
5 ans avec maternelle	44	6,8	23	3,6	380	58,7	200	30,9	647
6 ans ou plus	40	22,9	4	2,3	76	43,4	55	31,4	175
<b>TOTAL</b>	<b>95 089</b>	<b>35,6</b>	<b>46 463</b>	<b>17,4</b>	<b>56 343</b>	<b>21,1</b>	<b>68 999</b>	<b>25,9</b>	<b>266 894</b>

Il est à noter que le pourcentage de répartition est effectué à l'aide du total par tranche d'âge et non avec le total d'enfants.

Alors que le tableau 2.8 présente le nombre total d'enfants inscrits dans les services de garde du 17 février au 23 février 2020 selon les données des rapports d'activités, le tableau 2.9 présente une extrapolation du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde selon leur âge au 30 septembre 2019. Ainsi, un total de 280 575 enfants utiliseraient, selon cette extrapolation<sup>24</sup>, les 306 152 places existantes au 31 mars 2020.

**Tableau 2.9**

**Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en CPE, en garderie et en milieu familial en février 2020 selon leur âge au 30 septembre 2019 et répartition selon le type de service de garde**

Groupe d'âge	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		TOTAL	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Moins de 1 an	5 601	25,9	2 240	10,4	3 795	17,6	9 955	46,1	21 591	7,7
1 an	17 197	30,4	8 735	15,4	14 032	24,8	16 603	29,4	56 566	20,2
2 ans	21 943	35,8	10 726	17,5	12 370	20,2	16 231	26,5	61 269	21,8
3 ans	25 457	37,2	12 711	18,6	14 448	21,1	15 816	23,1	68 432	24,4
4 ans	27 052	40,6	12 656	19,0	14 776	22,2	12 216	18,3	66 700	23,8
5 ans ou plus	1 394	23,2	1 007	16,7	3 227	53,6	389	6,5	6 017	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>98 643</b>	<b>35,2</b>	<b>48 074</b>	<b>17,1</b>	<b>62 647</b>	<b>22,3</b>	<b>71 211</b>	<b>25,4</b>	<b>280 575</b>	<b>100,0</b>

<sup>24</sup> Le nombre extrapolé d'enfants a été calculé à partir du nombre de places au permis ou à l'agrément.

Enfin, à titre informatif, le tableau 2.10 présente les proportions d'enfants de sexe féminin et de sexe masculin par groupe d'âge et par type d'installation.

**Tableau 2.10**

**Répartition en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au 23 février 2020, selon leur sexe et leur âge au 30 septembre 2019 et répartition selon le type de service de garde**

Groupe d'âge	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial	
	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	49,4	50,6	50,8	49,2	48,7	51,3	47,1	52,9
De 6 à 11 mois	49,5	50,5	48,7	51,3	50,8	49,2	47,9	52,1
De 12 à 17 mois	49,6	50,4	49,4	50,6	48,3	51,7	49,7	50,3
De 18 à 23 mois	49,0	51,0	49,1	50,9	50,8	49,2	49,4	50,6
2 ans	48,2	51,8	50,0	50,0	48,4	51,6	49,4	50,6
3 ans	47,8	52,2	48,7	51,3	49,2	50,8	49,7	50,3
4 ans avec maternelle	47,5	52,5	49,5	50,5	50,1	49,9	51,0	49,0
4 ans sans maternelle	47,0	53,0	50,3	49,7	46,4	53,6	52,5	47,5
5 ans avec maternelle	49,8	50,2	49,3	50,7	50,9	49,1	50,8	49,2
5 ans sans maternelle	40,9	59,1	43,5	56,5	45,5	54,5	48,0	52,0
6 ans ou plus	40,0	60,0	25,0	75,0	43,4	56,6	47,3	52,7
<b>TOTAL</b>	<b>48,2</b>	<b>51,8</b>	<b>49,3</b>	<b>50,7</b>	<b>49,4</b>	<b>50,6</b>	<b>49,6</b>	<b>50,4</b>

## 2.4 Fréquentation des enfants inscrits dans les installations et en milieu familial

Le tableau 2.11 montre les résultats obtenus à la question traitant de la fréquentation (en nombre de jours par semaine) des installations de CPE, de garderies et en milieu familial. On y voit que la vaste majorité des enfants fréquentent les divers services de garde durant 5 jours (94,3 %). Et on remarque que cette situation touche même 97,9 % des enfants en garderie subventionnée.

Depuis 2014, une nouvelle question s'adressant aux installations de garderies uniquement permet de préciser le nombre habituel de jours d'ouverture par semaine des garderies subventionnées et des garderies non subventionnées. Celui-ci est de 5 jours pour 97,9 % des garderies subventionnées et 92,4 % des garderies non subventionnées (données non présentées).

**Tableau 2.11**

**Répartition en nombre et en pourcentage des enfants inscrits en service de garde, du 17 au**

**23 février 2020, selon le type d'installation fréquenté et le nombre de jours de garde prévus par semaine\***

Fréquentation en nombre de jours par semaine	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Milieu familial		Total	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
1 jour ou moins	589	0,6	93	0,2	266	0,5	350	0,5	1 298	0,5
1,5 jour	37	0,0	83	0,2	26	0,0	19	0,0	165	0,1
2 jours	1 500	1,6	274	0,6	737	1,3	644	0,9	3 155	1,2
2,5 jours	42	0,0	6	0,0	72	0,1	15	0,0	135	0,1
3 jours	2 067	2,2	297	0,6	1 579	2,8	1 030	1,5	4 973	1,9
3,5 jours	29	0,0	3	0,0	8	0,0	12	0,0	52	0,0
4 jours	1 500	1,6	193	0,4	1 292	2,3	1 732	2,5	4 717	1,8
4,5 jours	309	0,3	15	0,0	262	0,5	75	0,1	661	0,2
5 jours	89 016	93,6	45 499	97,9	52 089	92,4	65 122	94,4	251 726	94,3
Plus de 5 jours	0	0,0	0	0,0	12	0,0	0	0,0	12	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>95 089</b>	<b>100,0</b>	<b>46 463</b>	<b>100,0</b>	<b>56 343</b>	<b>100,0</b>	<b>68 999</b>	<b>100,0</b>	<b>266 894</b>	<b>100,0</b>

\* Il s'agit du nombre de jours prévus à l'entente de service.

## 2.5 Mode de fonctionnement des installations de CPE et des garderies

Le mode de fonctionnement des CPE et des garderies peut être par groupe multi âge, par groupe d'âge défini ou par groupe multi âge et par groupe d'âge défini. Comme le montre le tableau 2.12, on constate qu'en majorité, les installations de CPE (62,8 %), les garderies subventionnées (78,4 %) et les garderies non subventionnées (68,4 %) affirment avoir un mode de fonctionnement par groupe d'âge défini.

**Tableau 2.12**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon le mode de fonctionnement des groupes au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Mode de fonctionnement	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Par groupe multiâge	124	8,1	30	4,4	111	9,7
Par groupe d'âge défini	957	62,8	540	78,4	781	68,4
Par groupe multiâge et par groupe d'âge défini	442	29,0	119	17,3	250	21,9
<b>TOTAL*</b>	<b>1 523</b>	<b>100,0</b>	<b>689</b>	<b>100,0</b>	<b>1 142</b>	<b>100,0</b>

\* Deux CPE, trois garderies subventionnées et onze garderies non subventionnées ont répondu que cela ne s'appliquait pas (accueil d'enfants de moins de dix-huit mois seulement).

# Chapitre 3.

## Modes de garde particuliers

Ce chapitre aborde les modes de garde particuliers, c'est-à-dire les périodes durant lesquelles des services de garde sont offerts en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou de garde. Autrement dit, les modes de garde particuliers concernent tous les services de garde offerts en dehors de la garde à temps plein le jour durant la semaine. Dans un premier temps, nous présentons les résultats obtenus pour les installations de CPE et les garderies. Dans un second temps, l'information est présentée pour les services de garde en milieu familial. Nous étudions ensuite l'évolution de ces services de 2000 à 2020.

### 3.1 Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et les garderies

Le tableau 3.1 indique que plus des deux tiers (68,2 %) des 2 697 installations de CPE et garderies offrent des services de garde à temps partiel et que 26,0 % offrent des services de garde sur appel. Les autres modes de garde sont moins fréquents, chacun étant offert par moins de 3 % des installations de CPE et des garderies (subventionnées ou non).

**Tableau 3.1**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon les modes de garde particuliers offerts de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Mode de garde	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Soir	11	0,7	7	1,9	30	3,7	48	1,8
Nuit	0	0,0	0	0,0	10	1,2	10	0,4
Samedi uniquement	2	0,1	1	0,3	10	1,2	13	0,5
Dimanche uniquement	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Samedi et dimanche	8	0,5	3	0,8	16	2,0	27	1,0
Garde sur appel	490	32,3	130	36,0	80	9,8	700	26,0
Programme particulier à la demi-journée	9	0,6	8	2,2	43	5,3	60	2,2
Temps partiel	998	65,7	212	58,7	629	76,9	1 839	68,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 518</b>	<b>100,0</b>	<b>361</b>	<b>100,0</b>	<b>818</b>	<b>100,0</b>	<b>2 697</b>	<b>100,0</b>

Le tableau 3.2 présente, pour chaque mode de garde particulier et pour chaque région administrative, le nombre d'installations de CPE et de garderies qui offrent le service ainsi que le nombre d'enfants qui en bénéficient.

**Tableau 3.2**

**Nombre d'installations de CPE et de garderies ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 17 au 23 février 2020 selon le mode de garde et le type de service de garde ou la région administrative**

	Soir		Nuit		Samedi uniquement*		Dimanche uniquement*		Samedi et dimanche		Garde sur appel		Programme particulier à la demi-journée		Temps partiel	
	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants
<b>Type de service de garde</b>																
Installations de CPE	11	173	0	0	2	40	0	3	8	41	490	1 197	9	102	998	6 073
Garderies subventionnées	7	133	0	0	1	3	0	0	3	68	130	309	8	1	212	949
Garderies non subventionnées	30	48	10	5	10	42	0	14	16	21	80	151	43	278	629	3 980
<b>Région administrative</b>																
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31	94	0	0	40	317
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	38	0	0	0	6	0	1	3	11	30	59	0	0	69	455
Capitale-Nationale	7	120	1	1	1	26	0	10	6	25	81	136	2	10	187	901
Mauricie	1	11	0	0	1	11	0	0	0	0	37	71	1	0	58	350
Estrie	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	44	87	0	0	69	544
Montréal	15	26	6	4	6	25	0	4	10	67	56	336	27	209	413	2 036
Outaouais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	26	1	0	36	84
Abitibi-Témiscamingue	2	0	2	0	2	0	0	0	0	0	15	20	1	1	30	234
Côte-Nord	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	20	0	0	15	84
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	42	2	0	15	32
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	13	0	0	15	90
Chaudière-Appalaches	3	40	0	0	0	3	0	0	1	5	58	108	2	0	111	889
Laval	2	2	0	0	1	2	0	0	1	0	20	93	4	1	101	499
Lanaudière	2	2	0	0	0	4	0	0	1	4	49	94	4	42	118	834
Laurentides	3	11	0	0	1	5	0	2	1	0	57	109	4	88	127	967
Montérégie	7	104	0	0	1	3	0	0	3	18	142	310	9	30	371	2 257
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	39	3	0	64	429
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>354</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>130</b>	<b>700</b>	<b>1 657</b>	<b>60</b>	<b>381</b>	<b>1 839</b>	<b>11 002</b>

\* Le total des installations diffère de celui présenté au tableau 3.1. Le tableau 3.2 présente le nombre d'installations et d'enfants selon la fréquentation. Par exemple, un enfant pourrait fréquenter uniquement le samedi un service de garde pourtant ouvert le samedi et le dimanche.

## 3.2 Modes de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial

Comme pour les installations de CPE et les garderies, la garde à temps partiel et la garde sur appel sont les deux modes de garde particuliers les plus fréquemment offerts par les RSG.

Au tableau 3.3, on observe qu'au total, 41 RSG accueillent 127 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 3 enfants par RSG. On note également que 6 RSG accueillent 13 enfants la nuit, ce qui correspond à une moyenne de 2 enfants par RSG, et que 30 RSG accueillent 74 enfants la fin de semaine, ce qui équivaut à une moyenne de 2 enfants par RSG. De même, 239 RSG accueillent 338 enfants sur appel (1 enfant par RSG) et 29 RSG offrent un programme particulier à la demi-journée à 51 enfants (2 enfants par RSG). Enfin, la garde à temps partiel est proposée par un plus grand nombre de RSG, étant donné que 1 347 RSG offrent ce mode de garde particulier à 3 873 enfants (3 enfants par RSG).

**Tableau 3.3**

**Nombre de RSG ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 17 au 23 février 2020 selon le mode de garde et la région administrative**

Région administrative	Soir		Nuit		Fin de semaine		Garde sur appel		Programme particulier à la demi-journée		Temps partiel	
	RSG	Enfants	RSG	Enfants	RSG	Enfants	RSG	Enfants	RSG	Enfants	RSG	Enfants
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	1	3	13	17	26	45	80	257
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	13	1	7	2	9	27	37	0	0	67	169
Capitale-Nationale	5	16	1	0	3	3	11	14	0	0	74	236
Mauricie	1	4	1	4	1	4	18	29	0	0	63	264
Estrie	4	18	0	0	0	0	13	14	0	0	76	259
Montréal	7	8	2	1	2	2	5	7	0	0	55	99
Outaouais	1	5	0	0	0	0	3	4	1	5	17	93
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	6	10	0	0	39	212
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	31	100
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	5	16
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	9	47
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0	44	69	0	0	171	449
Laval	4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	25	64
Lanaudière	6	27	0	0	2	13	12	25	0	0	114	289
Laurentides	1	1	1	1	16	19	39	62	2	1	164	354
Montérégie	8	25	0	0	2	20	29	34	0	0	263	636
Centre-du-Québec	1	5	0	0	1	1	12	10	0	0	94	329
<b>TOTAL*</b>	<b>41</b>	<b>127</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>30</b>	<b>74</b>	<b>239</b>	<b>338</b>	<b>29</b>	<b>51</b>	<b>1 347</b>	<b>3 873</b>

\* Les enfants gardés selon plus d'un mode de garde particulier ont été comptés plus d'une fois.



### 3.3 Évolution des modes de garde particuliers dans les installations et en milieu familial

Globalement, en 2019-2020, autour de 18 107 enfants ont bénéficié de modes de garde particuliers. En 2018-2019, 21 891 enfants avaient bénéficié de modes de garde particuliers, ce qui représente, pour 2019-2020, une diminution de 17,3 %.

Le tableau 3.4 montre l'évolution de la proportion d'installations de CPE, de garderies et de de services de garde en milieu familial qui offrent des services particuliers; cette proportion est établie en fonction du nombre total de répondants au rapport d'activités. En 2020, le mode de garde particulier offert en plus grande proportion est celui à temps partiel. Celui-ci représente en effet 65,4 % pour les installations de CPE, 45,6 % pour les garderies et 12,1 % pour le milieu familial. Il est suivi de loin par celui sur appel, qui représente 32,1 % pour les installations de CPE, 11,4 % pour les garderies et 2,1 % pour le milieu familial.

**Tableau 3.4**
**Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle de 2000 à 2020**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Installations de CPE</b>																					
Soir	2,2	2,3	0,9	0,8	0,9	1,2	0,9	0,9	0,6	0,6	0,6	0,9	0,8	0,8	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	1,0	0,7
Nuit	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Fin de semaine	1,2	1,2	1,6	1,2	1,6	1,3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6	0,9	1,1****	0,8	0,8****	0,7****	0,8****	0,7****	0,7****	0,7****
Garde sur appel	7,5	8,8	7,3	7,0	18,5	15,7	17	12	16,6	17,5	13,9	19	18,1	17,4	14,8	22,3	25,6	35,4	31,3	35,4	32,1
Temps partiel	45,8	46,9	46	45,8	67,9	70,9	71,9	69,1	67,9	69,7	61,6	59,9	57,7	S. O.*****	S. O.	51,8	61,4	70,5	68,0	67,0	65,4
Programme particulier à la demi-journée	1,8	2,0	1,8	1,8	1,4	1,3	1,2	0,8	1,4	1,4	1,0	1,2	1,4	0,8	0,6	1,0	1,0	0,8	0,9	1,0	0,6
<b>Garderies</b>																					
Soir	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7	1,7	2,1	0,8	1,5	0,8	1,1	2,1	1,6	1,7	1,7	2,0	1,7	1,7	2,0	1,6	2,0
Nuit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	1,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4	0,5
Fin de semaine	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6	1,1	1,2	0,8	1,2	1,2	0,9	1,7	0,8	1,5****	1,5	1,7****	1,7****	1,2****	1,3	1,4****	1,6****
Garde sur appel	3,5	3	3,3	2,7	7,7	5,8	8,9	5,6	10,5	9,5	8,4	9,1	6,5	6,9	7,6	7,7	8,3	9,1	8,7	12,6	11,4
Temps partiel	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8	36,2	39,2	40,2	40,1	41,5	33,1	32,9	30,8	S. O.	S. O.	35,3	41,4	42,5	46,0	48,7	45,6
Programme particulier à la demi-journée	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4	1,7	2,6	1,3	3	2,1	2,2	2,6	1,6	1,6	1,5	2,6	2,9	1,9	1,7	3,2	2,8
<b>Milieu familial*</b>																					
Soir	...**	...	...	1,7	1,5	1,7	1,4	1,3	...	1,4	1,4	1,3	1,1	1,1	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Nuit	...	...	...	0,6	0,5	0,6	0,5	0,3	...	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fin de semaine	...	...	...	1,0	1,0	0,8	0,7	0,6	...	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Garde sur appel	...	...	...	2,4	3,5	4,0	3,8	2,8	...	4,1	4,0	4,1	4,0	3,8	2,1	2,1	2,4	3,0	2,8	2,7	2,1
Temps partiel	...	...	...	20,8	20,9	26,5	25,2	23,5	...	20,1	18,7	18,6	15,5	S. O.	S. O.	11,9	16,2	18,0	17,1	12,6	12,1
Programme particulier à la demi-journée	...	...	...	0,7	0,3	0,3	0,1	0,1	...	-***	-	-	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1	0,1	0,1	0,3

\* En 2011, la façon de calculer la proportion dans le milieu familial a changé afin de mieux tenir compte de l'ampleur de ce type de services. Ainsi, plutôt que de calculer la proportion de BC ayant au moins une RSG offrant le mode de garde particulier, nous calculons la proportion de RSG (sans celles dont la reconnaissance a été suspendue) qui l'offrent. Cependant, les données nécessaires pour faire ce calcul n'étaient pas disponibles pour toutes les années.

\*\* ... : aucune donnée.

\*\*\* - : donnée infime.

\*\*\*\* Nous avons additionné les catégories du samedi uniquement, du dimanche uniquement et du samedi et du dimanche afin de rendre l'information comparable à celle des années antérieures. Ces catégories sont regroupées sous le vocable « fin de semaine ».

\*\*\*\*\* S. O. : la question n'a pas été posée.

# Chapitre 4.

## Développement des enfants

Dans ce chapitre, divers thèmes concernant le développement des enfants fréquentant les CPE et les garderies sont abordés. La première section présente les programmes éducatifs en usage dans les services de garde. La deuxième et la troisième section indiquent les actions favorisant la saine alimentation ainsi que le jeu actif et le développement moteur qui ont été réalisées dans les CPE et les garderies. Une autre section dresse un portrait des activités facilitant la transition vers l'école, et la dernière section traite de l'utilisation des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations.

### 4.1 Programme éducatif et types d'approches ou de modèles pédagogiques qui ont servi à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme éducatif des services de garde

Des informations présentées au tableau 4.2, on peut déduire que 99,6 % des CPE, 98,4 % des garderies subventionnées et 99,0 % des garderies non subventionnées s'inspirent d'au moins 1 approche éducative pour élaborer leur programme d'éducation. Dans le rapport d'activités, les questions posées présentaient des choix multiples d'approches ou de programmes offrant au répondant la possibilité d'inscrire jusqu'à quatre réponses. Celles qui ont été choisies en plus grand nombre sont présentées au tableau 4.1.

Au tableau 4.1, on voit que la principale approche qui a inspiré les CPE et les garderies est le programme éducatif des services de garde du Québec Accueillir la petite enfance, avec 94,1 % des mentions dans les CPE et respectivement 89,2 % et 86,5 % des mentions dans les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées. Les 6 autres approches ou modèles d'importance dans l'ensemble des services de garde sont l'approche par projets ou l'activité-projet (18,6 %), l'approche HighScope (18,1 %), l'éveil à la lecture et à l'écriture ou le programme Toup'tilitou (14,8 %), l'approche écologique (14,4 %), la méthode Apprendre en jouant (13,0 %), et le modèle de développement approprié (11,8 %).

Ajoutons que les garderies non subventionnées utilisent davantage les méthodes Apprendre en jouant (21,7 %) et Montessori (20,5 %) que les CPE (3,0 % et 3,1 %) et les garderies subventionnées (11,6 % et 7,1 %), tandis que l'approche HighScope est plus souvent utilisée dans les CPE (26,8 %) que dans les garderies subventionnées (17,6 %) et non subventionnées (11,4 %).

De son côté, le tableau 4.2 montre que les CPE (37,2 %), les garderies subventionnées (43,6 %) et les garderies non subventionnées (35,6 %) s'inspirent d'une seule autre approche ou d'un seul autre modèle que le programme Accueillir la petite enfance, alors que plus ou moins le quart des services de garde en CPE ou en garderie s'inspirent de 2 autres approches ou modèles pédagogiques.

**Tableau 4.1**

**Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies qui appliquent le programme éducatif des services de garde du Québec Accueillir la petite enfance en fonction des différents types d'approches ou de modèles pédagogiques qui les ont inspirés en matière d'éducation à l'enfance au 31 mars 2020**

Approches ou modèles	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Accueillir la petite enfance	857	94,1	617	89,2	997	86,5	2 471	89,7
Approche par projets ou activité-projet	159	17,5	138	19,9	215	18,6	512	18,6
HighScope	244	26,8	122	17,6	132	11,4	498	18,1
Apprendre... c'est un beau jeu	28	3,1	81	11,7	194	16,8	303	11,0
Apprendre en jouant	27	3,0	80	11,6	250	21,7	357	13,0
Approche écologique (les influences de divers milieux sur le développement de l'enfant)	152	16,7	77	11,1	168	14,6	397	14,4
Modèle de développement approprié (approprié à l'âge, approprié à l'individu)	96	10,5	94	13,6	135	11,7	325	11,8
Montessori	28	3,1	49	7,1	236	20,5	313	11,4
Éveil à la lecture et à l'écriture ou programme Toup'tilitou	161	17,7	86	12,4	162	14,1	409	14,8
Reggio Emilia	65	7,1	29	4,2	64	5,6	158	5,7
Pikler Lóczy	89	9,8	6	0,9	21	1,8	116	4,2
Head Start	15	1,6	0	0,0	5	0,4	20	0,7
Waldorf	2	0,2	3	0,4	18	1,6	23	0,8
Anna Pinelli	9	1,0	4	0,6	0	0,0	13	0,5
Autres	9	1,0	3	0,4	4	0,3	16	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>—*</b>	<b>692</b>	<b>—*</b>	<b>1 153</b>	<b>—*</b>	<b>2 756</b>	<b>—*</b>

\* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs types d'approches ou de modèles pédagogiques.

**Tableau 4.2**

**Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies qui appliquent le programme éducatif des services de garde du Québec Accueillir la petite enfance en fonction du nombre des différents types d'approches ou de modèles pédagogiques qui les ont inspirés en matière d'éducation à l'enfance**

Nombre d'approches ou de modèles	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 approche ou modèle	4	0,4	11	1,6	11	1,0
1 approche ou modèle	339	37,2	302	43,6	411	35,6
2 approches ou modèles	237	26,0	147	21,2	266	23,1
3 approches ou modèles	196	21,5	135	19,5	202	17,5
4 approches ou modèles	135	14,8	97	14,0	263	22,8
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>100,0</b>	<b>692</b>	<b>100,0</b>	<b>1 153</b>	<b>100,0</b>

## 4.2 Actions visant à favoriser une saine alimentation

Le tableau 4.3 indique les diverses actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020 dans les CPE et les garderies. Au total, l'action la plus souvent réalisée est la remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde (61,6 %) et aux parents (45,9 %), suivie de l'offre d'activités de perfectionnement dans le domaine de l'alimentation au personnel (35,4 %), de la préparation de documents d'orientation sur la saine alimentation (politique, cadre de référence) officiellement présentés au comité de parents ou adoptés par le CA (31,5 %) et du recours à des professionnels externes pour des conseils ou de l'accompagnement dans le domaine de l'alimentation (28,2 %). Au total, la mise en œuvre de nouvelles actions visant à favoriser une saine alimentation inspirées du cadre de référence *Gazelle et Potiron* ou appuyées par celui-ci a été réalisée par 18,5 % des CPE et garderies.

De façon générale, on note que les CPE, comparativement aux garderies subventionnées et non subventionnées, réalisent en plus grande proportion les actions suivantes : la mise en œuvre de nouvelles actions visant à favoriser une saine alimentation inspirées du cadre de référence *Gazelle et Potiron* ou appuyées par celui-ci, le recours à des professionnels externes pour des conseils ou de l'accompagnement dans le domaine de l'alimentation, l'offre d'activités de perfectionnement dans le domaine de l'alimentation au personnel et la préparation de documents d'orientation sur la saine alimentation officiellement présentés au comité de parents ou adoptés par le CA. Pour ce qui est des garderies (subventionnées ou non), elles réalisent en plus grande proportion que les CPE la remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde ou aux parents.

**Tableau 4.3**

**Nombre et proportion des CPE et des garderies en fonction des diverses actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

Actions favorisant une saine alimentation	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mise en œuvre de nouvelles actions visant à favoriser une saine alimentation inspirées du cadre de référence <i>Gazelle et Potiron</i> ou appuyées par celui-ci :								
• Recours à des conseils ou à de l'accompagnement professionnel externe	16	1,8	7	1,0	10	0,9	33	1,2
• Offre de formation, remise de documentation au personnel, consultation de <i>Gazelle et Potiron</i> ou du guide alimentaire	44	4,8	34	4,9	35	3,0	113	4,1
• Mise sur pied d'activités de discussion en équipe, d'activités de codéveloppement, d'un comité, d'activités de discussion avec les parents	18	2,0	6	0,9	11	1,0	35	1,3
• Élaboration d'une politique alimentaire, révision du programme éducatif en fonction des orientations en matière de saine alimentation, planification	16	1,8	9	1,3	9	0,8	34	1,2
• Amélioration de la qualité des aliments, révision du menu, introduction de nouveaux aliments	86	9,4	61	8,8	67	5,8	214	7,8
• Adoption de stratégies éducatives en matière de saine alimentation, création d'un contexte favorable à la saine alimentation et à l'image corporelle	38	4,2	30	4,3	35	3,0	103	3,7
• Proposition aux enfants d'activités tirées de programmes, d'activités de cuisine, d'un menu imagé	33	3,6	41	5,9	53	4,6	127	4,6
• Offre d'activités en lien avec un jardin éducatif ou l'alimentation bio ou locale	51	5,6	14	2,0	16	1,4	81	2,9
Mise en œuvre de nouvelles actions inspirées du cadre de référence <i>Gazelle et Potiron</i> ou appuyées par celui-ci : <b>Total</b>	<b>220</b>	<b>24,1</b>	<b>129</b>	<b>18,6</b>	<b>162</b>	<b>14,1</b>	<b>511</b>	<b>18,5</b>
Recours à des professionnels externes pour des conseils ou de l'accompagnement dans le domaine de l'alimentation (ex. : nutritionniste ou diététiste)	322	35,3	144	20,8	311	27,0	777	28,2
Offre au personnel d'activités de perfectionnement dans le domaine de l'alimentation (ex. : formation ponctuelle, activités de codéveloppement)	467	51,3	197	28,5	313	27,1	977	35,4
Remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde	537	58,9	467	67,5	693	60,1	1 697	61,6
Remise de documents d'information ou de sensibilisation aux parents	377	41,4	334	48,3	554	48,0	1 265	45,9
Préparation de documents d'orientation sur la saine alimentation (politique, cadre de référence) officiellement présentés au comité de parents ou adoptés par le CA	370	40,6	183	26,4	314	27,2	867	31,5
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>-*</b>	<b>692</b>	<b>-*</b>	<b>1 153</b>	<b>-*</b>	<b>2 756</b>	<b>-*</b>

\* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs actions.

Le tableau 4.4 indique la répartition des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. On remarque qu'une majorité de CPE, de garderies subventionnées et de garderies non subventionnées ont réalisé entre 1 et 3 actions, soit respectivement 64,8 %, 70,6 % et 70,9 % d'entre eux. On note aussi que les CPE sont moins nombreux à n'offrir aucune de ces actions (7,9 %) que les garderies subventionnées (12,9 %) et les garderies non subventionnées (12,7 %).

**Tableau 4.4**

**Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant une saine alimentation réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

Nombre d'actions favorisant une saine alimentation	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 action	72	7,9	89	12,9	147	12,7
1 action	155	17,0	152	22,0	282	24,5
2 actions	220	24,1	195	28,2	348	30,2
3 actions	216	23,7	141	20,4	187	16,2
4 actions	144	15,8	60	8,7	98	8,5
5 actions	78	8,6	35	5,1	67	5,8
6 actions	18	2,0	12	1,7	15	1,3
7 actions ou plus	8	0,9	8	1,2	9	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>100,0</b>	<b>692</b>	<b>100,0</b>	<b>1 153</b>	<b>100,0</b>

### 4.3 Actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur

De leur côté, les tableaux 4.5 et 4.6 font état des diverses actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées dans les CPE et les garderies au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. Au total, les actions les plus souvent réalisées sont la remise de directives écrites aux parents pour favoriser le jeu extérieur (70,2 %), l'application des normes sur les conditions climatiques pour déterminer les sorties extérieures (63,0 %) et la remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde (61,9 %). De même, plus de 4 CPE et garderies sur 10 procèdent à la remise de documents d'information ou de sensibilisation aux parents, tandis que 38,6 % offrent au personnel des activités de perfectionnement dans le domaine du jeu actif, 29,4 % affirment posséder un document d'orientation sur le jeu actif et le développement moteur officiellement présenté au comité de parents ou adopté par le CA et 23,9 % ont recours à des professionnels externes pour des conseils dans le domaine du jeu actif. Au total, la mise en œuvre de nouvelles actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur inspirées du cadre de référence *Gazelle et Potiron* ou appuyées par celui-ci a été réalisée par 16,1 % des CPE et garderies.

De façon générale, on note que les CPE, comparativement aux garderies subventionnées et non subventionnées, réalisent en plus grande proportion les actions suivantes : l'application des normes sur les conditions climatiques pour déterminer les sorties extérieures, l'offre d'activités de perfectionnement dans le domaine du jeu actif au personnel et la remise de directives écrites aux parents pour favoriser le jeu extérieur.

**Tableau 4.5**

**Nombre et proportion des CPE et des garderies en fonction des diverses actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

Actions favorisant le jeu actif et le développement moteur	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mise en œuvre de nouvelles actions visant à favoriser le jeu actif et le développement moteur inspirées du cadre de référence <i>Gazelle et Potiron</i> ou appuyées par celui-ci :								
• Recours à des conseils ou à de l'accompagnement professionnel externe	13	1,4	7	1,0	19	1,6	39	1,4
• Offre de formation, remise de documentation au personnel, consultation de <i>Gazelle et Potiron</i>	18	2,0	18	2,6	19	1,6	55	2,0
• Mise sur pied d'activités de discussion en équipe, d'activités de codéveloppement, d'un comité, d'activités de discussion avec les parents	12	1,3	4	0,6	4	0,3	20	0,7
• Élaboration d'une politique en matière de jeu actif et de développement moteur, révision du programme éducatif en fonction des orientations sur le jeu actif et le développement moteur, planification	18	2,0	9	1,3	5	0,4	32	1,2
• Adoption de stratégies éducatives en matière de jeu actif et de développement moteur	22	2,4	25	3,6	34	2,9	81	2,9
• Modification de l'environnement physique ou de la salle de motricité, achat de matériel, aménagement de la cour extérieure	48	5,3	27	3,9	33	2,9	108	3,9
• Proposition d'activités favorisant le jeu actif et le développement moteur ou d'activités tirées de programmes	80	8,8	66	9,5	94	8,2	240	8,7
• Augmentation du temps de jeu extérieur	64	7,0	39	5,6	39	3,4	142	5,2
Mise en œuvre de nouvelles actions inspirées du cadre de référence <i>Gazelle et Potiron</i> ou appuyées par celui-ci : <b>Total</b>	<b>181</b>	<b>19,9</b>	<b>117</b>	<b>16,9</b>	<b>145</b>	<b>12,6</b>	<b>443</b>	<b>16,1</b>
Recours à des professionnels externes pour des conseils dans le domaine du jeu actif	232	25,5	129	18,6	297	25,8	658	23,9
Offre au personnel d'activités de perfectionnement dans le domaine du jeu actif	458	50,3	231	33,4	375	32,5	1 064	38,6
Remise de documents d'information ou de sensibilisation au personnel du service de garde	581	63,8	437	63,2	688	59,7	1 706	61,9
Remise de documents d'information ou de sensibilisation aux parents	365	40,1	286	41,3	479	41,5	1 130	41,0
Application des normes sur les conditions climatiques pour déterminer les sorties extérieures	708	77,7	404	58,4	624	54,1	1 736	63,0
Remise de directives écrites aux parents pour favoriser le jeu extérieur	700	76,8	472	68,2	764	66,3	1 936	70,2
Préparation d'un document d'orientation sur le jeu actif et le développement moteur officiellement présenté au comité de parents ou adopté par le CA	295	32,4	188	27,2	326	28,3	809	29,4
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>—*</b>	<b>692</b>	<b>—*</b>	<b>1 153</b>	<b>*</b>	<b>2 756</b>	<b>—*</b>

\* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs actions.



Le tableau 4.6 montre la répartition des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. Plus de la moitié des CPE et des garderies ont réalisé entre 2 et 4 actions, soit 52,6 % des CPE, 57,8 % des garderies subventionnées et 58,4 % des garderies non subventionnées. À l'opposé, 5,5 % des garderies subventionnées, 4,5 % des garderies non subventionnées et 2,6 % des CPE n'ont réalisé aucune de ces actions.

**Tableau 4.6**

**Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'actions favorisant le jeu actif et le développement moteur réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

Nombre d'actions favorisant le jeu actif et le développement moteur	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 action	24	2,6	38	5,5	52	4,5
1 action	58	6,4	78	11,3	149	12,9
2 actions	140	15,4	138	19,9	243	21,1
3 actions	163	17,9	114	16,5	219	19,0
4 actions	176	19,3	148	21,4	211	18,3
5 actions	159	17,5	86	12,4	131	11,4
6 actions	103	11,3	37	5,3	72	6,2
7 actions	53	5,8	36	5,2	51	4,4
8 actions ou plus	35	3,8	17	2,5	25	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>100,0</b>	<b>692</b>	<b>100,0</b>	<b>1 153</b>	<b>100,0</b>

#### 4.4 Activités visant à faciliter la transition vers l'école

Le tableau 4.7 décrit les diverses activités qui ont été réalisées dans les services de garde pour faciliter la transition des enfants vers l'école, alors que le tableau 4.8 présente la répartition en nombre et en pourcentage des services de garde en fonction du nombre d'activités visant à faciliter la transition vers l'école réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. On peut déduire des informations présentées au tableau 4.8 que 98,2 % des CPE, 97,0 % des garderies subventionnées et 93,9 % des garderies non subventionnées offrent de telles activités. Les activités les plus courantes dans les CPE sont la tenue d'activités spéciales pour souligner la fin de l'étape du service de garde et le passage à l'école (78,2 %), la présentation ou l'expérimentation au CPE d'aspects de la vie scolaire (ex. : causeries, journée boîte à lunch) (78,3 %), l'affichage ou la remise de documents aux parents concernant le passage à l'école (81,0 %) et la préparation d'un portfolio, d'un portrait ou d'un autre outil informant l'école sur les acquis et le développement de l'enfant (74,5 %). On retrouve les mêmes activités dans les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées, mais dans des proportions un peu moindres. En effet, dans les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées, la tenue d'activités spéciales pour souligner la fin de l'étape du service de garde et le passage à l'école représente respectivement 76,6 % et 72,4 %, la présentation ou l'expérimentation à la garderie d'aspects de la vie scolaire (ex. : causeries, journée boîte à lunch) représente respectivement 68,8 % et 67,9 %, l'affichage ou la remise de documents aux parents concernant le passage à l'école correspond respectivement à

72,5 % et à 65,8 % et la préparation d'un portfolio, d'un portrait ou d'un autre outil informant l'école sur les acquis et le développement de l'enfant représente respectivement 71,1 % et 62,0 %.

**Tableau 4.7**

**Nombre et proportion des CPE et des garderies qui ont réalisé des activités visant à faciliter la transition vers l'école, selon le type d'activités, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Activités visant à faciliter la transition vers l'école	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tenue d'activités spéciales pour souligner la fin de l'étape du service de garde et le passage à l'école	712	78,2	530	76,6	835	72,4	2 077	75,4
Présentation ou expérimentation au CPE ou à la garderie d'aspects de la vie scolaire (ex. : causeries, journée boîte à lunch)	713	78,3	476	68,8	783	67,9	1 972	71,6
Affichage ou remise de documents aux parents concernant le passage à l'école	738	81,0	502	72,5	759	65,8	1 999	72,5
Préparation d'un portfolio, d'un portrait ou d'un autre outil informant l'école sur les acquis et le développement de l'enfant (ex. : <i>La Passerelle, La Traversée</i> )	679	74,5	492	71,1	715	62,0	1 886	68,4
Tenue de rencontres avec les parents en préparation du passage à l'école	391	42,9	235	34,0	522	45,3	1 148	41,7
Tenue d'activités avec les enfants à l'école (ex. : visite de l'école, activités dans le gymnase)	402	44,1	197	28,5	295	25,6	894	32,4
Tenue d'activités de concertation, de discussion ou de rencontre entre le personnel du CPE ou de la garderie et celui du milieu scolaire	449	49,3	177	25,6	242	21,0	868	31,5
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>—*</b>	<b>692</b>	<b>—*</b>	<b>1 153</b>	<b>—*</b>	<b>2 756</b>	<b>—*</b>

\* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs activités.

Au tableau 4.8, on note qu'une majorité de services de garde ont réalisé entre 3 et 5 activités, soit 54,8 % des CPE, 60,8 % des garderies subventionnées et 56,0 % des garderies non subventionnées. On y remarque aussi que les garderies non subventionnées sont plus nombreuses à n'offrir aucune de ces activités (6,1 %) que les CPE (1,8 %) et les garderies subventionnées (3,0 %).

**Tableau 4.8**

**Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre d'activités visant à faciliter la transition vers l'école réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

Nombre d'activités visant à faciliter la transition vers l'école	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 activité	16	1,8	21	3,0	70	6,1
1 activité	27	3,0	53	7,7	92	8,0
2 activités	86	9,4	86	12,4	159	13,8
3 activités	116	12,7	137	19,8	228	19,8
4 activités	196	21,5	164	23,7	225	19,5
5 activités	188	20,6	120	17,3	192	16,7
6 activités	169	18,6	66	9,5	117	10,1
7 activités ou plus	113	12,4	45	6,5	70	6,1
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>100,0</b>	<b>692</b>	<b>100,0</b>	<b>1 153</b>	<b>100,0</b>

## 4.5 Utilisation des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations

Selon les informations présentées au tableau 4.9, les parcs, terrains de jeux, jeux d'eau ou autres installations extérieures municipales sont les plus utilisés, et ce, tant par les CPE (83,5 %) que par les garderies subventionnées (76,3 %) et les garderies non subventionnées (79,2 %). Viennent ensuite les salles intérieures (29,7 %), les installations extérieures d'une autre organisation (27,3 %) et, dans une moindre mesure, le matériel ou l'équipement empruntés à d'autres organisations (13,0 %) ainsi que le tarif préférentiel obtenu pour du matériel ou de l'équipement (6,6 %). De façon générale, on note que les CPE utilisent en plus grande proportion les équipements, les salles ou les installations appartenant à d'autres organisations.

**Tableau 4.9**

**Nombre et proportion des CPE et des garderies qui ont utilisé des équipements, des salles ou des installations appartenant à d'autres organisations entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

Équipements, salles ou installations appartenant à d'autres organisations utilisés	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Parcs, terrains de jeux, jeux d'eau ou autres installations extérieures municipales	761	83,5	528	76,3	913	79,2	2 202	79,9
Salles intérieures appartenant à d'autres organisations (ex. : gymnase d'une école, salle de la municipalité ou d'un organisme communautaire)	370	40,6	157	22,7	291	25,2	818	29,7
Installations extérieures d'une autre organisation (ex. : cour d'école ou d'un organisme communautaire, potager communautaire)	328	36,0	149	21,5	276	23,9	753	27,3
Matériel ou équipement empruntés à d'autres organisations	122	13,4	81	11,7	154	13,4	357	13,0
Tarif préférentiel obtenu pour du matériel ou de l'équipement (achats regroupés)	109	12,0	26	3,8	47	4,1	182	6,6
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>—*</b>	<b>692</b>	<b>—*</b>	<b>1 153</b>	<b>—*</b>	<b>2 756</b>	<b>—*</b>

\* Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs réponses.

Enfin, le tableau 4.10 montre la répartition des CPE et des garderies en fonction du nombre de types d'équipements, de salles ou d'installations appartenant à d'autres organisations qu'ils ont utilisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. On y voit que plus de 6 services de garde sur 10 ont utilisé 1 ou 2 types d'équipements, de salles ou d'installations appartenant à d'autres organisations, soit 62,2 % des CPE, 65,7 % des garderies subventionnées et 69,0 % des garderies non subventionnées. Ajoutons que la proportion de CPE (10,6 %) qui n'en a utilisé aucun est inférieure à celles des garderies subventionnées (20,4 %) et des garderies non subventionnées (14,9 %).

**Tableau 4.10**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies en fonction du nombre de types d'équipements, de salles ou d'installations appartenant à d'autres organisations utilisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

Nombre de types d'équipements, de salles ou d'installations appartenant à d'autres organisations	CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 type	97	10,6	141	20,4	172	14,9
1 type	281	30,8	290	41,9	515	44,7
2 types	286	31,4	165	23,8	280	24,3
3 types	168	18,4	70	10,1	148	12,8
4 types	62	6,8	19	2,7	28	2,4
5 types	17	1,9	7	1,0	10	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>100,0</b>	<b>692</b>	<b>100,0</b>	<b>1 153</b>	<b>100,0</b>

# Chapitre 5.

## Personnel des CPE, des garderies et des BC

Dans ce chapitre, nous abordons divers thèmes concernant le personnel des services de garde et des BC. La première section brosse un bref portrait du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe. La section qui suit traite des conditions de travail, soit les congés payés et les vacances pour trois catégories de personnel : les gestionnaires, le personnel éducateur et les autres membres du personnel. Les sections suivantes abordent les années de service continu ainsi que la qualification du personnel éducateur et des gestionnaires. Les deux dernières sections portent sur les principales difficultés rencontrées afin de pourvoir les postes vacants parmi le personnel éducateur qualifié de même que sur les mouvements du personnel.

### 5.1 Portrait du personnel

Le tableau 5.1 présente la répartition des femmes et des hommes travaillant dans les services de garde et les BC selon la catégorie de personnel. On y voit que tant dans les CPE que dans les garderies et les BC, les postes sont en très forte majorité occupés par des femmes, et ce, peu importe la catégorie de personnel (les proportions vont de 75,2 % à 99,0 %); la représentation des femmes est encore plus forte chez le personnel éducateur. Les plus fortes proportions d'hommes sont observées dans la catégorie des gestionnaires des garderies subventionnées et des garderies non subventionnées, où ils occupent respectivement 24,8 % et 24,2 % des emplois.

Le tableau 5.2 indique la répartition du personnel permanent travaillant dans les services de garde et les BC selon la catégorie de personnel. Il apparaît que, de façon générale, les gestionnaires présentent les plus hauts pourcentages d'employés permanents, les taux variant de 97,8 % à 100 %. Parmi le personnel éducateur, les pourcentages passent de 73,1 % dans les CPE-BC et de 80,9 % dans les CPE sans agrément de BC à 93,1 % et à 97,2 % dans les garderies subventionnées et non subventionnées. Par rapport aux autres membres du personnel, les plus hauts taux d'employés permanents se trouvent dans les BC (96,1 %), les garderies non subventionnées (93,8 %) et les garderies subventionnées (92,7 %), alors que les deux autres services de garde regroupent chacun respectivement 85,1 % et 86,1 % d'employés permanents.

**Tableau 5.1**

**Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe au 31 mars 2020**

Catégorie de personnel	CPE			CPE-BC			Garderies subventionnées			Garderies non subventionnées			BC		
	Femme %	Homme %	Total N <sup>bre</sup>	Femme %	Homme %	Total N <sup>bre</sup>	Femme %	Homme %	Total N <sup>bre</sup>	Femme %	Homme %	Total N <sup>bre</sup>	Femme %	Homme %	Total N <sup>bre</sup>
Gestionnaires	93,6	6,4	1 458	95,3	4,7	446	75,2	24,8	1 065	75,8	24,2	1 684	93,8	6,3	16
Personnel éducateur (à l'exclusion des RSG)	97,7	2,3	17 460	98,7	1,3	4 403	99,0	1,0	7 913	98,1	1,9	9 220	...*	...	...
Autres membres du personnel	87,9	12,1	2 828	93,7	6,3	1 368	83,1	16,9	1 058	82,0	18,0	1 038	96,1	3,9	51

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

**Tableau 5.2**

**Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le statut (permanent ou non) au 31 mars 2020**

Catégorie de personnel	CPE			CPE-BC			Garderies subventionnées			Garderies non subventionnées			BC		
	Permanent %	Non permanent %	Total N <sup>bre</sup>	Permanent %	Non permanent %	Total N <sup>bre</sup>	Permanent %	Non permanent %	Total N <sup>bre</sup>	Permanent %	Non permanent %	Total N <sup>bre</sup>	Permanent %	Non permanent %	Total N <sup>bre</sup>
Gestionnaires	99,2	0,8	1 458	99,3	0,7	446	99,0	1,0	1 065	97,8	2,2	1 684	100,0	0	16
Personnel éducateur (à l'exclusion des RSG)	80,9	19,1	17 460	73,1	26,9	4 403	93,1	6,9	7 913	97,2	2,8	9 220	...*	...	...
Autres membres du personnel	85,1	14,9	2 828	86,1	13,9	1 368	92,7	7,3	1 058	93,8	6,2	1 038	96,1	3,9	51

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

## 5.2 Conditions de travail

### 5.2.1 Congés payés

Les résultats qui suivent concernent les employés permanents à temps plein et ne portent que sur les congés payés (avec traitement), à l'exception des vacances, soit les jours fériés, les congés pour obligations familiales, les congés de maladie et les congés sociaux (mariage, décès, déménagement, divorce, etc.).

Il est à noter que pour toutes les catégories de personnel, on observe un certain nombre de jours de congé dans la catégorie des autres congés. Celle-ci comprend les congés mobiles, les congés pour l'anniversaire d'un employé et certains autres types de congés, comme ceux de 10 jours dont profitent certains membres du personnel des CPE dans les communautés autochtones, congés appelés « Goose Break » ou « Cultural Leaves ». La catégorie des autres congés exclut les vacances annuelles, qui sont traitées à la section 5.2.2.

Les moyennes sont calculées sur la base des réponses obtenues à la question, et les résultats à zéro (aucun jour de congé payé) sont donc inclus dans la moyenne.

#### **Gestionnaires**

Tout d'abord, précisons que 892 CPE affirment compter dans leur personnel au moins 1 gestionnaire occupant un poste permanent à temps plein. Parmi ces 892 CPE, 234 (26,2 %) précisent que leurs gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés, alors que 658 (73,8 %) affirment qu'un nombre de jours de congé payés est prévu dans leurs conditions de travail (données non présentées).

Ensuite, parmi les 638 garderies subventionnées et les 1 042 garderies non subventionnées qui ont dans leur personnel au moins 1 gestionnaire occupant un poste permanent à temps plein, 243 garderies subventionnées (38,1 %) et 506 garderies non subventionnées (48,6 %) indiquent que leurs gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés, alors que 395 garderies subventionnées (61,9 %) et 536 garderies non subventionnées (51,4 %) précisent qu'un nombre de jours de congé payés est prévu dans leurs conditions de travail (données non présentées).

Enfin, parmi les 10 BC comptant dans leur personnel au moins 1 gestionnaire occupant un poste permanent à temps plein, 2 (20,0 %) précisent que leurs gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel incluant les jours de congé payés, alors que 8 (80,0 %) affirment qu'un nombre de jours de congé payés est prévu dans leurs conditions de travail (données non présentées).

Il faut donc retenir que le tableau 5.3 est basé sur 568 CPE, 104 CPE-BC, 422 garderies subventionnées, 585 garderies non subventionnées et 8 BC dont les gestionnaires bénéficient d'un nombre de jours de congé payés et prévus dans leurs conditions de travail.

On observe dans le tableau 5.3 que les gestionnaires ont en moyenne, sur une base annuelle, 11,4 jours de congé fériés, 0,8 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte,



etc.), 5,1 jours de congé de maladie, 3,2 jours pour des congés sociaux et 0,1 jour pour d'autres congés, totalisant en moyenne 20,7 jours de congé (à l'exclusion des vacances).

On observe par ailleurs que les gestionnaires des CPE et des BC ont droit à plus de jours de congé payés annuellement que les gestionnaires des garderies. En effet, les gestionnaires des CPE ont droit à 29,2 jours de congé payés annuellement, ceux des CPE-BC ont droit à 28,7 jours et ceux des BC ont droit à 26,0 jours, alors que les gestionnaires des garderies subventionnées (17,1 jours) et des garderies non subventionnées (13,5 jours) ont droit à une dizaine de jours de moins annuellement.

À l'échelle régionale, le nombre moyen de jours de congé payés annuellement, pour les gestionnaires, passe de 17,8 jours (Laval) et de 18,1 jours (Montréal) à 39,1 jours (Nord-du-Québec), la moyenne étant de 20,7 jours toutes régions confondues.

**Tableau 5.3**

**Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les gestionnaires permanents et pourcentage de services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2020**

	Nombre de divisions	Nombre moyen de jours de congé payés prévus annuellement					Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances)
		Jours fériés	Congés pour obligations familiales	Congés de maladie	Congés sociaux	Autres congés	
<b>Type d'entreprise de services de garde</b>							
CPE	568	12,5	0,9	8,7	6,9	0,3	29,2
CPE-BC	104	12,4	0,6	8,7	6,9	0,1	28,7
Garderies subventionnées	422	12,1	0,7	3,3	1,0	0,1	17,1
Garderies non subventionnées	585	9,7	0,9	2,2	0,6	0,0	13,5
BC	8	11,4	0,8	8,0	5,3	0,6	26,0
<b>Région administrative</b>							
Bas-Saint-Laurent	22	12,2	0,2	8,8	5,8	0,0	27,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	51	11,7	0,7	7,6	6,6	0,0	26,6
Capitale-Nationale	170	11,6	0,8	5,2	3,4	0,1	21,1
Mauricie	37	12,1	0,8	6,3	5,8	0,0	24,9
Estrie	55	11,8	0,8	7,4	5,1	0,0	25,1
Montréal	597	11,0	0,7	4,1	2,3	0,0	18,1
Outaouais	73	12,0	1,3	7,7	4,4	0,3	25,8
Abitibi-Témiscamingue	19	12,1	0,7	12,5	5,0	0,5	30,8
Côte-Nord	17	11,4	1,2	10,2	4,8	1,1	28,6
Nord-du-Québec	17	15,6	1,3	10,5	5,4	6,2	39,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	12,3	0,0	8,6	3,7	0,0	24,6
Chaudière-Appalaches	63	11,3	0,7	5,5	5,0	0,2	22,7
Laval	103	11,4	0,5	3,4	2,5	0,0	17,8
Lanaudière	70	11,3	1,0	4,1	2,6	0,0	18,9
Laurentides	105	11,5	1,0	5,6	3,7	0,0	21,8
Montérégie	246	11,5	0,9	4,4	2,6	0,0	19,4
Centre-du-Québec	33	11,6	1,5	5,1	4,2	0,2	22,5
<b>MOYENNE D'ENSEMBLE</b>	<b>1 687</b>	<b>11,4</b>	<b>0,8</b>	<b>5,1</b>	<b>3,2</b>	<b>0,1</b>	<b>20,7</b>

## **Personnel éducateur**

Comme les résultats pour les gestionnaires, les résultats pour le personnel éducateur concernent les employés permanents à temps plein et ne portent que sur les jours de congé payés (avec traitement), à l'exception des vacances.

Au tableau 5.4, on constate que le personnel éducateur a droit, sur une base annuelle, à une moyenne de 11,0 jours de congé fériés, de 0,8 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), de 4,6 jours de congé de maladie, de 3,0 jours pour des congés sociaux et de 0,1 jour pour d'autres congés, totalisant une moyenne de 19,6 jours de congé (à l'exclusion des vacances).

Au total, le personnel éducateur des CPE bénéficie de 29,5 jours de congé payés annuellement (à l'exclusion des autres congés et des congés pour événements familiaux), alors que le personnel éducateur des garderies subventionnées et celui des garderies non subventionnées bénéficient respectivement de 17,3 jours et de 13,0 jours de congé payés annuellement.

À l'échelle régionale, le nombre total de jours de congé payés annuellement pour le personnel éducateur se situe entre 17,0 jours (Laval) et 38,7 jours (Nord-du-Québec), la moyenne étant de 19,6 jours toutes régions confondues.

**Tableau 5.4**

**Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur permanent et pourcentage de services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2020**

	Nombre de services	Nombre moyen de jours de congé payés prévus annuellement					Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances)
		Jours fériés	Congés pour obligations familiales	Congés de maladie	Congés sociaux	Autres congés	
<b>Type d'entreprise de services de garde</b>							
CPE	911	12,0	1,0	8,7	7,5	0,3	29,5
Garderies subventionnées	687	12,1	0,8	3,5	1,0	0,1	17,3
Garderies non subventionnées	1 138	9,7	0,7	2,0	0,6	0,0	13,0
<b>Région administrative</b>							
Bas-Saint-Laurent	27	12,0	0,8	8,4	5,4	0,6	27,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	61	11,0	0,7	6,7	6,0	0,0	24,4
Capitale-Nationale	254	11,1	0,9	4,6	3,2	0,3	20,1
Mauricie	43	11,8	1,1	6,7	6,5	0,0	26,2
Estrie	68	11,2	0,8	7,2	5,3	0,0	24,4
Montréal	1 022	10,8	0,8	4,0	2,1	0,0	17,7
Outaouais	112	11,4	1,0	6,2	3,9	0,2	22,9
Abitibi-Témiscamingue	22	11,2	0,8	11,9	5,6	0,5	29,9
Côte-Nord	19	11,1	1,4	9,8	6,4	0,9	29,6
Nord-du-Québec	18	15,5	1,4	10,1	5,8	5,9	38,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	11,4	0,0	8,8	4,0	0,0	24,2
Chaudière-Appalaches	94	11,0	1,0	5,0	5,1	0,1	22,2
Laval	190	10,9	0,5	3,3	2,2	0,0	17,0
Lanaudière	127	11,1	1,1	4,3	2,4	0,0	18,9
Laurentides	169	10,9	0,9	4,2	3,5	0,0	19,5
Montérégie	456	11,2	0,8	4,2	2,8	0,0	19,0
Centre-du-Québec	43	11,3	1,4	5,5	4,6	0,1	22,9
<b>MOYENNE D'ENSEMBLE</b>	<b>2 736</b>	<b>11,0</b>	<b>0,8</b>	<b>4,6</b>	<b>3,0</b>	<b>0,1</b>	<b>19,6</b>

### *5.2.1.1 Autres membres du personnel*

La catégorie des autres membres du personnel peut comprendre, notamment, les emplois suivants : cuisinier, préposé à l'entretien ménager, secrétaire, agent de conformité et agent-conseil en soutien pédagogique et technique. À nouveau, les résultats de cette section concernent les employés permanents à temps plein et ne portent que sur les jours de congé payés (avec traitement), à l'exception des vacances.

Comme on peut le constater au tableau 5.5, les autres membres du personnel ont droit, sur une base annuelle, à une moyenne de 10,2 jours de congé fériés, de 0,8 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), de 5,1 jours de congé de maladie, de 3,6 jours pour des congés sociaux et de 0,1 jour pour d'autres congés, totalisant une moyenne de 19,9 jours de congé (à l'exclusion des vacances).

Au total, les autres membres du personnel des CPE, des CPE-BC et des BC bénéficient respectivement de 29,2, de 30,0 et de 23,2 jours de congé payés annuellement, tandis que ceux des garderies subventionnées et des garderies non subventionnées ont droit respectivement à 15,0 jours et à 10,1 jours de congé.

Sur le plan régional, le nombre total de jours de congé payés annuellement passe de 16,8 jours (Laval) et de 17,1 jours (Montréal) à 44,1 jours (Nord-du-Québec), la moyenne étant de 19,9 jours toutes régions confondues.

**Tableau 5.5**

**Nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel permanent et pourcentage de services de garde offrant des congés sociaux pour décès, selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, et moyenne d'ensemble au 31 mars 2020**

	Nombre de services	Nombre moyen de jours de congé payés prévus annuellement					Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances)
		Jours fériés	Congés pour obligations familiales	Congés de maladie	Congés sociaux	Autres congés	
<b>Type d'entreprise de services de garde</b>							
CPE	680	12,0	1,1	8,7	7,2	0,2	29,2
CPE-BC	139	12,2	0,9	9,1	7,7	0,1	30,0
Garderies subventionnées	485	10,7	0,7	2,8	0,8	0,0	15,0
Garderies non subventionnées	545	7,3	0,6	1,6	0,5	0,0	10,1
BC	10	11,7	0,9	6,9	3,7	0,0	23,2
<b>Région administrative</b>							
Bas-Saint-Laurent	16	12,2	0,6	9,4	6,1	0,0	28,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	50	11,0	0,5	7,1	6,8	0,0	25,3
Capitale-Nationale	178	10,2	0,8	5,0	3,7	0,1	19,9
Mauricie	32	11,0	1,1	7,4	7,1	0,0	26,6
Estrie	53	11,1	0,7	7,6	5,9	0,0	25,3
Montréal	624	9,5	0,7	4,2	2,6	0,0	17,1
Outaouais	81	10,8	1,1	6,2	4,5	0,2	23,0
Abitibi-Témiscamingue	21	11,5	0,8	11,9	5,2	0,4	30,3
Côte-Nord	17	11,1	1,2	10,3	5,5	1,0	30,1
Nord-du-Québec	16	15,5	1,4	9,6	5,8	5,9	44,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	11,8	0,0	9,4	4,0	0,0	25,2
Chaudière-Appalaches	75	10,8	1,3	5,8	5,7	0,2	23,9
Laval	120	9,9	0,5	3,6	2,8	0,0	16,8
Lanaudière	99	10,3	1,0	4,7	3,0	0,0	19,0
Laurentides	128	10,5	0,9	4,9	3,5	0,0	19,8
Montérégie	304	10,4	0,8	4,7	3,4	0,0	19,3
Centre-du-Québec	34	11,3	1,2	6,0	5,3	0,1	24,1
<b>MOYENNE D'ENSEMBLE</b>	<b>1 859</b>	<b>10,2</b>	<b>0,8</b>	<b>5,1</b>	<b>3,6</b>	<b>0,1</b>	<b>19,9</b>

## 5.2.2 Vacances

Tous les renseignements recueillis concernant les vacances (ou congé annuel) sont présentés au tableau 5.6. Ce tableau indique le pourcentage d'entreprises de services de garde où les conditions de travail du personnel permanent prévoient le nombre de semaines de vacances et le nombre moyen d'années de service requis pour y avoir droit.

La Loi sur les normes du travail (LNT) prévoit qu'un employé a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu et de trois semaines après trois années de service continu. L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas inscrite au tableau 5.6, puisqu'elle est connue. Par contre, nous y avons indiqué le nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à trois semaines de vacances, car celui-ci peut être prévu avant les trois années de service requises par la LNT. Toutefois, on comprend qu'en raison de la LNT, toutes les entreprises de services de garde (100 %) doivent prévoir dans leurs conditions trois semaines de vacances.

### 5.2.2.1 Gestionnaires

Il est intéressant de noter qu'au tableau 5.6, le nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à 3 semaines de vacances varie d'un type d'entreprise de service de garde à l'autre, passant de 2 ans et moins dans les CPE, les CPE-BC et les BC à 3,1 années dans les garderies subventionnées et à 2,9 années dans les garderies non subventionnées.

La grande majorité des CPE (83,2 %), des CPE-BC (88,7 %) et des BC (90,9 %) ont 4 semaines de vacances prévues dans leurs conditions de travail, ce qui n'est le cas que de 33,4 % et 24,2 % des garderies subventionnées et des garderies non subventionnées. De plus, les gestionnaires des garderies subventionnées (8,0 années) et des garderies non subventionnées (5,8 années) doivent avoir environ 2 fois plus d'années de service continu que les gestionnaires des autres services de garde (4,0, 3,9 et 3,7 années) afin d'obtenir 4 semaines de vacances.

### 5.2.2.2 Personnel éducateur

Pour le personnel éducateur, 96,5 % des CPE ont 4 semaines de vacances prévues dans leurs conditions de travail. Cette situation est prévue pour ce type de personnel dans 100 % des CPE-BC, mais est beaucoup moins fréquente dans les garderies subventionnées (32,2 %) et les garderies non subventionnées (23,7 %). De plus, le personnel éducateur des garderies subventionnées (9,7 années) et des garderies non subventionnées (6,5 années) doit avoir relativement plus d'années de service continu que le personnel éducateur des autres services de garde (5,6 et 5,5 années) afin d'obtenir 4 semaines de vacances.

### 5.2.2.3 Autres membres du personnel

Pour les autres membres du personnel, 94,9 % des CPE ont 4 semaines de vacances prévues dans leurs conditions de travail. Les proportions pour les autres services de garde sont de 100 % pour les CPE-BC et de 100 % pour les BC, mais chutent à 29,6 % pour les garderies subventionnées et à 21,8 % pour les garderies non subventionnées. Encore ici, les autres membres du personnel des garderies subventionnées (9,6 années) et des garderies non subventionnées (7,1 années) doivent avoir environ 2 fois plus d'années de service continu que les autres membres du personnel des autres services de garde (5,6, 5,5 et 4,4 années) afin d'obtenir 4 semaines de vacances.

**Tableau 5.6**

**Pourcentage d'entreprises de services de garde où les conditions de travail du personnel permanent prévoient le nombre de semaines de vacances et nombre moyen d'années de service requis pour y avoir droit, selon la catégorie de personnel et le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020**

Catégorie de personnel et type d'entreprise de services de garde	Nombre de semaines de vacances							
	3	4	5	6	7	8	9	10 ou plus
<b>GESTIONNAIRES</b>								
<b>% d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail</b>								
CPE	100,0	83,2	79,0	25,0	4,5	1,6	–	–
CPE-BC	100,0	88,7	92,2	33,3	6,4	1,4	–	0,7
Garderies subventionnées	100,0	33,4	10,3	3,3	1,3	1,0	–	0,1
Garderies non subventionnées	100,0	24,2	7,5	3,7	2,2	1,2	0,3	0,2
BC	100,0	90,9	63,6	9,1	–	–	–	–
<b>Nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances</b>								
CPE	1,7	4,0	10,4	16,3	18,8	23,3	–	–
CPE-BC	1,7	3,9	9,8	15,3	17,3	27,5	–	25,0
Garderies subventionnées	3,1	8,0	12,0	18,0	24,0	23,9	–	20,0
Garderies non subventionnées	2,9	5,8	8,6	10,1	12,2	16,2	13,3	7,5
BC	2,0	3,7	9,3	15,0	–	–	–	–
<b>PERSONNEL ÉDUCATEUR</b>								
<b>% d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail</b>								
CPE	100,0	96,5	89,2	9,5	1,2	0,3	–	–
CPE-BC	100,0	100,0	91,6	9,8	1,4	0,7	–	–
Garderies subventionnées	100,0	32,2	7,5	2,5	1,2	0,7	–	–
Garderies non subventionnées	100,0	23,7	6,4	3,2	2,1	1,4	0,2	0,3
BC	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances</b>								
CPE	2,7	5,6	14,4	21,2	23,0	33,3	–	–
CPE-BC	2,7	5,5	14,2	21,3	12,5	30,0	–	–
Garderies subventionnées	3,3	9,7	14,2	20,9	25,0	29,8	–	–
Garderies non subventionnées	3,0	6,5	9,4	10,5	12,6	15,3	10,5	5,3
BC	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL</b>								
<b>% d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail</b>								
CPE	100,0	94,9	87,8	8,8	0,8	0,3	–	–
CPE-BC	100,0	100,0	90,8	9,9	1,4	0,7	–	–
Garderies subventionnées	100,0	29,6	6,7	1,8	1,1	0,7	–	–
Garderies non subventionnées	100,0	21,8	5,3	2,3	1,5	1,1	0,2	0,3
BC	100,0	100,0	18,2	9,1	–	–	–	–
<b>Nombre moyen d'années de service continu pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances</b>								
CPE	2,7	5,6	14,3	21,0	23,9	40,0	–	–
CPE-BC	2,6	5,5	14,1	21,3	12,5	30,0	–	–
Garderies subventionnées	3,2	9,6	14,2	20,5	25,8	31,3	–	–
Garderies non subventionnées	3,0	7,1	10,5	13,1	12,7	14,0	8,0	7,5
BC	2,3	4,4	9,4	15,0	–	–	–	–



### 5.3 Années de service continu

On entend par années de service continu le temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail, à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Dans le tableau 5.7, il est possible de constater que 7 membres et plus du personnel permanent sur 10 ont 4 années ou plus d'expérience en CPE (75,3 %), en CPE-BC (74,4 %) ou en BC (70,8 %). Cette proportion descend à 60,2 % pour les garderies subventionnées et à 32,4 % pour les garderies non subventionnées. Dans la majorité des types de services de garde, on constate que les gestionnaires sont les plus nombreux à cumuler 4 années ou plus d'expérience de service continu, comparativement aux autres catégories de personnel, et ce, quel que soit le type de service de garde. En effet, de 62,2 % à 81,3 % des gestionnaires cumulent 4 années ou plus d'expérience de service continu, alors que c'est le cas de 27,1 % à 78,7 % du personnel éducateur et de 31,0 % à 68,6 % des autres membres du personnel.

**Tableau 5.7**

**Répartition en pourcentage des membres du personnel permanent selon la tranche d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde, selon le type d'entreprise et la catégorie de personnel permanent, au 31 mars 2020**

Années de service continu (années complètes)	CPE (sans agrément de BC)				CPE-BC				Garderies subventionnées				Garderies non subventionnées				BC (non rattachés à un CPE)			
	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)	Gestionnaires (%)	Personnel éducateur (%)	Autres membres du personnel (%)	Ensemble du personnel (%)
Moins de 5 ans	31,9	21,3	40,1	24,7	26,6	23,4	31,4	25,6	22,7	40,9	50,7	39,8	37,8	72,9	69,0	67,6	18,8	...*	32,7	29,2
<b>Total moins de 5 ans</b>	<b>31,9</b>	<b>21,3</b>	<b>40,1</b>	<b>24,7</b>	<b>26,6</b>	<b>23,4</b>	<b>31,4</b>	<b>25,6</b>	<b>22,7</b>	<b>40,9</b>	<b>50,7</b>	<b>39,8</b>	<b>37,8</b>	<b>72,9</b>	<b>69,0</b>	<b>67,6</b>	<b>18,8</b>	<b>...</b>	<b>32,7</b>	<b>29,2</b>
De 5 à 9 ans	12,6	18,1	17,9	17,6	10,6	21,8	17,4	19,7	19,4	23,4	22,0	22,8	39,9	21,2	23,5	24,0	25,0	...	24,5	24,6
De 10 à 14 ans	11,4	17,8	15,0	16,9	16,7	18,1	23,8	19,4	20,1	18,1	14,0	17,9	15,8	3,9	5,1	5,7	31,3	...	26,5	27,7
De 15 à 19 ans	15,3	22,0	13,5	20,4	18,7	22,2	16,3	20,5	11,0	9,4	7,6	9,4	2,9	0,8	1,2	1,2	6,3	...	14,3	12,3
De 20 à 24 ans	11,2	10,4	6,8	10,0	14,0	8,5	6,5	8,6	9,0	5,2	2,7	5,3	1,4	0,4	0,1	0,5	1,5	...	2,0	4,6
25 ans ou plus	17,6	10,4	6,7	10,5	13,3	6,0	4,6	6,3	17,8	3,1	3,1	4,8	2,2	0,7	1,0	1,0	6,3	...	0,0	1,5
<b>Total 5 ans et plus</b>	<b>68,1</b>	<b>78,7</b>	<b>59,9</b>	<b>75,3</b>	<b>73,4</b>	<b>76,6</b>	<b>68,6</b>	<b>74,4</b>	<b>77,3</b>	<b>59,1</b>	<b>49,3</b>	<b>60,2</b>	<b>62,2</b>	<b>27,1</b>	<b>31,0</b>	<b>32,4</b>	<b>81,3</b>	<b>...</b>	<b>67,3</b>	<b>70,8</b>

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

## 5.4 Qualification du personnel éducateur

La figure 5.1 présente la proportion moyenne du personnel éducateur qualifié<sup>25</sup> dans les installations de CPE et les garderies selon la région administrative; les résultats portent sur le personnel éducateur ayant travaillé au cours de la semaine de référence du 17 au 23 février 2020. Pour l'ensemble des installations de CPE, la proportion moyenne du personnel éducateur qualifié est de 83,7 %. La proportion moyenne est de 74,0 % pour les garderies subventionnées et de 49,5 % pour les garderies non subventionnées.

À l'échelle régionale, la proportion moyenne du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE fluctue de 58,4 % (Nord-du-Québec) à 91,9 % (Saguenay–Lac-Saint-Jean). Dans les garderies subventionnées, cette proportion passe de 52,4 % (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) à 100 % (Bas-Saint-Laurent). À noter que dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, on ne compte qu'une seule garderie subventionnée. Par ailleurs, l'Outaouais (59,7 %), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (69,9 %) et la Montérégie (71,8 %) présentent les plus faibles proportions de personnel éducateur qualifié, tandis que le Centre-du-Québec (89,1 %), la Mauricie (85,3 %) et Lanaudière (82,4 %) présentent les plus fortes proportions.

Par rapport aux garderies non subventionnées, les régions de la Capitale-Nationale (22,4 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (23,7 %) affichent les plus faibles proportions de personnel éducateur qualifié, alors que le Bas-Saint-Laurent (68,4 %), l'Estrie (66,4 %) et Lanaudière (63,0 %) montrent les plus fortes proportions.

Le tableau 5.8 présente, pour sa part, le nombre et la proportion des installations ayant atteint les normes fixées par l'article 23 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE). Cet article précise que les titulaires de permis doivent s'assurer qu'au moins deux membres du personnel éducateur sur trois sont qualifiés. Cependant, il y a des exceptions possibles à cette norme. Les CPE et les garderies nouvellement créés ou ayant fait augmenter leur capacité de huit enfants ou plus ont cinq ans pour s'y conformer. Pendant cette période, le titulaire de permis doit s'assurer qu'au moins un membre du personnel éducateur sur trois est qualifié et présent auprès des enfants. De plus, si le nombre de membres du personnel éducateur est inférieur à trois, au moins un membre doit être qualifié. Il importe de prendre cela en considération dans la lecture des résultats.

Notons finalement que depuis 2013-2014, seules les données des installations qui ont au moins trois membres de personnel éducateur sont retenus pour l'analyse du taux de conformité au RSGEE dans le cadre de ce rapport. Il apparaît, d'après le tableau 5.8, que 87,2 % des installations de CPE sont conformes au RSGEE. Sur le plan régional, le plus faible taux de conformité des CPE au RSGEE se trouve dans le Nord-du-Québec (36,0 %), et il n'y a aucune région ayant un taux de conformité de 100 %.

Pour ce qui est des garderies subventionnées, plus de 7 d'entre elles sur 10 (75,8 %) respectent la norme de conformité, c'est-à-dire qu'elles ont 2 personnes qualifiées sur 3 dans l'ensemble de leur personnel éducateur. Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'ensemble des garderies subventionnées est

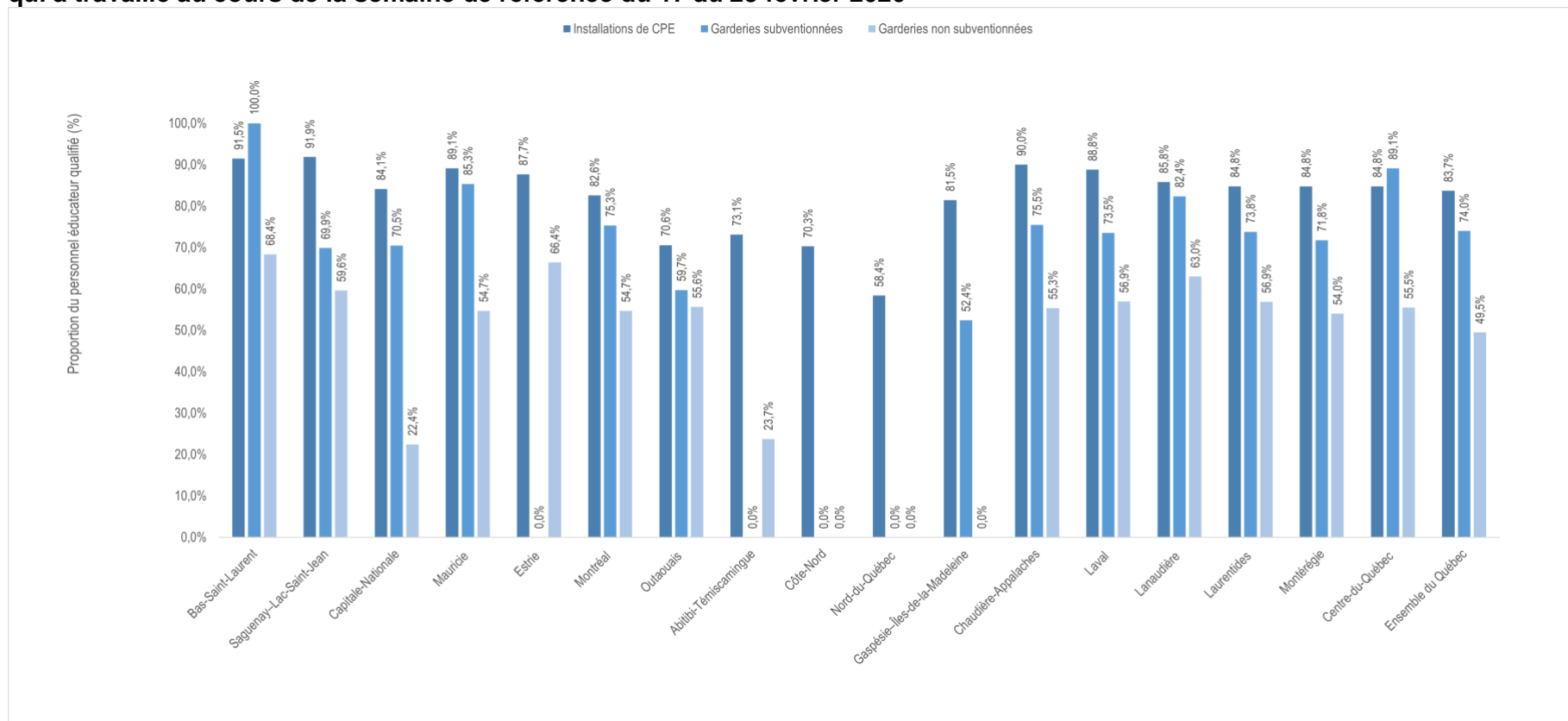
---

<sup>25</sup> Les qualifications reconnues et les équivalences sont décrites dans la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues, accessible en ligne : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Directive-qual-pers-garde.PDF>

conforme. Les plus faibles taux de conformité à cette norme sont observés dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (0 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (0 %), de la Capitale-Nationale (63,6 %) et de la Montérégie (68,4 %).

En ce qui a trait aux garderies non subventionnées, 27,3 % d'entre elles sont conformes. Les plus hauts taux de conformité des garderies non subventionnées sont observés dans les régions du Bas-Saint-Laurent (80,0 %), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (45,0 %) et de l'Estrie (42,1 %). Les taux les plus faibles sont notés dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (0 %), de la Capitale-Nationale (17,4 %) et de la Mauricie (20,0 %).

**Figure 5.1**  
**Proportion moyenne du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE et les garderies, selon la région administrative, qui a travaillé au cours de la semaine de référence du 17 au 23 février 2020**



**Tableau 5.8**

**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies avec trois membres ou plus de personnel éducateur ayant atteint l'exigence réglementaire en matière de qualification du personnel éducateur et proportion dont les deux tiers du personnel éducateur sont qualifiés, par région administrative, du 17 au 23 février 2020**

Région administrative	Installations de CPE			Garderies subventionnées			Garderies non subventionnées		
	Nombre d'installations dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés	Nombre total d'installations de CPE ayant 3 membres ou plus de personnel éducateur	Proportion d'installations de CPE où les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés %	Nombre de garderies dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés	Nombre total de garderies subventionnées ayant 3 membres ou plus de personnel éducateur	Proportion de garderies dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés %	Nombre de garderies dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés	Nombre total de garderies non subventionnées ayant 3 membres ou plus de personnel éducateur	Proportion de garderies dont les 2/3 du personnel éducateur sont qualifiés %
Bas-Saint-Laurent	40	41	97,6	...*	...	...	4	5	80,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	52	53	98,1	8	8	100,0	9	20	45,0
Capitale-Nationale	126	144	87,5	35	55	63,6	19	109	17,4
Mauricie	51	53	96,2	4	5	80,0	2	10	20,0
Estrie	74	78	94,9	4	5	80,0	8	19	42,1
Montréal	309	352	87,8	217	279	77,8	123	458	26,9
Outaouais	39	83	47,0	17	24	70,8	9	44	20,5
Abitibi-Témiscamingue	19	29	65,5	0	1	0,0	0	4	0,0
Côte-Nord	14	26	53,8	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	9	25	36,0	...	...	...	...	...	...
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	18	20	90,0	0	1	0,0	...	...	...
Chaudière-Appalaches	85	88	96,6	15	18	83,3	11	34	32,4
Laval	53	56	94,6	46	56	82,1	31	90	34,4
Lanaudière	64	69	92,8	43	46	93,5	16	45	35,6
Laurentides	75	82	91,5	30	43	69,8	21	76	27,6
Montérégie	243	261	93,1	91	133	68,4	45	179	25,1
Centre-du-Québec	48	52	92,3	9	11	81,8	3	10	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 319</b>	<b>1 512</b>	<b>87,2</b>	<b>519</b>	<b>685</b>	<b>75,8</b>	<b>301</b>	<b>1 103</b>	<b>27,3</b>

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

En ce qui concerne maintenant le type de qualification, le tableau 5.9 montre qu'une bonne part des 15 776 membres du personnel éducateur qualifié des installations de CPE possède un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou en techniques d'éducation en services de garde (44,5 %) ou une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation à l'enfance avec 3 ans d'expérience (43,1 %).

Dans les garderies subventionnées (tableau 5.10), plus de la moitié (56,6 %) des 5 604 membres du personnel éducateur qualifié possède une AEC avec 3 ans d'expérience, 26,9 % ont un DEC et 6,2 % sont titulaires d'un certificat universitaire spécialisé en petite enfance avec 3 ans d'expérience.

Pour les garderies non subventionnées (tableau 5.11), la situation est similaire. En effet, 55,2 % des 4 784 membres du personnel éducateur qualifié possèdent une AEC avec 3 ans d'expérience, 26,1 % sont titulaires d'un DEC et 6,8 % ont à leur actif un certificat universitaire spécialisé en petite enfance avec 3 ans d'expérience.

**Tableau 5.9**

**Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des installations de CPE selon le type de qualification, par région administrative, au 31 mars 2020**

Région administrative	Type de qualification dans les CPE								Nombre
	DEC en techniques d'éducation à l'enfance ou en techniques d'éducation en services de garde %	AEC en techniques d'éducation à l'enfance + 3 ans d'expérience %	Certificat universitaire spécialisé en petite enfance + 3 ans d'expérience %	DEC en techniques d'éducation spécialisée ou en travail social + AEC en techniques d'éducation à l'enfance ou certificat universitaire spécialisé en petite enfance %	Baccalauréat avec un minimum de 30 crédits en petite enfance, en éducation préscolaire, en adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie), en psychoéducation ou en psychologie %	Diplôme obtenu dans une autre province ou un autre territoire canadien %	Diplôme obtenu hors du Canada – évaluation comparative des études délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration %	Dispositions transitoires et droit acquis %	
Bas-Saint-Laurent	47,7	31,5	1,4	9,1	8,5	0,0	0,0	1,7	352
Saguenay–Lac-Saint-Jean	57,4	27,9	0,5	8,6	4,8	0,0	0,0	0,8	603
Capitale-Nationale	56,0	31,0	0,8	4,6	5,6	0,2	0,2	1,5	1 492
Mauricie	63,2	26,2	0,2	1,5	6,3	0,2	0,2	2,2	538
Estrie	54,3	31,3	1,6	4,5	6,2	0,1	0,6	1,4	796
Montréal	35,0	47,1	8,5	1,4	4,8	0,4	2,1	0,6	3 718
Outaouais	31,8	53,5	1,2	0,9	3,8	4,6	1,1	3,0	738
Abitibi-Témiscamingue	36,3	46,3	2,5	4,3	6,8	1,8	0,0	2,1	281
Côte-Nord	39,8	54,9	1,8	1,8	0,4	0,4	0,0	0,9	226
Nord-du-Québec	4,8	94,8	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	230
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	33,8	56,7	0,6	1,3	3,8	1,3	0,0	2,5	157
Chaudière-Appalaches	66,7	19,4	1,8	6,7	3,6	0,1	0,0	1,7	952
Laval	43,6	45,5	5,9	1,0	3,2	0,0	0,3	0,5	624
Lanaudière	48,2	44,8	1,7	2,4	1,7	0,1	0,4	0,6	805
Laurentides	46,4	45,6	2,4	2,9	1,2	0,5	0,5	0,5	944
Montérégie	39,0	53,1	2,5	1,5	2,3	0,6	0,6	0,3	2 825
Centre-du-Québec	53,7	39,4	1,2	1,8	2,2	0,0	0,0	1,6	495
<b>TOTAL</b>	<b>44,5</b>	<b>43,1</b>	<b>3,4</b>	<b>2,8</b>	<b>3,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>15 776</b>



**Tableau 5.10**

**Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des garderies subventionnées selon le type de qualification, par région administrative, au 31 mars 2020**

Région administrative	Type de qualification dans les garderies subventionnées								Nombre
	DEC en techniques d'éducation à l'enfance ou en techniques d'éducation en services de garde %	AEC en techniques d'éducation à l'enfance + 3 ans d'expérience %	Certificat universitaire spécialisé en petite enfance + 3 ans d'expérience %	DEC en techniques d'éducation spécialisée ou en travail social + AEC en techniques d'éducation à l'enfance ou certificat universitaire spécialisé en petite enfance %	Baccalauréat avec un minimum de 30 crédits en petite enfance, en éducation préscolaire, en adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie), en psychoéducation ou en psychologie %	Diplôme obtenu dans une autre province ou un autre territoire canadien %	Diplôme obtenu hors du Canada – évaluation comparative des études délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration %	Dispositions transitoires et droit acquis %	
Bas-Saint-Laurent	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	66,2	27,9	1,5	1,5	1,5	0,0	0,0	1,5	68
Capitale-Nationale	41,3	43,2	1,7	4,8	8,2	0,2	0,2	0,2	414
Mauricie	66,1	26,8	0,0	1,8	5,4	0,0	0,0	0,0	56
Estrie	46,0	36,0	2,0	4,0	6,0	2,0	2,0	2,0	50
Montréal	15,5	62,3	10,2	1,0	5,6	1,8	3,2	0,5	2 147
Outaouais	25,0	58,3	0,0	3,0	2,4	10,7	0,6	0,0	168
Abitibi-Témiscamingue	33,3	66,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9
Côte-Nord	...*	...	...	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Chaudière-Appalaches	45,5	42,0	0,0	7,0	4,9	0,0	0,7	0,0	143
Laval	21,7	52,3	13,9	3,0	5,0	0,7	2,8	0,7	461
Lanaudière	38,2	51,8	2,4	4,0	1,8	1,3	0,0	0,4	450
Laurentides	31,3	61,7	3,1	0,2	1,4	0,0	1,4	0,7	415
Montérégie	29,7	59,6	2,9	1,2	3,4	0,3	2,0	0,9	1 122
Centre-du-Québec	54,1	39,8	1,0	2,0	3,1	0,0	0,0	0,0	98
<b>TOTAL</b>	<b>26,9</b>	<b>56,6</b>	<b>6,2</b>	<b>1,9</b>	<b>4,5</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>	<b>0,6</b>	<b>5 604</b>

\*... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

**Tableau 5.11**

**Répartition en pourcentage du personnel éducateur qualifié des garderies non subventionnées selon le type de qualification, par région administrative, au 31 mars 2020**

Région administrative	Type de qualification dans les garderies non subventionnées								Nombre
	DEC en techniques d'éducation à l'enfance ou en techniques d'éducation en services de garde %	AEC en techniques d'éducation à l'enfance + 3 ans d'expérience %	Certificat universitaire spécialisé en petite enfance + 3 ans d'expérience %	DEC en techniques d'éducation spécialisée ou en travail social + AEC en techniques d'éducation à l'enfance ou certificat universitaire spécialisé en petite enfance %	Baccalauréat avec un minimum de 30 crédits en petite enfance, en éducation préscolaire, en adaptation scolaire et sociale (orthopédagogie), en psychoéducation ou en psychologie %	Diplôme obtenu dans une autre province ou un autre territoire canadien %	Diplôme obtenu hors du Canada – évaluation comparative des études délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration %	Dispositions transitoires et droit acquis %	
Bas-Saint-Laurent	44,4	44,4	0,0	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	18
Saguenay–Lac-Saint-Jean	53,1	38,9	0,9	3,5	3,5	0,0	0,0	0,0	113
Capitale-Nationale	38,7	45,0	0,8	4,2	6,3	1,1	2,1	1,9	476
Mauricie	53,7	24,4	0,0	7,3	9,8	2,4	2,4	0,0	41
Estrie	45,7	30,0	1,4	7,1	8,6	0,0	7,1	0,0	70
Montréal	18,3	56,0	13,0	1,2	4,8	1,5	5,0	0,2	1 736
Outaouais	27,4	43,3	2,5	3,2	3,2	14,6	5,7	0,0	157
Abitibi-Témiscamingue	48,5	27,3	0,0	3,0	15,2	3,0	3,0	0,0	33
Côte-Nord	...*	...	...	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chaudière-Appalaches	48,1	38,3	0,0	5,6	5,6	0,0	1,9	0,6	162
Laval	19,7	61,1	9,1	1,4	5,5	0,2	1,7	1,2	416
Lanaudière	23,2	68,3	4,6	1,5	0,4	0,8	0,8	0,4	259
Laurentides	21,9	64,1	4,1	1,4	3,5	2,4	0,8	1,9	370
Montérégie	27,1	61,6	2,8	1,3	3,4	1,3	2,1	0,2	889
Centre-du-Québec	54,5	40,9	0,0	0,0	4,5	0,0	0,0	0,0	44
<b>TOTAL</b>	<b>26,1</b>	<b>55,2</b>	<b>6,8</b>	<b>2,0</b>	<b>4,5</b>	<b>1,7</b>	<b>3,1</b>	<b>0,6</b>	<b>4 784</b>

\*... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

Le tableau 5.12 indique la répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) en fonction de leur âge au 31 mars 2020. Au 31 mars 2020, on compte 5 614 membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai en garderie subventionnée, 4 789 en garderie non subventionnée et 15 782 en installations de CPE. La majorité des membres sont âgés de 30 à 49 ans (62,4 %). Il y a peu de membres âgés de 18 à 24 ans (3,1 %) ou âgés de 60 ans ou plus (4,7 %).

**Tableau 5.12**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) selon leur âge au 31 mars 2020**

Âge	Installations de CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	TOTAL	%
18-24 ans	391	128	286	805	3,1
25-29 ans	1 313	553	795	2 661	10,2
30-34 ans	1 858	768	898	3 524	13,5
35-39 ans	2 573	904	801	4 278	16,3
40-44 ans	2 953	945	800	4 698	17,9
45-49 ans	2 430	883	531	3 844	14,7
50-54 ans	1 891	720	394	3 005	11,5
55-59 ans	1 537	439	172	2 148	8,2
60 ans ou plus	836	274	112	1 222	4,7
<b>TOTAL</b>	<b>15 782</b>	<b>5 614</b>	<b>4 789</b>	<b>26 185</b>	<b>100,0</b>

## 5.5 Qualification du personnel de la direction

Le tableau 5.13 fait état, pour les entreprises de CPE, des CPE-BC et de BC<sup>26</sup>, du nombre de membres du personnel de la direction générale et de la direction adjointe ainsi que du nombre moyen d'années d'expérience acquises dans le domaine des services de garde en général, mais aussi au sein de l'entreprise de services de garde actuelle.

Au 31 mars 2020, on compte 750 directeurs généraux (DG) dans les entreprises de CPE, 139 dans les CPE-BC et 11 dans les BC, pour un total de 900 DG.

Relativement aux postes de direction adjointe, les CPE, les CPE-BC et les BC ont 989 membres de leur personnel dans ces postes, soit 685 dans les CPE, 299 dans les CPE-BC et 5 dans les BC. La majorité des postes de direction adjointe sont des postes de direction adjointe à la gestion d'une installation ou à la coordination d'un BC. En effet, on compte 340 (49,6 %) postes de direction adjointe à la gestion d'une installation dans les CPE, 135 (45,2 %) postes de direction adjointe à la gestion d'une installation dans les CPE-BC et 70 (23,4 %) postes de direction adjointe à la coordination d'un BC dans les CPE-BC, alors que 4 postes de direction adjointe à la coordination d'un BC se trouvent dans les BC. Plus de la moitié des entreprises de services de garde (53,5 %) n'ont qu'un seul poste (occupé) de direction adjointe (tableau 5.14).

Toujours au tableau 5.13, on constate que les DG ont en moyenne de 10 à près de 17 ans d'expérience dans le domaine des services de garde. Plus précisément, les DG des CPE ont en moyenne 16,5 ans d'expérience dans le domaine, ceux des CPE-BC en ont 14,9 et ceux des BC, 10,2. Le nombre moyen d'années d'expérience dans les postes de direction adjointe varie de 9,3 à 12,2 ans. Dans les CPE et les CPE-BC, l'écart entre le nombre moyen d'années d'expérience des DG et des membres de la direction adjointe dans le domaine des services de garde et le nombre moyen d'années d'expérience des DG et des membres de la direction adjointe dans l'entreprise de services de garde actuelle se situe entre 1,6 et 3,9 ans, ce qui permet de conclure qu'une bonne part de l'expérience de travail a été acquise au sein de l'entreprise actuelle. Dans le cas des BC, l'écart est plus grand, soit de 2,4 ans pour les DG et de 5,4 ans pour les membres de la direction adjointe. Il faut retenir que les BC ont été créés en 2006.

---

<sup>26</sup> L'information n'a pas été colligée pour les garderies.

**Tableau 5.13**

**Nombre de membres du personnel dans les postes de direction générale et de direction adjointe et nombre moyen d'années d'expérience selon le type d'entreprise de services de garde au 31 mars 2020**

Poste de direction*	CPE	CPE- BC	BC
	Nombre de membres		
Direction générale	750	139	11
Direction adjointe à l'administration	149	56	0
Direction adjointe – gestion d'une installation	340	135	...
Direction adjointe – coordination d'un BC	3	70	4
Direction adjointe à la pédagogie	159	31	0
Autres types de direction adjointe	34	7	1
	Nombre moyen d'années d'expérience dans le domaine des services de garde en général		
Direction générale	16,5	14,9	10,2
Direction adjointe	9,3	9,8	12,2
	Nombre moyen d'années d'expérience dans l'entreprise de services de garde actuelle		
Direction générale	12,6	12,4	7,8
Direction adjointe	7,3	8,2	6,8

\* Il peut y avoir plus d'un poste de direction adjointe par entreprise de services de garde.

**Tableau 5.14**

**Répartition des entreprises de services de garde selon le nombre de membres dans les postes de direction adjointe, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020**

Type d'entreprise de services de garde	Nombre de membres dans les postes de direction adjointe				
	1	2	3	4	5 ou plus
CPE	262	104	43	12	7
CPE-BC	34	42	31	16	4
BC	3	1	0	0	0
<b>NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES</b>	<b>299</b>	<b>147</b>	<b>74</b>	<b>28</b>	<b>11</b>
<b>NOMBRE TOTAL DE MEMBRES</b>	<b>299</b>	<b>294</b>	<b>222</b>	<b>112</b>	<b>55*</b>

\* Quatre CPE ont cinq membres du personnel dans la direction adjointe et trois CPE en ont six, alors qu'un CPE-BC a cinq membres du personnel dans la direction adjointe, deux autres CPE-BC en ont six et un autre CPE-BC en a sept.

Les tableaux 5.15 et 5.16 indiquent la répartition en nombre et en pourcentage des personnes qui occupent un poste à la direction générale et à la direction adjointe selon leur âge au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2020, 645 personnes occupent un poste de direction générale dans les garderies subventionnées, 1 167 en occupent un dans les garderies non subventionnées et 910 en occupent un dans les CPE (tableau 5.15). Davantage de personnes de 40 à 54 ans occupent un poste de direction générale (52,3 %), alors que davantage de personnes de 35 à 54 ans occupent un poste de direction adjointe (66,1 %) (tableau 5.16). Très peu de personnes âgées de 18 à 24 ans sont DG ou membres de la direction adjointe.

**Tableau 5.15**  
Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant le poste à la direction générale par type d'entreprise (en fonction de leur âge au 31 mars 2020)

Âge	CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	TOTAL	%
18-24 ans	1	4	25	30	1,1
25-29 ans	5	15	39	59	2,2
30-34 ans	15	24	115	154	5,7
35-39 ans	39	61	185	285	10,5
40-44 ans	110	94	193	397	14,6
45-49 ans	187	126	217	530	19,5
50-54 ans	212	110	175	497	18,3
55-59 ans	208	93	113	414	15,2
60 ans ou plus	133	118	105	356	13,1
<b>TOTAL</b>	<b>910</b>	<b>645</b>	<b>1 167</b>	<b>2 722</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5.16**  
Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant un poste à la direction adjointe par type d'entreprise (en fonction de leur âge au 31 mars 2020)

Âge	CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	TOTAL	%
18-24 ans	4	7	12	23	1,4
25-29 ans	20	20	46	86	5,1
30-34 ans	56	38	53	147	8,7
35-39 ans	112	41	63	216	12,8
40-44 ans	226	54	65	345	20,4
45-49 ans	186	64	62	312	18,5
50-54 ans	173	37	33	243	14,4
55-59 ans	150	28	29	207	12,3
60 ans ou plus	57	26	27	110	6,5
<b>TOTAL</b>	<b>984</b>	<b>315</b>	<b>390</b>	<b>1 689</b>	<b>100,0</b>

Les deux prochains tableaux présentent le nombre de DG (tableau 5.17) et de membres de la direction adjointe (tableau 5.18) travaillant dans les CPE, les CPE-BC et les BC au 30 mars 2020 selon le plus haut diplôme obtenu dans les domaines suivants :

- Gestion, administration ou ressources humaines;
- Éducation, éducation spécialisée, éducation à l'enfance (petite enfance), psychoéducation, éducation préscolaire, enfance inadaptée ou intervention précoce;
- Autres domaines tels qu'enseignement, psychologie, adaptation scolaire, orthopédagogie, psychopédagogie, sciences humaines, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.

Ainsi, à partir du tableau 5.17, on apprend que plus de 6 DG sur 10 (61,6 %) ont à leur actif un diplôme lié à la gestion, à l'administration ou aux ressources humaines. Ce diplôme est plus souvent universitaire (certificat : 30,0 %, baccalauréat : 13,4 %). La moitié des DG (52,7 %) possèdent un diplôme lié à l'éducation, et ce diplôme est plus souvent collégial (DEC : 19,6 %, AEC : 7,9 %) ou universitaire (baccalauréat : 13,9 %). Quant aux 31,7 % de DG titulaires d'un diplôme lié à un autre domaine, ils détiennent plus souvent un baccalauréat (14,2 %) ou un DEC (7,7 %).

Du côté des membres de la direction adjointe (tableau 5.18), une majorité d'entre eux (67,4 %) possèdent un diplôme lié à l'éducation, et ce diplôme est plus souvent collégial (DEC : 25,5 %, AEC : 11,4 %) ou universitaire (certificat : 15,6 %, baccalauréat : 11,6 %). Pour ce qui est des membres de la direction adjointe qui ont un diplôme lié à la gestion, à l'administration ou aux ressources humaines (42,7 %), ils sont titulaires d'un certificat universitaire dans 23,6 % des cas. Enfin, un cinquième des membres de la direction adjointe (18,6 %) possède un diplôme lié à un autre domaine, et il s'agit plus souvent d'un baccalauréat (7,0 %) ou d'un DEC (4,3 %).

**Tableau 5.17**

**Répartition en nombre et en pourcentage des membres de la direction générale selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020**

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu		Nombre de DG				
		CPE	CPE-BC	BC	Total	%
<b>Gestion, administration ou ressources humaines</b>	Aucun diplôme	301	41	4	346	38,4
	AEC	21	2	0	23	2,6
	Certificat d'études collégiales (CEC)	5	1	0	6	0,7
	DEC	20	5	0	25	2,8
	Certificat universitaire	224	41	5	270	30,0
	Programme court universitaire	27	3	0	30	3,3
	Baccalauréat	95	26	0	121	13,4
	Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS)	57	20	2	79	8,8
	Maîtrise					
	Doctorat					
<b>TOTAL</b>		<b>750</b>	<b>139</b>	<b>11</b>	<b>900</b>	<b>100,0</b>
<b>Éducation, éducation spécialisée, éducation à l'enfance (petite enfance), psychoéducation, éducation préscolaire, enfance inadaptée ou intervention précoce</b>	Aucun diplôme	340	79	7	426	47,3
	AEC	61	9	1	71	7,9
	CEC	8	0	0	8	0,9
	DEC	154	21	1	176	19,6
	Certificat universitaire	55	11	1	67	7,4
	Programme court universitaire	12	1	1	14	1,6
	Baccalauréat	107	18	0	125	13,9
	DESS	13	0	0	13	1,4
	Maîtrise					
	Doctorat					
<b>TOTAL</b>		<b>750</b>	<b>139</b>	<b>11</b>	<b>900</b>	<b>100,0</b>
<b>Enseignement, psychologie, adaptation scolaire, orthopédagogie, psychopédagogie, sciences humaines, animation culturelle, travail social, récréologie ou autre</b>	Aucun diplôme	518	91	6	615	68,3
	Diplôme d'études secondaires (DES)	8	1	...	9	1,0
	Diplôme d'études professionnelles (DEP)	...	...	...	...	...
	AEC	10	2	0	12	1,3
	CEC	2	1	0	3	0,3
	DEC	59	9	1	69	7,7
	Certificat universitaire	21	3	0	24	2,7
	Programme court universitaire	7	1	0	8	0,9
	Baccalauréat	99	25	4	128	14,2
	DESS	26	6	0	32	3,6
	Maîtrise					
	Doctorat					
<b>TOTAL</b>		<b>750</b>	<b>139</b>	<b>11</b>	<b>900</b>	<b>100,0</b>



**Tableau 5.18**

**Répartition en nombre et en pourcentage des membres de la direction adjointe selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020**

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu		Nombre de directeurs adjoints				
		CPE	CPE-BC	BC	Total	%
<b>Gestion, administration ou ressources humaines</b>	Aucun diplôme	393	171	3	567	57,3
	AEC	27	7	0	34	3,4
	CEC	2	3	0	5	0,5
	DEC	21	17	0	38	3,8
	Certificat universitaire	169	62	2	233	23,6
	Programme court universitaire	19	5	0	24	2,4
	Baccalauréat	44	27	0	71	7,2
	DESS	10	7	0	17	1,7
	Maîtrise					
	Doctorat					
<b>TOTAL</b>		<b>685</b>	<b>299</b>	<b>5</b>	<b>989</b>	<b>100,0</b>
<b>Éducation, éducation spécialisée, éducation à l'enfance (petite enfance), psychoéducation, éducation préscolaire, enfance inadaptée ou intervention précoce</b>	Aucun diplôme	210	110	2	322	32,6
	AEC	80	33	0	113	11,4
	CEC	5	2	0	7	0,7
	DEC	173	77	2	252	25,5
	Certificat universitaire	117	37	0	154	15,6
	Programme court universitaire	6	5	1	12	1,2
	Baccalauréat	84	31	0	115	11,6
	DESS	10	4	0	14	1,4
	Maîtrise					
	Doctorat					
<b>TOTAL</b>		<b>685</b>	<b>299</b>	<b>5</b>	<b>989</b>	<b>100,0</b>
<b>Enseignement, psychologie, adaptation scolaire, orthopédagogie, psychopédagogie, sciences humaines, animation culturelle, travail social, récréologie ou autre</b>	Aucun diplôme	569	231	5	805	81,4
	DES	5	5	0	10	1,0
	DEP	...	...	...	...	...
	AEC	11	4	0	15	1,5
	CEC	2	1	0	3	0,3
	DEC	23	20	0	43	4,3
	Certificat universitaire	24	9	0	33	3,3
	Programme court universitaire	2	4	0	6	0,6
	Baccalauréat	45	24	0	69	7,0
	DESS	4	1	0	5	0,5
	Maîtrise					
	Doctorat					
<b>TOTAL</b>		<b>685</b>	<b>299</b>	<b>5</b>	<b>989</b>	<b>100,0</b>

Les tableaux 5.19 à 5.21 portent sur les personnes occupant le deuxième poste de direction adjointe. Le tableau 5.19 indique la répartition en nombre et en pourcentage des types de postes de direction adjointe selon l'activité principale. Le tableau 5.20 présente la répartition en nombre et en pourcentage des domaines de formation pour lesquels les personnes occupant le deuxième poste de direction adjointe ont obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu. Enfin, le tableau 5.21 montre la répartition en nombre des membres de la direction adjointe selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu.

En garderie, le nombre moyen d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde, tous services de garde confondus, est de 8 ans, alors qu'il est de 9,5 ans en CPE. En garderie, le nombre moyen d'années d'expérience à la direction adjointe du service de garde actuel est de 6,5 ans, tandis qu'il est de 7,5 ans en CPE (données non présentées).

La plupart des postes de direction adjointe dans les CPE concernent la gestion d'une installation (59 %). Toutefois, en garderie, les postes de direction adjointe sont davantage liés à l'administration (19 mentions) (tableau 5.19).

La majorité des personnes occupant le deuxième poste de direction adjointe ont des formations en éducation ou en enseignement (49 %), c'est-à-dire en éducation ou en enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou en tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance (tableau 5.20). Parmi ces personnes, la plupart détiennent un DEC (185 mentions) ou un certificat universitaire (104 mentions) (tableau 5.21).

**Tableau 5.19**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des types de postes de direction adjointe selon l'activité principale**

	Garderie	CPE	TOTAL	%
Direction adjointe à l'administration	19	82	101	14,3
Direction adjointe – gestion d'une installation	10	404	414	58,6
Direction adjointe – coordination d'un BC	1	50	51	7,2
Direction adjointe à la pédagogie	6	102	108	15,3
Autres types de direction adjointe	11	22	33	4,7
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>660</b>	<b>707</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5.20**  
**Répartition en nombre et en pourcentage des domaines de formation pour lesquels les personnes occupant le deuxième poste de direction adjointe ont obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu**

	Garderie	CPE	TOTAL	%
Gestion, administration ou ressources humaines	7	266	273	38,6
Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance	12	337	349	49,4
Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais non spécialisés en petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)	6	31	37	5,2
Tout autre domaine de formation	10	26	36	5,1
Aucun diplôme	12	0	12	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>660</b>	<b>707</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5.21**

**Répartition en nombre des membres de la direction adjointe selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2020**

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu	Garderie	CPE	TOTAL
Gestion, administration ou ressources humaines	Aucun diplôme	0	0
	AEC	3	12
	CEC	0	0
	DEC	2	29
	Certificat universitaire	1	147
	Programme court universitaire	0	18
	Baccalauréat	1	52
	DESS	0	8
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>266</b>	<b>273</b>
Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfant autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance	Aucun diplôme	0	0
	AEC	3	90
	CEC	1	2
	DEC	7	178
	Certificat universitaire	0	104
	Programme court universitaire	0	9
	Baccalauréat	3	87
	DESS	1	7
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>477</b>	<b>492</b>
Sciences de l'éducation sans spécialisation en petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)	Aucun diplôme	0	0
	DES	0	0
	AEC	1	0
	CEC	0	0
	DEC	3	20
	Certificat universitaire	0	7
	Programme court universitaire	0	6
	Baccalauréat	2	47
DESS	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>80</b>	<b>86</b>
Tout autre domaine de formation	Aucun diplôme	0	8
	DES	0	5
	AEC	1	10
	CEC	0	0
	DEC	3	11
	Certificat universitaire	3	8
	Programme court universitaire	1	3
	Baccalauréat	3	15
DESS	1	0	
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>72</b>

## 5.6 Principales difficultés à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié

Les tableaux 5.22 à 5.24 traitent des principales difficultés que les CPE et les garderies ont lorsqu'ils ont à pourvoir des postes vacants de personnel éducateur qualifié.

Le tableau 5.22 montre que plus de 6 CPE sur 10 (62,9 %) affirment n'avoir aucun poste à pourvoir (16,6 %) ou n'éprouver aucune difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié (46,3 %). Pour les autres CPE, la principale difficulté la plus souvent mentionnée est l'absence de candidatures (31,5 %).

Du côté des garderies subventionnées (tableau 5.23), 65,5 % d'entre elles mentionnent n'avoir aucun poste à pourvoir (18,4 %) ou n'éprouver aucune difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié (47,1 %). Pour les autres garderies subventionnées, la principale difficulté la plus souvent mentionnée est l'absence de candidatures avec 30,8 % des mentions.

Concernant les garderies non subventionnées (tableau 5.24), plus de la moitié d'entre elles (56,2 %) précisent n'avoir aucun poste à pourvoir (21,3 %) ou n'éprouver aucune difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié (34,9 %). Encore ici, l'autre principale difficulté la plus souvent mentionnée est l'absence de candidatures avec 25,8 % des mentions. Dans une moindre proportion, on évoque aussi le fait que les candidats ont des conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde (15,2 %).

**Tableau 5.22**

**Répartition en pourcentage des CPE selon leurs principales difficultés à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié**

Région administrative	Absence de postes vacants à pourvoir %	Principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié										Nombre	
		Absence de difficultés %	Absence de candidatures %	Conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde %	Absence des compétences recherchées chez les candidats %	Difficulté à trouver le personnel éducateur sur la liste de rappel ou pour les postes occasionnels ou les postes à temps partiel %	Difficulté à recruter du personnel membre des Premières Nations	Difficulté à trouver du personnel sans empêchements %	Difficulté à trouver des candidats qui acceptent le salaire %	Difficulté à recruter du personnel qui accepte de travailler en région éloignée %	Autre difficulté %		
Bas-Saint-Laurent	9,5	66,7	23,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21
Saguenay–Lac-Saint-Jean	31,4	42,9	22,9	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	35
Capitale-Nationale	14,9	34,5	44,8	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0	1,1	0,0	1,1	1,1	87
Mauricie	25,0	39,3	28,6	0,0	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28
Estrie	15,6	51,1	31,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	45
Montréal	23,0	46,7	26,1	0,0	3,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	261
Outaouais	11,4	22,7	54,5	2,3	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	4,5	4,5	44
Abitibi-Témiscamingue	5,9	23,5	58,8	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0	0,0	17
Côte-Nord	26,3	36,8	21,1	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3	0,0	0,0	0,0	19
Nord-du-Québec	5,6	66,7	27,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	20,0	40,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10
Chaudière-Appalaches	14,3	54,8	28,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	42
Laval	18,4	50,0	23,7	0,0	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38
Lanaudière	13,9	58,3	16,7	2,8	2,8	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	36
Laurentides	12,2	55,1	24,5	0,0	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	4,1	49
Montréal	9,5	46,7	37,2	0,0	4,4	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	137
Centre-du-Québec	0,0	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24
<b>TOTAL</b>	<b>16,6</b>	<b>46,3</b>	<b>31,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>911</b>

**Tableau 5.23**  
**Répartition en pourcentage des garderies subventionnées selon leurs principales difficultés à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié**

Région administrative	Absence de postes vacants à pourvoir %	Principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié								Nombre
		Absence de difficultés %	Absence de candidatures %	Conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde %	Absence des compétences recherchées chez les candidats %	Difficulté à trouver le personnel éducateur sur la liste de rappel ou pour les postes occasionnels ou les postes à temps partiel %	Difficulté à trouver du personnel sans empêchements %	Difficulté à trouver des candidats qui acceptent le salaire %	Autre difficulté %	
Bas-Saint-Laurent	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8
Capitale-Nationale	10,7	21,4	62,5	1,8	1,8	0,0	0,0	0,0	1,8	56
Mauricie	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Estrie	20,0	40,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Montréal	22,9	54,2	20,1	0,7	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	284
Outaouais	12,5	45,8	33,3	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24
Abitibi-Témiscamingue	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Côte-Nord	...*	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Chaudière-Appalaches	27,8	16,7	55,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18
Laval	21,4	51,8	26,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	56
Lanaudière	23,9	41,3	30,4	0,0	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	46
Laurentides	7,0	51,2	37,2	2,3	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	43
Montérégie	15,0	43,6	36,1	4,5	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	133
Centre-du-Québec	9,1	54,5	18,2	9,1	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	11
<b>TOTAL</b>	<b>18,4</b>	<b>47,1</b>	<b>30,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>692</b>

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.

**Tableau 5.24**  
**Répartition en pourcentage des garderies non subventionnées selon leurs principales difficultés à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié**

Région administrative	Principale difficulté à pourvoir les postes vacants de personnel éducateur qualifié										Nombre
	Absence de postes vacants à pourvoir %	Absence de difficultés %	Absence de candidatures %	Conditions de travail plus avantageuses dans d'autres services de garde %	Absence des compétences recherchées chez les candidats %	Difficulté à trouver le personnel éducateur sur la liste de rappel ou pour les postes occasionnels ou les postes à temps partiel %	Difficulté à trouver du personnel sans empêchements %	Difficulté à trouver des candidats qui acceptent le salaire %	Difficulté à recruter du personnel qui accepte de travailler en région éloignée %	Autre difficulté %	
Bas-Saint-Laurent	20,0	60,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	20,0	30,0	15,0	25,0	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0	0,0	20
Capitale-Nationale	9,0	19,8	54,1	14,4	0,9	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0	111
Mauricie	10,0	10,0	40,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0	10
Estrie	26,3	10,5	31,6	26,3	0,0	0,0	0,0	5,3	0,0	0,0	19
Montréal	28,0	40,5	17,5	10,5	1,2	0,0	0,2	1,2	0,0	0,8	486
Outaouais	13,6	59,1	25,0	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	44
Abitibi-Témiscamingue	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4
Côte-Nord	...*	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chaudière-Appalaches	5,7	40,0	42,9	11,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	35
Laval	29,2	31,3	20,8	18,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	96
Lanaudière	14,6	33,3	25,0	20,8	0,0	0,0	0,0	6,3	0,0	0,0	48
Laurentides	17,9	33,3	24,4	23,1	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	78
Montérégie	16,6	29,4	29,4	21,9	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	1,1	187
Centre-du-Québec	10,0	40,0	30,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10
<b>TOTAL</b>	<b>21,3</b>	<b>34,9</b>	<b>25,8</b>	<b>15,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1 153</b>

\* ... : la donnée ne doit pas figurer dans le tableau.



## 5.7 Mouvements du personnel

Les tableaux 5.25 à 5.28 indiquent le nombre de membres du personnel éducateur et du personnel de la direction qui ont définitivement quitté le service de garde, les raisons de ces départs, l'expérience des membres qui sont partis et la répartition des absences de longue durée.

### 5.7.1 Départs définitifs du personnel éducateur

Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, ce sont 2 031 membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde (1 211 en garderie et 820 en CPE) (tableau 5.25).

La raison principale de ces départs est en lien avec la carrière (44,1 %), soit avec un salaire peu élevé, de faibles possibilités d'avancement ou de promotion, la dévalorisation de la profession ou simplement un désir de changement ou l'obtention d'un autre travail (tableau 5.25).

Le quart de ces départs étaient des membres du personnel avec beaucoup d'expérience, soit avec 10 ans ou plus d'expérience (tableau 5.26).

### 5.7.2 Départs définitifs du personnel à la direction

Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, ce sont 108 DG qui ont définitivement quitté le service de garde (57 en garderie et 51 en CPE) (tableau 5.27).

Également ici, la principale raison de ces départs est en lien avec la carrière (23 %), soit avec un salaire peu élevé, de faibles possibilités d'avancement ou de promotion, la dévalorisation de la profession ou simplement un désir de changement ou l'obtention d'un autre travail.

### 5.7.3 Absences de longue durée

Plus de 40 % des absences de longue durée des membres du personnel éducateur sont dues à une période d'invalidité (tableau 5.28). Il est toutefois possible de remarquer que la cause principale d'absence de longue durée dans les garderies est le congé de maternité.

**Tableau 5.25**

**Répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai qui ont définitivement quitté le service de garde du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 selon les raisons de leur départ (à l'exclusion des départs à la retraite dans les garderies)**

Raison du départ	Lieu de départ									TOTAL	%
	Départ pour un autre service de garde en installation			Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité			Lieu de départ inconnu				
	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE		
Déménagement	41	62	49	9	3	20	5	28	32	249	12,3
Raison familiale ou personnelle	17	25	32	7	12	7	38	30	33	201	9,9
Maladie, accident ou décès	0	0	0	5	5	5	12	12	31	70	3,4
Carrière	107	270	122	51	53	104	57	27	105	896	44,1
Climat de travail	18	14	30	2	1	3	8	6	14	96	4,7
Départ en lien avec le CA	23	28	43	2	6	5	23	24	55	209	10,3
Temps de transport	27	22	31	2	2	7	2	3	6	102	5,0
Retour aux études	0	0	0	3	10	11	9	8	17	58	2,9
Raison de départ inconnue	22	20	21	0	4	5	17	29	32	150	7,4
<b>TOTAL</b>	<b>255</b>	<b>441</b>	<b>328</b>	<b>81</b>	<b>96</b>	<b>167</b>	<b>171</b>	<b>167</b>	<b>325</b>	<b>2 031</b>	<b>100</b>

**Tableau 5.26**

**Répartition en nombre et en pourcentage des départs définitifs de membres du personnel éducateur qualifiés permanents ou en période d'essai entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020 selon le nombre d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde (à l'exclusion des départs à la retraite)**

<b>Nombre d'années de service continu</b>	<b>Garderie</b>	<b>CPE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
Moins de 1 an	413	440	853	28,0
De 1 à 2 ans	339	209	548	18,0
De 3 à 4 ans	214	186	400	13,1
De 5 à 9 ans	181	304	485	15,9
10 ans ou plus	67	690	757	24,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 214</b>	<b>1 829</b>	<b>3 043</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5.27**

**Répartition en nombre des personnes occupant le poste à la direction générale qui ont définitivement quitté le service de garde du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 selon les raisons de leur départ (à l'exclusion des départs à la retraite)**

Raison du départ	Lieu de départ									TOTAL	%
	Départ pour un autre service de garde en installation			Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité			Lieu de départ inconnu				
	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE	Garderies subventionnées	Garderies non subventionnées	CPE		
Déménagement	0	1	3	0	1	0	0	1	0	6	5,6%
Raison familiale ou personnelle	1	4	3	0	0	0	1	3	1	13	12,0%
Maladie, accident ou décès	0	0	0	1	1	0	2	1	1	6	5,6%
Carrière	2	3	8	3	4	0	2	8	4	34	31,5%
Climat de travail	0	0	5	1	0	2	4	1	3	16	14,8%
Départ en lien avec le CA	1	0	1	0	0	0	3	2	8	15	13,9%
Temps de transport	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	1,9%
Retour aux études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Raison de départ inconnue	1	0	4	0	0	2	3	2	4	16	14,8%
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>108</b>	<b>100,0%</b>

**Tableau 5.28**

**Répartition en nombre et en pourcentage des membres du personnel éducateur qualifiés en absence de longue durée, soit en retrait préventif, en congé de maternité ou en période d'invalidité, au 31 mars 2020**

	<b>Garderies subventionnées</b>	<b>Garderies non subventionnées</b>	<b>CPE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
En retrait préventif	68	69	402	<b>539</b>	<b>23,4</b>
En congé de maternité	142	84	581	<b>807</b>	<b>35,0</b>
En période d'invalidité	105	40	817	<b>962</b>	<b>41,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>315</b>	<b>193</b>	<b>1 800</b>	<b>2 308</b>	<b>100,0</b>

# Chapitre 6.

## RSG et mandats des BC

Dans ce chapitre, il est question des RSG et des mandats des BC. Le chapitre débute par un portrait des RSG et des assistantes. La deuxième section aborde les heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial. La troisième section se penche sur les suspensions, révocations ou non-renouvellements de la reconnaissance des RSG, la quatrième, sur les mandats des BC et la cinquième, sur les visites de la résidence où sont offerts les services de garde. La section six présente un bilan des plaintes reçues contre les RSG. La section qui suit traite des manquements observés chez les RSG. Par la suite, nous nous intéressons aux mécanismes de consultation des RSG, aux demandes des RSG pour du soutien pédagogique et technique et, enfin, aux activités de soutien pédagogique et technique proposées par les BC.

### 6.1 Portrait des RSG et des assistantes

Au 31 mars 2020, on compte au total 11 782 RSG reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue) par les 156 divisions de BC répondants (tableau 6.1). Parmi les 11 178 RSG dont la reconnaissance n'a pas été suspendue, la quasi-totalité a des places subventionnées (11 039, soit 98,8 %), alors que 139 n'en ont pas. Ajoutons à ces renseignements que 823 RSG ont été nouvellement reconnues par leur BC au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 et que la majorité de celles-ci ont des places subventionnées (776, soit 94,3 %) (données non présentées).

En ce qui concerne la répartition des RSG selon le sexe (données non présentées), 99,4 % sont des femmes (11 710), alors que 0,6 % sont de sexe masculin (72). Par ailleurs, du côté des 3 443 assistantes, on compte 2 411 femmes et 1 032 hommes ; les femmes représentent donc 70,0 % de l'ensemble.

Par ailleurs, toujours au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, on compte 121 RSG qui sont déjà reconnues par un BC – et pour lesquelles la reconnaissance est maintenue – qui ont emménagé sur le territoire d'un autre BC<sup>27</sup>. Parallèlement, durant la même période, 199 RSG reconnues ont quitté le territoire d'un BC pour un autre<sup>28</sup> (données non présentées).

Enfin, ajoutons qu'en date du 31 mars 2020, on compte 346 dossiers de reconnaissance complets déposés<sup>29</sup>, mais non encore traités (données non présentées).

---

<sup>27</sup> Voir les articles 69 à 71 du RSGEE.

<sup>28</sup> Voir les articles 68 et 69 du RSGEE.

<sup>29</sup> Dont tous les renseignements et documents requis en vertu de l'article 60 du RSGEE ont été fournis.

**Tableau 6.1****Nombre de RSG reconnues par un BC, selon l'attribution de places subventionnées ou non et la région administrative, au 31 mars 2020**

Région administrative	Nombre de RSG reconnues par un BC (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSG reconnues par un BC (à l'exclusion des RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSG ayant des places subventionnées (à l'exclusion des RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSG ayant des places non subventionnées
Bas-Saint-Laurent	492	438	438	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	563	523	515	8
Capitale-Nationale	815	766	684	82
Mauricie	386	363	361	2
Estrie	544	512	509	3
Montréal	1 730	1 655	1 642	13
Outaouais	617	566	560	6
Abitibi-Témiscamingue	259	242	242	0
Côte-Nord	166	159	156	3
Nord-du-Québec	21	19	19	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	177	165	165	0
Chaudière-Appalaches	857	822	816	6
Laval	632	596	596	0
Lanaudière	838	813	811	2
Laurentides	814	792	785	7
Montérégie	2 377	2 280	2 273	7
Centre-du-Québec	494	467	467	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 782</b>	<b>11 178</b>	<b>11 039</b>	<b>139</b>

## 6.2 Heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial

Le tableau 6.2 présente la répartition des RSG selon le nombre d'heures d'ouverture quotidiennes de leur service de garde et indique le nombre moyen d'heures d'ouverture quotidiennes, et ce, non seulement pour l'ensemble du Québec, mais également selon chaque région administrative.

Dans l'ensemble du Québec, on observe que la plupart des RSG, soit 8 845, ou 79,1 %, offrent des services de garde sur une période de 10 heures chaque jour; le nombre moyen d'heures d'ouverture pour l'ensemble du Québec est d'ailleurs de 9,9 heures. Les régions de Laval (10,1 heures), de la Mauricie (10,0 heures), de l'Outaouais (10,0 heures), de Lanaudière (10,0 heures) et de la Montérégie (10,0 heures) affichent un nombre moyen d'heures d'ouverture légèrement plus élevé que la moyenne d'ensemble. La plus courte période d'ouverture est de 9,6 heures et elle est observée dans la région de Montréal.



**Tableau 6.2**

**Répartition en nombre des RSG selon le nombre d'heures d'ouverture quotidiennes de leur service de garde et la région administrative au 31 mars 2020**

Région administrative	Nombre d'heures d'ouverture quotidiennes														Durée moyenne*
	6 et moins	6,5	7	7,5	8	8,5	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	Plus de 12	
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	46	1	39	39	299	6	7	0	0	1	9,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	1	1	4	39	99	369	7	0	0	0	3	9,8
Capitale-Nationale	0	0	0	0	0	10	57	156	515	19	7	0	0	2	9,8
Mauricie	0	0	0	0	1	0	10	15	333	2	0	0	0	2	10,0
Estrie	0	0	0	0	5	1	47	74	367	11	4	0	0	3	9,8
Montréal	61	5	3	3	4	3	12	37	1 465	30	21	3	3	5	9,6
Outaouais	0	0	0	0	0	0	6	13	524	12	7	1	2	1	10,0
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	2	6	27	66	138	2	1	0	0	0	9,7
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	6	8	142	3	0	0	0	0	9,9
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	4	4	11	0	0	0	0	0	9,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	19	31	114	1	0	0	0	0	9,8
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	1	11	35	115	632	20	6	1	1	0	9,9
Laval	0	0	0	0	0	0	0	2	500	52	22	9	8	3	10,1
Lanaudière	0	0	0	0	0	2	19	69	626	49	31	9	5	3	10,0
Laurentides	11	0	1	0	5	3	25	71	616	29	19	3	4	5	9,8
Montréal	0	0	0	0	2	6	79	170	1 829	116	48	15	11	4	10,0
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	17	59	365	19	5	1	0	1	9,9
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>67</b>	<b>47</b>	<b>441</b>	<b>1 028</b>	<b>8 845</b>	<b>378</b>	<b>178</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>9,9</b>

\* Pour le calcul de la moyenne pondérée, nous avons considéré 6 heures pour la tranche de 6 heures et moins et 12,5 heures pour la tranche de plus de 12 heures.

## 6.3 Suspensions, révocations ou non-renouvellements de la reconnaissance des RSG

Comme nous l'avons mentionné à la section 6.1, les 156 divisions de BC compris dans notre analyse comptent 11 782 RSG reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue). Plus précisément, le tableau 6.3 montre le nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance des RSG entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. On note que parmi l'ensemble des 1 823 suspensions, révocations et non-renouvellements déclarés au cours de cette période, la plupart sont des révocations demandées par les RSG en vertu de l'article 78 du RSGEE (1 023 révocations) et des suspensions à la demande des RSG en vertu de l'article 79 du même règlement (700 suspensions). En moyenne, plus de 9 suspensions, révocations et non-renouvellements sur 10 sont à la demande des RSG.

Parmi les 700 suspensions à la demande des RSG en vertu de l'article 79 du RSGEE, environ 4 sur 10 (41,1 %) ont une durée de 12 mois ou plus. Autrement, la durée de la suspension est de 6 mois à moins de 12 mois dans un peu moins du quart des cas (23,1 %), de moins de 3 mois dans 20,3 % des cas et de 3 mois à moins de 6 mois dans 15,4 % des cas (données non présentées).

Les suspensions, révocations et non-renouvellements en vertu de l'article 75 du RSGEE sont des mesures prises par les BC dans différentes circonstances où les RSG ne respectent pas certains aspects de la LSGEE ou de ses règlements (participation à une infraction, fausse déclaration, menace à la santé, à la sécurité ou au bien-être des enfants, etc.) et doivent être précédés d'un avis écrit. Parmi l'ensemble des suspensions, révocations et non-renouvellements, 2,2 % sont liés à l'article 75 du RSGEE. Parmi les 33 avis d'intention de suspension, 18 ont effectivement mené à une suspension. En ce qui concerne les révocations, on en note 20 qui ont eu lieu sur les 29 avis d'intention. Enfin, on note trois non-renouvellements pour huit avis d'intention.

Lorsqu'il s'agit d'un signalement au DPJ, le BC peut suspendre la reconnaissance de la RSG (article 76 du RSGEE), et ce, sans avis préalable. Le BC peut ensuite révoquer la reconnaissance. Pour l'année financière 2019-2020, on compte 51 suspensions et 8 révocations pour cette raison.

**Tableau 6.3**

**Nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance des RSG en vertu des articles du RSGEE selon la région administrative au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020** (le total exclut les avis d'intention)

Région administrative	Suspensions en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Révocations en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Non-renouvellements en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Nombre de suspensions en vertu du 2 <sup>e</sup> alinéa de l'art. 76 du RSGEE	Nombre de révocations en vertu du 2 <sup>e</sup> alinéa de l'art. 76 du RSGEE	Nombre de révocations en vertu de l'art. 78 du RSGEE	Nombre de suspensions en vertu de l'art. 79 du RSGEE	Total* de suspensions, de révocations et de non-renouvellements
	Nombre d'avis d'intention	Nombre de suspensions	Nombre d'avis d'intention	Nombre de révocations	Nombre d'avis d'intention	Nombre de non-renouvellements					
Bas-Saint-Laurent	0	0	2	1	0	0	3	0	30	61	95
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	2	4	4	0	0	3	0	52	38	99
Capitale-Nationale	3	3	3	2	4	1	5	2	76	45	134
Mauricie	3	1	2	1	0	0	3	2	37	33	77
Estrie	0	1	2	1	0	1	1	0	77	35	116
Montréal	8	5	4	3	0	0	5	3	82	82	180
Outaouais	0	0	4	1	1	0	3	0	69	54	127
Abitibi-Témiscamingue	1	1	0	0	0	0	1	0	33	19	54
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	24	8	32
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	26	20	46
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0	4	0	80	55	139
Laval	0	0	0	0	0	0	3	0	56	31	90
Lanaudière	3	0	4	4	2	0	2	0	58	33	97
Laurentides	0	0	1	1	0	0	2	0	82	36	121
Montérégie	8	5	3	2	1	1	15	0	183	119	325
Centre-du-Québec	1	0	0	0	0	0	1	1	56	29	87
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>51</b>	<b>8</b>	<b>1 023</b>	<b>700</b>	<b>1 823</b>

## 6.4 Mandats des BC

Le tableau 6.4 présente la répartition du temps consacré en moyenne par les divisions de BC à diverses activités au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. On y apprend qu'en moyenne, plus ou moins le cinquième du temps est consacré aux visites de surveillance pour le respect des normes par les RSG (à l'exception des plaintes) (19,1 %) ou au soutien pédagogique et technique sur demande (18,4 %). Près de 15 % du temps est aussi consacré à la répartition des places donnant droit à des services de garde subventionnés, à l'admissibilité des parents à la contribution réduite et à l'administration de l'attribution, du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSG (15,2 %) ou à l'administration du BC (15,0 %). Enfin, un peu moins de 15 % du temps est consacré à la reconnaissance ou au renouvellement de la reconnaissance ou à la suspension ou à la révocation de la reconnaissance (12,3 %).

**Tableau 6.4**  
**Répartition du temps consacré en moyenne par les BC à diverses activités au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Activités	Moyenne du temps accordé par les BC %
Visites de surveillance pour le respect des normes par les RSG (à l'exception des plaintes)	19,1
Soutien pédagogique et technique sur demande (soutien par téléphone ou par courriel et visites)	18,4
Répartition des places donnant droit à des services de garde subventionnés, admissibilité des parents à la contribution réduite et administration de l'attribution, du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSG	15,2
Administration du BC	15,0
Reconnaissance ou renouvellement de la reconnaissance, suspension ou révocation de la reconnaissance	12,3
Formation et perfectionnement des RSG et autres activités de soutien pédagogique et technique proposées par le BC	8,6
Information aux parents	4,2
Traitement des plaintes	3,1
Autre	4,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>

## 6.5 Visites de la résidence où sont offerts les services de garde

L'article 86 du RSGEE précise que le BC doit effectuer annuellement trois visites à l'improviste à la résidence où sont offerts les services de garde par la RSG. Il doit également faire des visites à l'improviste à la suite d'une plainte de même que des visites de suivi lorsqu'il constate qu'il y a eu contravention à la LSGEE ou à ses règlements à l'occasion d'une visite à l'improviste. Le tableau 6.5 présente des résultats à ce sujet. Le ratio entre le nombre de visites de surveillance et le nombre de RSG reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue) est de 2,7 visites. Selon le RSGEE, trois visites de

surveillance doivent être faites par les BC. Le ratio n'est pas toujours égal à trois lorsqu'on détaille l'analyse selon les régions, cela pouvant s'expliquer notamment par le fait que certaines RSG ont été reconnues au cours de l'année financière et que les services n'ont pas été offerts toute l'année.

Toujours en vertu de l'article 86 du RSGEE, le BC peut rendre visite à une RSG à la suite d'une plainte. L'article prévoit également des visites de suivi lorsqu'une contravention a été constatée. Le tableau 6.5 montre également le nombre de visites effectuées pour ces deux situations.

**Tableau 6.5**

**Répartition en nombre des visites de surveillance, des RSG reconnues par un BC, des visites à la suite d'une plainte et des visites à la suite d'une contravention constatée ainsi que ratio des visites de surveillance, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

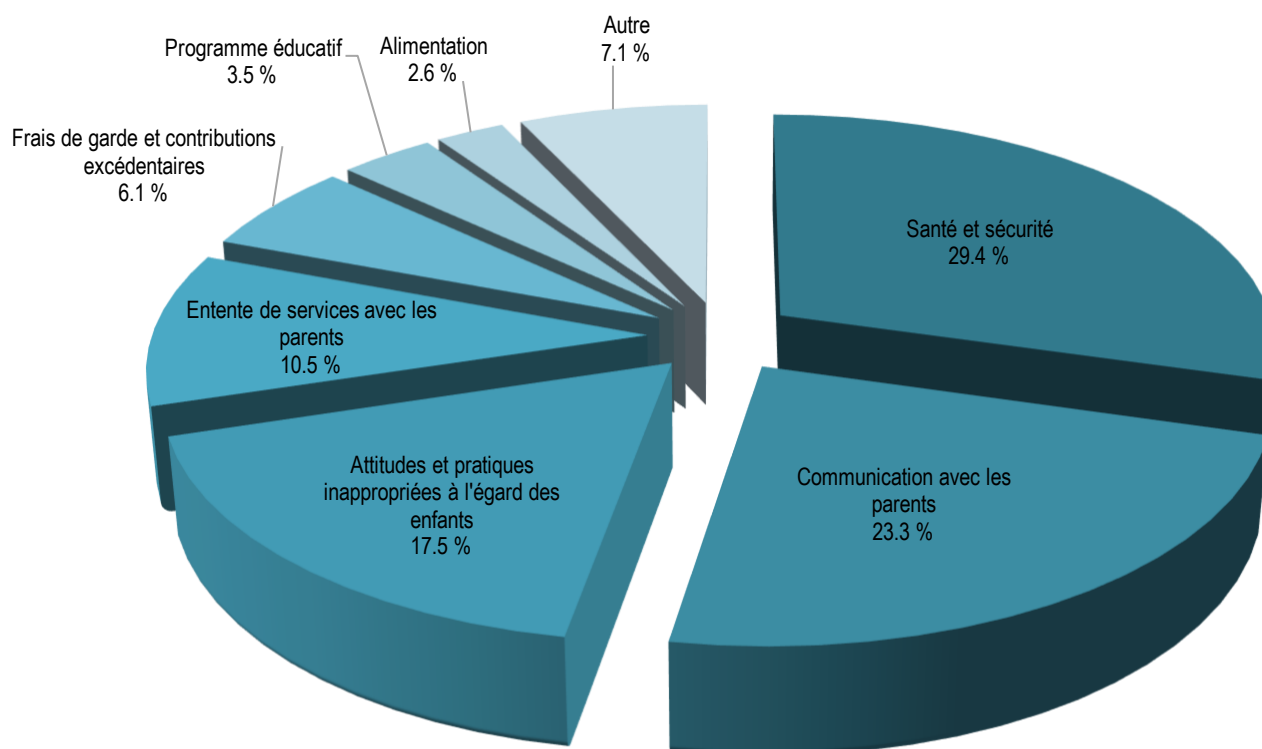
Région administrative	Nombre de visites de surveillance	Nombre de RSG reconnues par un BC (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Ratio visites de surveillance/RSG reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de visites à la suite d'une plainte	Nombre de visites à la suite d'une contravention constatée
Bas-Saint-Laurent	812	492	1,7	18	78
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 551	563	2,8	6	96
Capitale-Nationale	2 108	815	2,6	49	116
Mauricie	982	386	2,5	12	45
Estrie	1 373	544	2,5	16	20
Montréal	4 886	1 730	2,8	56	406
Outaouais	1 711	617	2,8	21	39
Abitibi-Témiscamingue	689	259	2,7	1	4
Côte-Nord	455	166	2,7	7	3
Nord-du-Québec	65	21	3,1	0	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	458	177	2,6	7	30
Chaudière-Appalaches	2 554	857	3,0	21	98
Laval	1 868	632	3,0	11	51
Lanaudière	2 168	838	2,6	22	220
Laurentides	2 261	814	2,8	33	86
Montérégie	6 786	2 377	2,9	102	253
Centre-du-Québec	1 300	494	2,6	10	50
<b>TOTAL</b>	<b>32 027</b>	<b>11 782</b>	<b>2,7</b>	<b>392</b>	<b>1 597</b>

## 6.6 Plaintes reçues contre les RSG

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, 622 plaintes contre les RSG ont été reçues (données non présentées). De ce nombre, 367, soit près de 6 plaintes sur 10, étaient fondées (59,0 %), et 336 ont mené à une ou des visites (54,0 %). Par ailleurs, 295 plaintes (47,4 %) ont été traitées par le CA, et 195 plaintes (31,4 %) ont mené à un avis de contravention à la LSGEE ou aux règlements délivrés à la RSG. Il est à noter que 9,6 % des cas sont encore en traitement (données non présentées).

La nature des plaintes peut varier. Comme le montre la figure 6.1, en tout, 80,7 % des plaintes sont de quatre types. Le type de plainte le plus souvent évoqué est en lien avec la santé et la sécurité (29,4 %). Ce type est suivi des plaintes à propos de la communication avec les parents (23,3 %), d'attitudes et de pratiques inappropriées à l'égard des enfants (17,5 %) et, enfin, des ententes de service avec les parents (10,5 %).

**Figure 6.1**  
**Répartition en pourcentage des plaintes reçues contre les RSG au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 selon la raison**



## 6.7 Manquements observés chez les RSG

Afin de connaître la nature des divers manquements pouvant être observés chez les RSG dans le cadre d'une visite de surveillance ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte, nous avons demandé aux répondants des BC de classer de 1 à 5 divers manquements selon leur fréquence d'observation, 1 étant la catégorie la plus souvent observée et 5, la catégorie la moins souvent observée. Les tableaux 6.6 et 6.7 résument l'information ainsi recueillie.

Tout d'abord, on voit au tableau 6.6 que les manquements observés dans le cadre d'une visite de surveillance sont moins souvent reliés aux frais de garde, à une contribution réduite ou à des frais

excédentaires ainsi qu'à la communication avec les parents. Ces 2 catégories n'ont pas été choisies parmi les manquements observés par 94,9 % et 87,8 % des BC. À l'opposé, les manquements reliés aux médicaments, aux produits toxiques ou aux produits d'entretien, à l'accès à la résidence, à la sécurité, à la salubrité ou à la santé ainsi qu'à la résidence, à l'équipement et au mobilier du service de garde en milieu familial sont les manquements les plus souvent observés (82,1 %, 68,6 % et 68,6 %). Viennent ensuite les manquements reliés aux fiches d'inscription et d'assiduité (67,9 %) ainsi qu'aux conditions de la reconnaissance (60,9 %). Enfin, dans une moindre proportion, les BC observent aussi des manquements reliés aux heures d'ouverture ou à l'absence ou au remplacement de la RSG (41,7 %) ainsi que des manquements concernant le programme éducatif ou des attitudes et des pratiques inappropriées à l'égard des enfants (19,9 %).

**Tableau 6.6**

**Fréquence des manquements observés chez les RSG dans le cadre d'une visite de surveillance au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

Nature des manquements	Manquements observés chez les RSG dans le cadre d'une visite de surveillance						Manquements observés au moins 1 fois
	Fréquence d'observation*						
	0**	1	2	3	4	5	
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	94,9	0,0	0,0	1,9	1,9	1,3	5,1
Communication avec les parents	87,8	4,5	0,6	1,9	0,6	4,5	12,2
Programme éducatif (y compris les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants	80,1	1,9	1,3	5,1	7,1	4,5	19,9
Heures d'ouverture ou absence ou remplacement de la RSG	58,3	0,6	4,5	11,5	12,2	12,8	41,7
Conditions de la reconnaissance	39,1	11,5	9,0	9,0	14,7	16,7	60,9
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	32,1	11,5	11,5	16,0	14,7	14,1	67,9
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (excluant les médicaments, les produits toxiques et les produits d'entretien)	31,4	12,2	22,4	16,0	9,6	8,3	68,6
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	31,4	14,7	16,0	16,0	11,5	10,3	68,6
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	17,9	35,9	24,4	10,3	7,1	4,5	82,1
Autre (première mention)	84,0	5,8	4,5	3,2	2,6	0,0	16,0
Autre (deuxième mention)	94,2	0,0	1,9	1,3	1,3	1,3	5,8

\* Il s'agit de la fréquence d'observation selon un classement où 1 est la catégorie la plus souvent observée.

\*\* Le 0 indique que cette réponse n'a pas été choisie pour la fréquence d'observation.

Ensuite, dans le tableau 6.7, on constate que les manquements observés dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte sont moins souvent reliés aux médicaments, aux produits toxiques et aux produits d'entretien (89,7 %), aux frais de garde, à une contribution réduite ou à des frais excédentaires (87,8 %) et à la résidence, à l'équipement et au mobilier du service de garde en milieu familial (85,9 %). À l'inverse, les manquements les plus souvent observés sont ceux qui concernent l'accès à la résidence, la sécurité, la salubrité et la santé (34,6 %), le programme éducatif ou des attitudes et des pratiques inappropriées à l'égard des enfants (34,0 %) de même que la communication avec les parents (29,5 %).

**Tableau 6.7**

**Fréquence des manquements observés chez les RSG dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**



Nature des manquements	Manquements observés chez les RSG dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte						Manquements observés au moins 1 fois
	Fréquence d'observation*						
	0**	1	2	3	4	5	
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	89,7	3,2	4,5	0,6	1,3	0,6	10,3
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	87,8	1,3	1,3	2,6	3,8	3,2	12,2
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	85,9	3,2	1,3	3,2	1,9	4,5	14,1
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	84,0	6,4	3,8	0,6	4,5	0,6	16,0
Heures d'ouverture ou absence ou remplacement de la RSG	73,7	4,5	7,7	7,7	3,8	2,6	26,3
Conditions de la reconnaissance	75,6	9,0	1,9	5,8	5,1	2,6	24,4
Communication avec les parents	70,5	11,5	12,2	3,8	1,3	0,6	29,5
Programme éducatif (y compris les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants	66,0	12,8	10,9	7,7	0,6	1,9	34,0
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (excluant les médicaments, les produits toxiques et les produits d'entretien)	65,4	17,9	7,1	5,8	2,6	1,3	34,6
Autre (première mention)	91,0	2,6	2,6	2,6	0,0	1,3	9,0
Autre (deuxième mention)	98,7	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	1,3

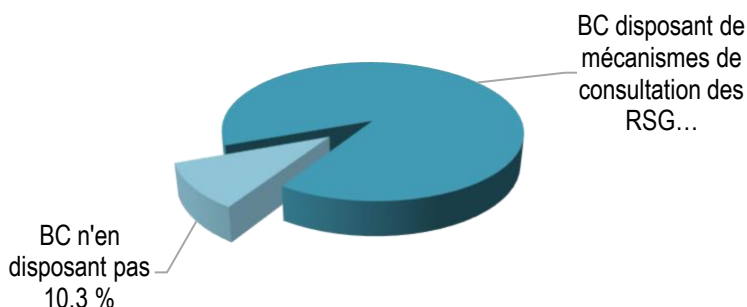
\* Il s'agit de la fréquence d'observation selon un classement où 1 est la catégorie la plus souvent observée.

\*\* Le 0 indique que cette réponse n'a pas été choisie pour la fréquence d'observation.

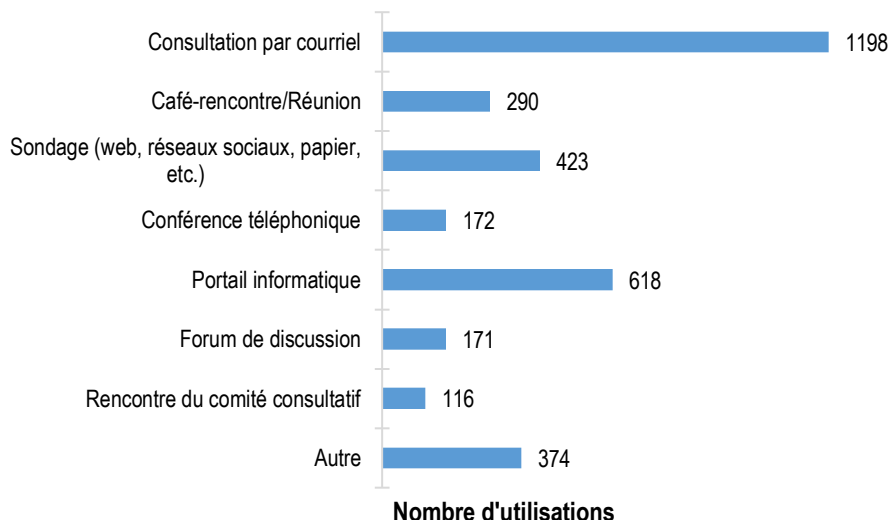
## 6.8 Mécanismes de consultation des RSG

Dans les questionnaires des rapports d'activités, quelques questions sont posées aux BC concernant les mécanismes de consultation des RSG qu'ils utilisent. Ainsi, à la figure 6.2, on apprend qu'au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, 89,7 % des BC disposent de tels mécanismes. De son côté, la figure 6.3 montre que les mécanismes les plus souvent utilisés sont les consultations par courriel (1 198 fois), puis, beaucoup moins souvent, les portails informatiques (618 fois), les sondages (423 fois), les cafés-rencontres et les réunions (290 fois), les conférences téléphoniques (172 fois), les forums de discussion (171 fois) et enfin les rencontres du comité consultatif (116 fois).

**Figure 6.2**  
**Répartition en pourcentage des BC disposant de mécanismes de consultation des RSG au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**



**Figure 6.3**  
**Nombre d'utilisations de différents mécanismes de consultation des RSG par les BC<sup>30</sup> au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**



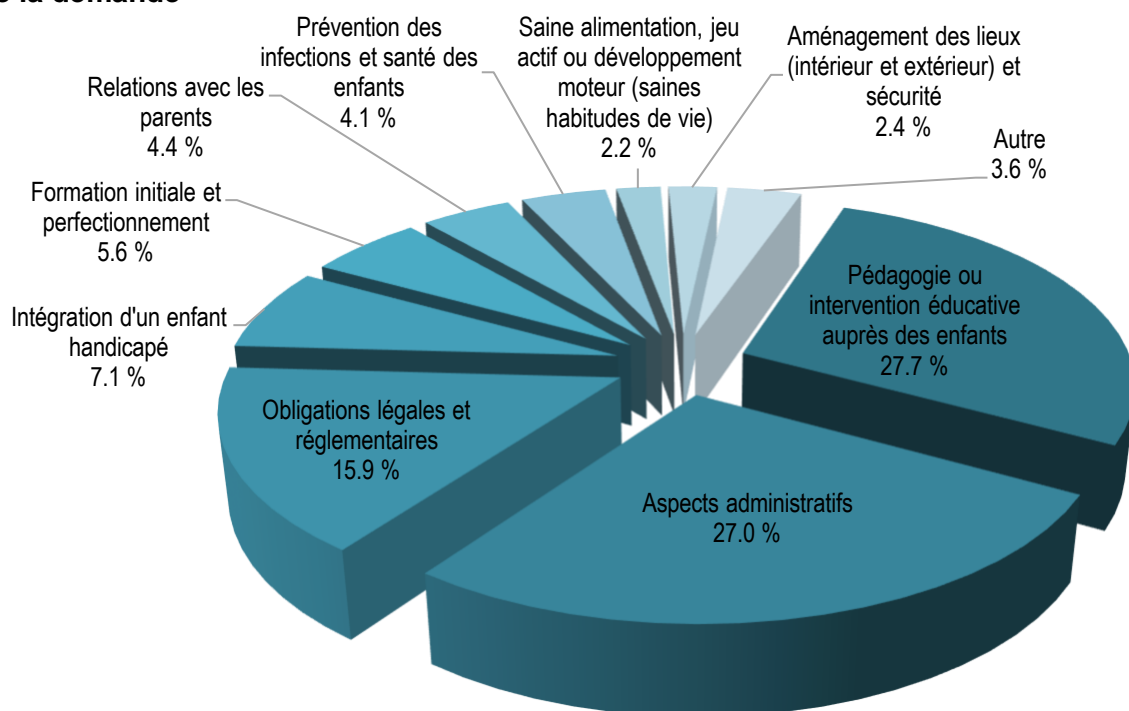
<sup>30</sup> Parmi les 159 BC qui ont indiqué disposer d'au moins un de ces mécanismes.

## 6.9 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG

Le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG (demandes de visite, demandes téléphoniques, etc.) s'élève à 184 923 pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, ce qui représente une moyenne de 1 185 demandes par BC. Les BC ont répondu à 184 561 demandes, soit à 99,8 % du total des demandes. De ce nombre, 10,5 % (19 481 demandes) ont mené à des visites à la résidence de la RSG (données non présentées).

La figure 6.4 illustre la nature des demandes de soutien. Au total, 70,6 % des demandes appartiennent à ces 3 catégories : la pédagogie ou l'intervention éducative auprès des enfants (27,7 %), les aspects administratifs (27,0 %) et les obligations légales et réglementaires (15,9 %).

**Figure 6.4**  
**Répartition en pourcentage des demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 selon la nature de la demande**

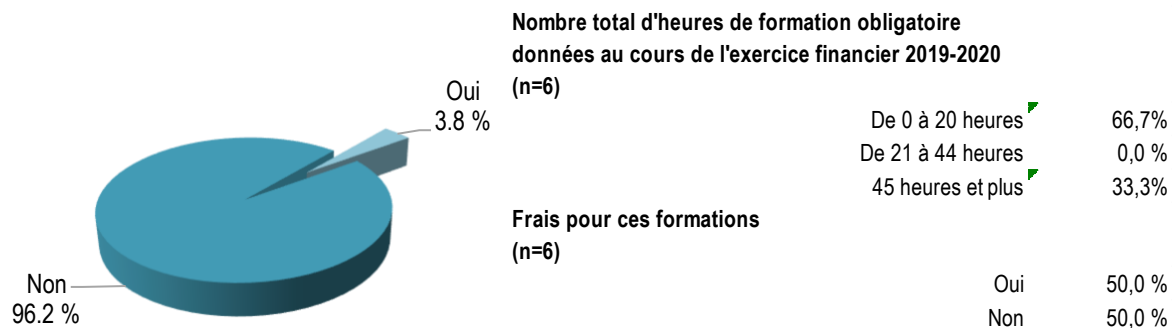


## 6.10 Activités de soutien pédagogique et technique proposées par les BC

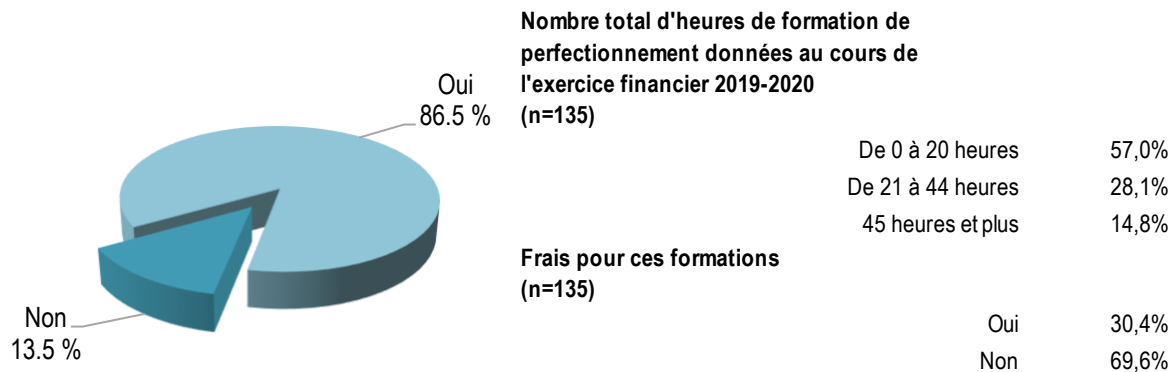
En ce qui a trait aux activités de soutien pédagogique et technique offertes par les BC, 3,8 % des BC affirment offrir une formation obligatoire (formation de 45 heures pour les RSG donnée par les BC ou un autre organisme) (figure 6.5), et 86,5 % des BC proposent des activités de perfectionnement (formation de 6 heures) (figure 6.6). Il est à noter que les BC peuvent offrir seulement une partie de ces formations ou les formations complètes.

La moitié des BC concernés (50,0 %) exigent des frais pour les formations obligatoires de 45 heures (figure 6.5). Pour les activités de perfectionnement de 6 heures, près de 3 BC sur 10, soit 30,4 %, exigent des frais (figure 6.6).

**Figure 6.5**  
Répartition en pourcentage des BC qui ont offert, en totalité ou en partie, la formation obligatoire de 45 heures, nombre d'heures de formation et exigence de frais au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020



**Figure 6.6**  
Répartition en pourcentage des BC qui ont offert, en totalité ou en partie, des activités de perfectionnement (formation de six heures), nombre d'heures de formation et exigence de frais au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020



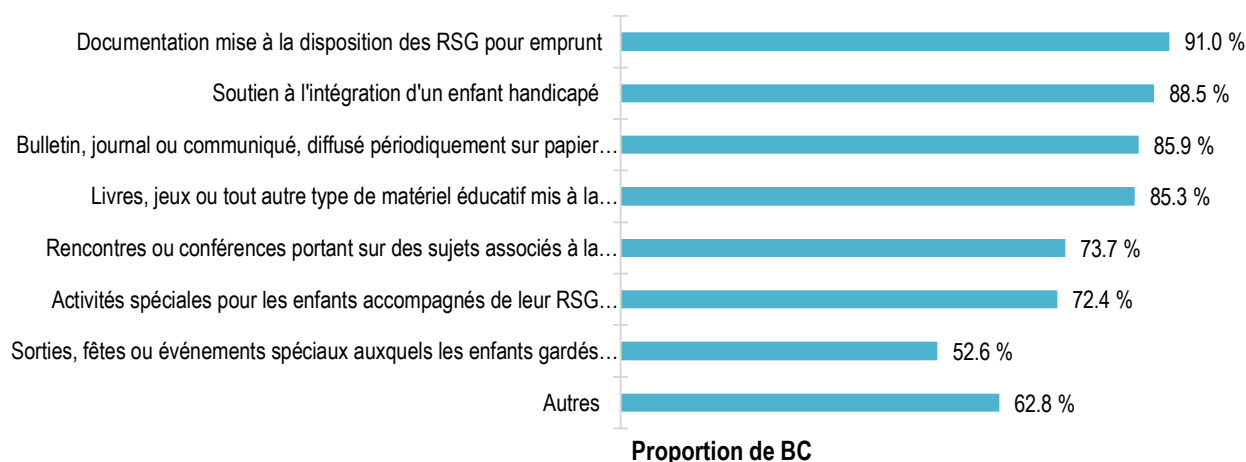
Le Ministère a adopté le cadre de référence *Gazelle et Potiron* pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en service de garde. Cette action s'accompagne notamment du projet Petite enfance, grande forme, qui consiste à soutenir la mise en

œuvre des orientations du cadre de référence dans les services de garde, en installation comme en milieu familial. Par rapport à ce cadre de référence, une question, posée depuis 2016, permet de connaître les activités de perfectionnement auxquelles le personnel de soutien pédagogique et technique participe.

Ainsi, on apprend qu'entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, le personnel de 44,9 % des BC a participé à des activités de mobilisation ou d'accompagnement et que le personnel de 50,0 % des BC a offert à des RSG des activités de mobilisation ou d'accompagnement. Enfin, 41,7 % des BC précisent que leur personnel de soutien pédagogique et technique n'a offert aucune activité se rapportant à *Gazelle et Potiron* ou au projet Petite enfance, grande forme (données non présentées).

Par ailleurs, à la figure 6.7, on constate que plus de 9 BC sur 10 proposent diverses autres activités de soutien pédagogique et technique, soit de la documentation pour emprunt (91,0 %), du soutien à l'intégration d'un enfant handicapé (88,5 %) ou encore un bulletin, un journal ou un communiqué diffusé périodiquement sur papier ou support électronique (85,9 %). De plus, 8 BC sur 10 (85,3 %) mettent également à la disposition des RSG des livres, des jeux ou tout autre type de matériel éducatif. Par ailleurs, plus de 7 BC sur 10 mettent en place des rencontres ou des conférences portant sur des sujets en lien avec la réalité des RSG (autres que celles exigées par le Ministère) (73,7 %) ou animent des activités spéciales pour les enfants accompagnés de leur RSG (72,4 %). Des BC, soit 5 BC et plus sur 10 (52,6 %), organisent aussi des sorties, des fêtes ou des événements spéciaux auxquels les enfants gardés en milieu familial peuvent participer. Enfin, 62,8 % des BC proposent d'autres types de soutien pédagogique et technique tels que des soirées d'information, des ateliers ou des colloques.

**Figure 6.7**  
**Proportion des BC proposant diverses autres activités de soutien pédagogique et technique au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**



### 6.10.1 Formations offertes par le Comité de la formation continue et du perfectionnement des RSG

Le tableau 6.8 porte sur les formations offertes par le Comité de perfectionnement et de la formation continue des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (Comité)<sup>31</sup>. Il indique les principales raisons pour lesquelles les BC ne souhaitent pas offrir les formations du Comité dans leurs locaux.

Au total, 96 BC ne souhaitent pas offrir les formations offertes par le Comité dans leurs locaux. Les principales raisons évoquées par ces BC sont le fait qu'ils proposent déjà leur propre formation (50 mentions) et qu'ils ne disposent pas de l'espace nécessaire pour offrir de la formation (23 mentions).

**Tableau 6.8**  
**Répartition en nombre des principales raisons pour lesquelles les BC ne souhaitent pas offrir les formations du Comité dans leurs locaux**

Raison	Nombre
Le BC propose sa propre formation	50
Le BC ne connaît pas l'offre de formation du Comité	11
Le BC ne dispose pas de l'espace nécessaire pour offrir de la formation	23
Le BC n'offre pas de formation aux RSG	0
Autres	12
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>

Notons par ailleurs que 107 BC reconnaissent les formations offertes par le Comité et que 39 BC souhaitent offrir ces formations dans leurs locaux. Enfin, 64 RSG ont vu leur BC reconnaître la formation du Comité qu'elles avaient suivie au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

---

<sup>31</sup> <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/rsg/formation-perfect/Pages/index.aspx>

